

# LES CIMETIÈRES, UNE SOURCE DE VIE

Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de maîtrise en urbanisme et  
aménagement du territoire

Claudia Bejjani

Promotrice : Roselyne de Lestrangé

Maître de stage : Henri Caulier







## **Les cimetières, une source de vie**

Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de maîtrise en urbanisme et  
aménagement du territoire

Année académique 2021-2022

**BEJJANI CLAUDIA**

7464-20-00

Promotrice : Roselyne de Lestranger

Maître de stage : Henri Caulier

Lecteur : Antonin Amiot



*Figure 1: Le Penseur, sépulture Dillen. Cimetière de Laeken, Belgique*



*La mort n'est rien,  
je suis seulement passé, dans la pièce à côté.  
Je suis moi. Vous êtes-vous.  
Ce que j'étais pour vous, je le suis toujours.  
Donnez-moi le nom que vous m'avez toujours donné,  
parlez-moi comme vous l'avez toujours fait.  
N'employez pas un ton différent, ne prenez pas un air solennel ou  
triste.  
Continuez à rire de ce qui nous faisait rire ensemble.  
Priez, souriez, pensez à moi, priez pour moi.  
Que mon nom soit prononcé à la maison  
comme il l'a toujours été,  
sans emphase d'aucune sorte,  
sans une trace d'ombre.  
La vie signifie tout ce qu'elle a toujours été.  
Le fil n'est pas coupé.  
Pourquoi serais-je hors de vos pensées,  
simplement parce que je suis hors de votre vue ?  
Je ne suis pas loin, juste de l'autre côté du chemin.  
Vous voyez, tout est bien.*

**La mort n'est rien** – Canon Henry Scott-Holland, traduction d'un extrait de *The King of Terrors*, sermon sur la mort, 1910.



# REMERCIEMENTS

J'aimerais remercier en premier lieu ma promotrice Madame Roselyne de Lestrangue pour son soutien et son enthousiasme dans l'élaboration de ce mémoire. Son aide a été indispensable et précieuse pour me guider dans mes recherches et au bon développement de mes idées.

Je tiens par la suite à remercier Henri Caulier mon maître de stage à Bruxelles Environnement, pour tout le soutien et le suivi que j'ai pu recevoir. Cette expérience m'a apporté un regard et des connaissances plus approfondies sur la gérance des espaces verts au sein d'une administration comme sur le terrain.

Un grand merci à l'équipe de Bruxelles Environnement de m'avoir accueillie et avec qui j'ai pu aussi partager et développer des réflexions pertinentes.

Je tiens pour conclure à remercier ma famille me soutenant depuis le début de mes études et dans toutes les démarches que j'ai pu entreprendre dans la vie.

Merci à mon père formidable pour avoir cru en moi jusqu'au bout.

Merci à Élie et mes amis en or pour votre présence et soutien infaillible.



# RÉSUMÉ

Les cimetières ont connu maintes évolutions quant à leurs places et leurs importances dans les villes.

C'est dans le cadre du Master de spécialisation en urbanisme et aménagement du territoire fait à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve que l'idée de mettre en lumière les potentiels des cimetières dans le tissu urbain est née. L'étude du tissu urbain montre qu'il est important d'avoir une bonne synergie entre les différentes composantes des villes et la population, et cela, dans l'espoir de pouvoir fournir un cadre de vie de qualité à la population y vivant.

L'importance de l'espace public est non contestable de nos jours, avec un accent particulier pour les espaces verts dans nos villes. Pour pouvoir répondre aux objectifs climatiques présents pour le bien de la planète : faune, flore, humanité ; il est nécessaire de ne délaisser aucun élément qui pourrait être en faveur de l'environnement. Le cas des cimetières que nous étudierons en détails démontre que s'ils sont étudiés et traités de façon consciencieuse, ont le pouvoir de modifier le tissu urbain et la qualité de vie des habitants. L'objectif de l'étude concerne donc principalement la mise en lumière des potentiels indéniables de ces nécropoles urbaines. Au travers de l'étude, on observera par quels procédés et pour quelles raisons il serait intéressant d'obtenir un désenclavement des cimetières dans le tissu urbain.

Le mémoire s'articule en trois phases dans lesquelles nous aborderons en premier lieu le cadre théorique afin de pouvoir remonter aux sources de la conception des cimetières, selon les cultures et les générations. Il sera d'autant plus intéressant de mettre en exergue les conditions qui ont mené les cimetières autrefois centrés et désirés dans les villes au statut de cimetières rejetés en périphérie. Pour comprendre les potentiels des cimetières contemporains, une étude environnementale, urbanistique et portant sur l'évolution des mœurs sera de grande importance. Celles-ci permettront d'amorcer les changements positifs qu'il est possible d'avoir à l'aide de ces grands espaces. Les cimetières de Bruxelles-Capitale seront dans une deuxième partie de ce mémoire, étudiés méthodiquement dans une optique de développement futur pouvant être bénéfique à l'environnement. Il sera question de monter la nécessité de considérer les cimetières comme acteurs importants du maillage vert mais aussi il s'agira de démontrer le rôle positif qu'ils peuvent avoir en termes de poches silencieuses, d'îlots de fraîcheurs, de vecteurs de mobilité douce. À travers des exemples se voulant déclencheurs de réflexion sur l'avenir des cimetières, on pourra dans une dernière partie établir que les cimetières du futur proposent les qualités des cimetières du passés en considérant avec la plus grande importance l'avenir de nos villes.

# TABLE DES MATIÈRES

## Table des matières

|                                                      |    |
|------------------------------------------------------|----|
| REMERCIEMENTS .....                                  | 6  |
| RÉSUMÉ.....                                          | 7  |
| INTRODUCTION .....                                   | 10 |
| I-CADRE THÉORIQUE .....                              | 12 |
| A.        L'histoire de la vie mortuaire .....       | 12 |
| Aux origines communes.....                           | 12 |
| A travers le monde.....                              | 16 |
| B.        Point de vue contemporain (Occident).....  | 20 |
| Dimension religieuse et évolution des mœurs .....    | 20 |
| Dimension urbaine.....                               | 24 |
| Dimension environnementale .....                     | 30 |
| II-BRUXELLES .....                                   | 38 |
| A.        Contexte Métropolitain : La Belgique ..... | 38 |
| Les trois régions .....                              | 38 |
| Acteurs bruxellois .....                             | 40 |
| États des lieux des cimetières.....                  | 43 |
| B.        Analyse Multicritère.....                  | 47 |
| Vers une évolution des mentalités .....              | 47 |
| Dimension spatiale.....                              | 50 |
| Dimension environnementale .....                     | 61 |
| .....                                                | 72 |
| .....                                                | 73 |
| III-MUTATIONS .....                                  | 80 |
| A.        Outils du changement.....                  | 80 |
| Guides de bonnes pratiques .....                     | 80 |



|    |                                     |     |
|----|-------------------------------------|-----|
|    | Motivations des communes.....       | 82  |
| B. | Perspective d’avenir .....          | 83  |
|    | Constellation Sylvan.....           | 83  |
|    | Ceinture d’enterrement.....         | 88  |
|    | PAD défense.....                    | 92  |
|    | CONCLUSION.....                     | 97  |
|    | LEXIQUE.....                        | 98  |
|    | LISTE DES TABLEAUX ET SCHÉMAS ..... | 100 |
|    | BIBLIOGRAPHIE .....                 | 103 |
|    | ANNEXES .....                       | 108 |

# INTRODUCTION

Réjouissez-vous, la vie est présente partout autour de nous. La mort aussi par conséquent. « La mort fait partie de la vie » nous a-t-on bien souvent dit.

Joie !

Idéalement on ne souhaiterait pas ou alors le moins possible entendre parler de mort, de fin de vie ou de façon de mourir. Un sujet bien délicat qui instaure un inconfort. Un sujet qui pourtant est d'ordre d'actualité et qui le sera jusqu'à ce que toute vie ai disparu.

Selon Aristote « l'homme est un animal politique »<sup>1</sup>, lorsqu'il n'est pas en société il est alors non existant de ce fait, il recherche naturellement à être en relations avec des êtres lui ressemblant. Naturellement disposé à vivre en communauté il sera amené à être confronté à la mort de ses semblables et à accomplir un travail de deuil pour surmonter le mal engendré par cette perte. Ce dernier principalement de nature psychologique se surmonte en phases dans lesquelles les lieux de souvenir et de mémoire comme les cimetières jouent un rôle important. En plus de l'aspect thérapeutique, les cimetières témoignent des conditions de vie du défunt, de sa condition sociale, sa religion, son importance dans sa société. Par des tombes, des monuments funéraires, des sculptures ou encore des chapelles, les familles ou proches selon leurs envies et moyens financier honorent la mémoire de leurs défunts. Se rendre dans des lieux consacrés aux morts est une façon de faire persister leurs vies.

Ainsi se crée alors le lien intime qui unira cimetières et vivants. Que ce soit par l'apport de fleurs, l'entretien des tombes ou la visite de son proche décédé le cimetière propose une thérapie nécessaire aux vivants dans le processus du deuil.

Entre politique hygiéniste et essor de l'urbanisation durant ces dernières décennies, les cimetières se sont vus progressivement repoussés en périphérie voire en dehors des villes puis ceinturés de nouveau. Ceux qui étaient considérés comme des sanctuaires à protéger ont évolués, pour être adaptés à la ville d'aujourd'hui et aux mœurs qui l'accompagnent. Les nécropoles urbaines constituent dans plusieurs cas une enclave dans le tissu urbain et pourtant ils lui sont intrinsèquement reliés. Un paradoxe s'installe alors, celui de la confrontation entre espace clos au cœur de la ville et son exclusion de la vie quotidienne des habitants. Autrement

---

<sup>1</sup> « Aristote ».



dit dans les maillons de la chaîne de la constitution urbaine, se trouvent des éléments nécessaires mais rejetés. Cette situation s'amplifie avec la croissance urbaine, l'explosion de l'ère du numérique, la diminution des croyances religieuses et spirituelles, la quête d'espace dans la ville « utiles » aux citoyens.

Comment «*la cohabitation des vivants et des morts, [qui] constitue l'un des traits majeurs des formes d'organisation sociale qui se sont imposées en Europe occidentale au cours du Moyen Age*»<sup>2</sup> a-t-elle pu subir une telle rupture tant au niveau physique que psychologique ?

La place des cimetières dans la ville ayant un caractère difficilement mutable, ne permet pas à priori de disposer d'une large palette de possibilités en termes d'architecture urbaine. Pourtant ; une multitude de possibilités, de reconnections entre les vivants et les morts sont présentes. Chaque cimetière a une histoire, un environnement.. Pour identifier ces derniers une analyse des éléments urbanistiques, paysagers, psychologiques de chaque contexte est nécessaire. Une telle étude doit porter sur les vivants et leurs modes de vie à l'extérieur de l'enceinte des cimetières et sur les corps vivants qui sont à l'intérieur ; à savoir la faune, la flore et l'humanité. Il est important de préciser que dans le tissu urbain Bruxellois, les cimetières se trouvent dans un maillage vert existant et aspirant à se développer.

Parmi toutes les questions qu'ouvre le thème de la cohabitation de l'urbain contemporain avec la mort et des cimetières dans la ville, notre étude porte sur un sujet qui se veut plein de vie et qui ne demande qu'à revivre dans le cœur urbain. Une multifonctionnalité des cimetières est-elle possible dans le cadre de la ville contemporaine ? Par ailleurs, malgré leur caractère difficilement mutable les cimetières peuvent-ils constituer un maillon fort dans la transition écologique ?

Dans une première partie nous nous attacherons à comprendre les fondements et l'évolution des cimetières à travers le temps pour alimenter l'étude. Dans une deuxième partie, nous nous intéresserons au cas spécifique de la Région bruxelloise. C'est dans une optique de prospective pour Bruxelles que nous explorerons dans une troisième partie diverses possibilités et projets qui existent au niveau du monde mortuaire.

---

<sup>2</sup> « Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval ».

# I-CADRE THÉORIQUE

## A. L'histoire de la vie mortuaire

### Aux origines communes

L'un des points communs indéniable que l'humanité possède est bien celui de la mort et jusqu'à preuve du contraire. L'humain qui naît, meurt. Durant sa vie, que ce soit à l'époque de la préhistoire il y a plus de 3 millions d'années, jusqu'aux sociétés que nous connaissons aujourd'hui, l'humain se verra confronter à la mort de ses semblables et ainsi, développera de multiples réponses d'ordre psychologique et physique face à cette fatalité. Le deuil ; mot venant du latin *dolium* (« douleur », « affliction causée par la mort de quelqu'un ») ; a été observé pour la première fois par des archéologues et anthropologues à travers des découvertes de premiers vestiges de rituels en rapport avec les obsèques des hommes primitifs. Cela se traduit par exemple par des fragments de bijoux ou alors d'outils préhistoriques déposés dans les tombes de cette époque.

La prise de conscience de sa propre existence entraîne l'humain à développer l'angoisse de la mort. C'est cette dernière qui sera un des moteurs de l'évolution humaine. L'aspiration à une plus longue vie se lit aujourd'hui avec les progrès de la médecine. Vivre plus longtemps repousse l'échéance mais ne donne pas forcément l'acceptation de la fin. Le processus de deuil, de l'annonce de la mort aux obsèques, se présente à toutes les époques et au niveau de toutes les civilisations à travers des rituels multiples avec pour point commun : la croyance en une vie après la mort.

La science nous permet de situer l'origine de l'humanité dite moderne grâce aux plus anciennes sépultures découvertes datant d'il y a 100 000 ans<sup>3</sup>. Enterrer ses morts est une pratique que l'on retrouve uniquement chez l'humain;

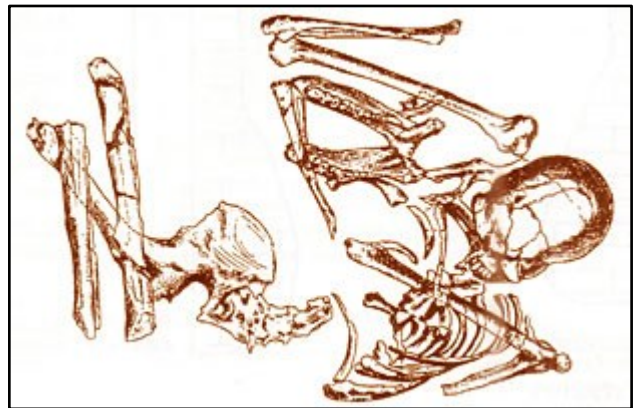


Figure 2: Sépulture de Skhul V, 100 000 ans, source :Hominidés

<sup>3</sup> König, « Les origines de l'Homme ».

bien que des études prouvent aujourd'hui qu'il existe un état de conscience face à la mort chez certaines espèces animales selon la primatologue Sabrina Krief. Initialement, on pensait que les enterrements opérés par les humains avaient pour objectif de protéger les corps des défunts des animaux sauvages. Cependant, la découverte d'offrandes et de rites cérémonieux autour des inhumations dès la préhistoire et cela en plus de la position fœtale du corps ont démontrés l'existence d'une implication émotionnelle de la communauté suite à la perte d'un de leurs membres et non pas uniquement un but « technique ».

L'histoire est nécessaire pour nous faire comprendre le présent et il est donc essentiel de connaître les fondements des rites funéraires afin d'avoir une vision plus claire sur ce monde mortuaire qui nous entoure au quotidien. Nous allons donc nous intéresser aux éléments représentatifs des cimetières tels que nous les connaissons.

Durant la période où les humains étaient nomade, leurs morts étaient enterrés là où leurs vies prenaient fin. Les premiers cimetières ont vu le jour suite à leur sédentarisation pendant la période du néolithique, se développant en bordure des villages et emplacements physiques des communautés afin de créer la séparation entre le monde des vivants et celui des morts. Les sépultures à ce moment étaient collectives. Selon la définition formalisée par J. Leclerc et J. Tarrête, une sépulture collective est « plutôt réservée aux structures dans lesquelles plusieurs corps ont été déposés successivement, au fur et à mesure des décès ». En parallèle les sépultures individuelles ont été créées. Elles sont alors réservées aux membres importants du village, comme le chef, les guerriers ou encore les druides. On pouvait y discerner l'importance de la personne inhumée en fonction des éléments ajoutés à sa sépulture comme ses bijoux et ses armes. La lecture actuelle de l'importance des personnes enterrés peut toujours se lire en fonction du cimetière, de son emplacement dans celui-ci, du monument funéraire et d'autres éléments que nous aborderons par la suite.

*« Si haut que l'on monte, on finit toujours par des cendres » - Jean Rochefort*

L'inhumation n'est pas la seule méthode mortuaire que nous tenons de nos ancêtres. Des poteries contenant des cendres humaines, datant de la période du néolithique ont été retrouvées dans plusieurs lieux d'Europe. Entre 1400 avant J-C. et 200 après J-C la crémation faisait partie des rites mortuaires fréquemment employée. Elle fait partie de rites païens de purification par le feu. Cette pratique très ancienne remonte au temps des Grecs, des Gaulois, Romains (Jules César et ses proches par exemple), Sikhs et d'autres. La crémation permettait selon leurs croyances de libérer totalement la présence du mort dans le monde des vivants. Originellement on pensait que l'idée de savoir le cadavre de leurs proches en décomposition les avait poussés à développer cette méthode chaleureuse. Celle-ci sera entre le 3<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècle soumise à une interdiction d'emploi au sein de la religion chrétienne pour qui le corps doit être toujours présent pour pouvoir ressusciter. Nombreuses sont les religions qui refusent aujourd'hui encore la crémation entre autres les juifs orthodoxes, les églises chrétiennes orthodoxes orientales et les musulmans en opposition à certains juifs, chrétiens, bouddhistes, sikhs et hindous qui la pratiquent. Concernant l'église catholique elle l'autorise depuis 1963 tout en marquant sa préférence pour l'inhumation<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> « Pleine terre ou crémation ? »



Que ce soit par l'enterrement ou l'incinération, l'humain a démontré que le sujet de la mort était étudié d'une part pour le bien-être du défunt de façon à pouvoir mener à bien son voyage vers un autre monde et d'une autre part, afin de faire vivre sa mémoire dans le monde des vivants. Les traditions que nous connaissons aujourd'hui viennent de lointaines époques et portent en elles des histoires pleines de sens. Voyons ce qu'il en est de ces pratiques.

Porter le deuil se fait depuis l'Antiquité, le noir a depuis lors été utilisé lors de rites funéraires et en période dite de deuil à travers les différentes cultures qui ont pu être observées. Selon Michel Pastoureau qui est un enseignant-chercheur et historien médiéviste français « *le fait de porter le deuil n'existe pas de toute éternité. On trouve quelques traces dans la Rome Antique de magistrats qui portent le deuil de leurs prédécesseurs, quand ils entrent en fonction, et qui se vêtent de sombre. Puis, cet usage réapparaît un peu après l'an 1000 en Espagne, en Italie, dans l'aristocratie, [il faut] porter des vêtements particuliers pour montrer qu'on est en deuil, des vêtements sombres mais le noir n'est qu'une couleur parmi d'autres* »<sup>5</sup>. Si aujourd'hui le noir est associé à une image négative c'est en partie dû à la connotation qu'à celle-ci dans la Bible, en effet cette couleur est représentative des péchés de la mort et de l'enfer qui y est mise en opposition avec la lumière et l'espoir synonyme de bonheur éternel et d'espoir. Cette vision négative naît donc en Occident avec le développement du Christianisme et pourtant au Néolithique des traces retrouvées du noir en période de deuil témoignait de la fécondité et d'une renaissance à venir. En parallèle à l'expansion croissante qu'a connue le Christianisme, la technicité de la création de cette couleur en a renforcé son usage.

D'autres rituels tels que la toilette funéraire dans le cas des inhumations, se pratique en amont, en but d'accompagnement du défunt dans l'eau delà. Ces rituels selon les civilisations sont précis et méthodiques afin de ne pas faillir à son arrivée dans l'autre monde. L'eau lavant le corps mort a pour but de purifier le corps et de rendre la sérénité perdue suite au décès. L'embaumement connu dans l'Egypte Antique et aussi utilisé par d'autres civilisations comme par exemple au Pérou ou encore en Chine ; faisait partie du cheminement de cette toilette. Aujourd'hui la thanatopraxie<sup>6</sup> est pratiquée dans le cadre des inhumations mais est discutée quant à ses effets toxiques pour la planète. Sujet sur lequel nous reviendrons par la suite. La thanatopraxie peut être considérée comme une forme de toilette funéraire.

Parlons maintenant de fleurs et notamment de cette pratique qu'est l'apport et le dépôt de bouquets sur une tombe, une urne, un lieu représentant un défunt... Cette pratique qui est aujourd'hui symbolique et synonyme de vie puise ses origines il y a plus de 35 000 ans. Afin d'établir la floraison comme éléments des rites funéraires ancestraux, il faut savoir faire la distinction lors de découvertes archéologiques de sépultures avec présence de fleurs naturelles au sein d'une inhumation et la présence volontaire humaine de celle-ci. Le cas connu de la tombe de Shanidar IV, découverte par l'archéologue Ralph Solecki au nord-est de l'Iraq met en lumière l'existence de pollen autour du squelette. Suite aux analyses des échantillons prélevés il s'est avéré que le pollen s'est retrouvé au sein de l'inhumation par l'apport d'un tapis de fleurs situé sous le squelette. Plusieurs espèces différentes de fleurs ont été retrouvées (achillée, séneçon à fleurs jaunes, centaurées, liliacée à fleurs bleues, éphédra, rose trémière), ces dernières en plus d'être de nature colorées, ont pour la plupart des vertus médicinales. Le cas des squelettes

---

<sup>5</sup> Queffelec, « Pourquoi on porte du noir aux enterrements ».

<sup>6</sup> La thanatopraxie exprime une méthode permettant de conserver les défunts. Il s'agit de retarder le phénomène de décomposition du corps afin de le maintenir en l'état. Diverses mesures d'embaumement sont employées.

découverts à Raqefet au Mont Carmel<sup>7</sup> date de plus de 11 000 ans et présente au sein d'une fosse, deux squelettes appartenant au groupe des Natoufien (des chasseurs-cueilleurs) déposés sur un lit de fleurs. La palynologie<sup>8</sup> a permis de situer la période de l'inhumation, à savoir au milieu de l'été et d'apprendre qu'il s'agissait de plantes odorantes comme la menthe et la sauge. En plus de leurs senteurs elles sont considérées comme très esthétiques à cette période de l'année. Ce tapis floral témoigne ainsi de l'affect laissé par ceux ou celles ayant disposé les corps des défunts à ce moment-là. Il est donc intéressant de savoir que la présence de fleurs est considérée comme une des pratiques originelles parmi celles encore présentes aujourd'hui.



Figure 3: Tombe de Raqefet, Mont Carmel , source : Radio-Canada.ca

Le langage funéraire que nous adoptons aujourd'hui puise dans un lointain passé ses significations. Notre évolution constante sur les plans culturels, sur les points environnementaux, technologiques et d'autres, nous ont permis de modeler notre rapport à la mort et à la fin de vie que nous voulons en termes de rites et pratiques. Avant de nous intéresser aux différents types d'évolutions qui ont influencé ces modifications au fil du temps en Occident, faisons un petit tour du monde mortuaire à travers le globe pour élargir notre panel de connaissances.

<sup>7</sup> ICI.Radio-Canada.ca, « Des fleurs mortuaires depuis 13 700 ans ».

<sup>8</sup> L'étude des pollens

## A travers le monde

Coutumes, rituels, traditions, croyances. Il faut de tout pour faire un monde. C'est ce que nous allons voir au détour d'exemples témoignant de la multitude de civilisations et cultures pour qui les pratiques funéraires qui leur sont propres, ont un sens fort et qui leur sont importantes.

Commençons par l'Égypte où la momification est certainement l'une des pratiques les plus connues grâce aux nombreuses découvertes et études faites à ce sujet. La civilisation égyptienne témoignait une grande admiration pour ses dieux. C'est pour les rejoindre dans cette « vie éternelle » qu'un processus précis et sacré était déployé au moment de la mort survenue afin d'assurer cette renaissance auprès des dieux. L'embaumement<sup>9</sup> se faisait en cinq étapes et s'étalait sur soixante-dix jours. Premièrement la purification du corps avec de l'eau sacré, s'en suivait le retrait du cerveau par écoulement nasal puis le retrait des viscères qui seront placés dans quatre vases représentant un point cardinal, un dieu et un génie. Pour poursuivre il fallait déshydrater et remodeler le corps, le climat permettait au corps de perdre deux tiers de son poids pour qu'ensuite à l'aide d'éléments tels que des tissus, du sable ou de la sciure le corps puisse être reformé, remodelé. Pour terminer, la momification se faisait à l'aide de bandelettes de sept couches entourant le corps de façon à le préserver. Lors de l'enterrement on ouvrait la bouche du défunt afin d'y faire brûler de l'encens pour but de purification du tombeau. Pour les égyptiens de cette époque, l'immortalité sera accordée suite au fameux rituel dit du « moment de vérité » dans lequel le dieu Osiris devra évaluer, juger, l'âme du mort en pesant le cœur de ce dernier et celui d'une plume. Le cœur plus lourd que la plume entraînera la mort provoquée par la déesse Amémet, dans le cas inverse la vie éternelle. Passé ce rituel, il est coutume de placer au sein des tombes des provisions telles que des galettes de pain, des figues ou encore de la bière afin que le voyage du mort lui soit agréable. Cette pratique se retrouve également dans d'autres civilisations comme chez les gaulois par exemple.



Figure 4: Charon et Psyché, source: Lankaart

Les romains et les grecques avaient eux aussi des pratiques propres au passage de la vie à la mort. Ces derniers, pour pouvoir se rendre de « l'autre côté » avaient pour croyance qu'il fallait traverser le fleuve Styx pour pouvoir se rendre au royaume des morts. Une croyance qui tire ses sources du mythe de Charon. Ce passeur considéré comme le gardien de l'autre monde était celui qui transportait sur sa barque les âmes livrées par Hermès le messager des dieux. Afin d'assurer le transport il fallait alors placer dans la bouche des cadavres pour la somme d'une obole<sup>10</sup> de quoi financer le transport fourni par Charon pour ne pas se retrouver « coincé.e » entre

deux mondes, condamné.e à errer pendant 100 ans sur les rives du Styx. Une histoire mythique qui reste au fil de son évolution un système toujours présent. La transaction monétaire permettant

<sup>9</sup> Ensemble des techniques visant à conserver les corps des personnes mortes dans un état plus ou moins proche de celui qu'ils avaient étant vivants.

<sup>10</sup> Petite offrande en argent. Ce terme désigne un don d'argent de petite valeur.



d'inhumer ou d'incinérer nos morts est un sujet d'actualité tant son importance prend de l'ampleur. Selon les funérailles souhaitées, à savoir dans le respect de telle ou telle traditions, les prix de ces derniers peuvent rapidement être élevés.

Rendons-nous pour poursuivre au Tibet où les pratiques que nous allons décrire à présent sont toujours d'actualité<sup>11</sup>. Chez les bouddhistes, lorsque survint la mort d'une personne, seul l'âme importe et est considérée comme toujours existante parmi les vivants. Le corps lui représente une enveloppe charnelle dont le sort est de retourner à la nature et dans ce cas précis retourner à la nature signifie se faire offrir aux vautours. Ce rituel funéraire s'étale sur quatre jours en moyenne de la façon suivante : durant les trois premiers jours après le décès le corps sans vie reste intouchable par tous, dans les conditions de sa mort. Au terme de cette période la dépouille se fait placer en position assise à l'aide de cordes, le corps mis à nu pour être ensuite recouvert d'un tissu en laine blanche. Ce processus qui s'apparente à une forme de toilette funéraire a pour but d'emmener le corps sur une « aire de découpage » où le corps ; à l'exception de la tête ; est découpé sur un autel. Un moine se charge alors du rituel spirituel constant à brûler de l'encens en chantant des prières. Les « oiseaux sacrés » attirés par les membres découpés et mélangés à de la farine d'orge, du thé et du lait de yak, s'occupent comme souhaités par la communauté bouddhiste, du corps vers son retour à la nature.

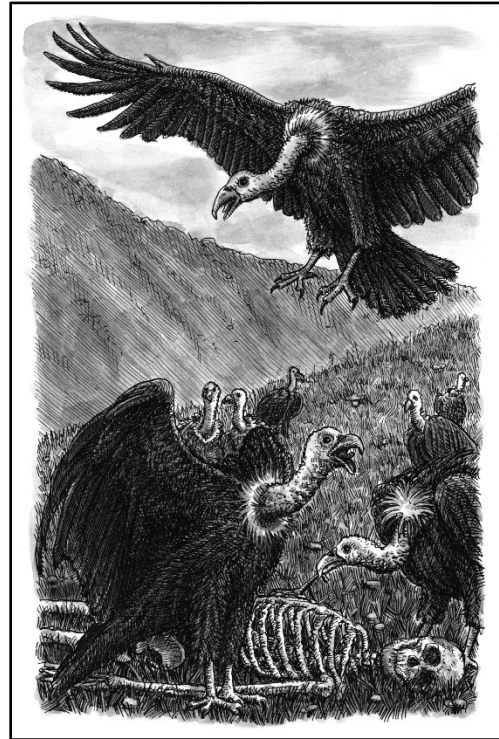


Figure 6: Vautours du Tibet, illustration de Landis Blair



Figure 5: Représentation d'une plateforme Sioux ,source :Karl Bodmer

<sup>11</sup> Selon l'Institut de recherches sur les nationalités, rattaché à l'Académie des Sciences sociales de la région autonome du Tibet, 80 % des Tibétains choisissent encore cette « inhumation céleste ».

À l'inverse des tibétains, les amérindiens accordaient beaucoup d'importance à la protection de la dépouille de leurs défunts. Chez les Lakotas<sup>12</sup>, les *wanagis* ( « *choses de l'ombre* »), étaient chargés de protéger les corps des défunts et pouvaient s'en prendre aux vivants si ces derniers subissaient des désagréments. Il était coutume de placer la dépouille préalablement enveloppée de peaux d'animaux, sur des échafauds funéraires en bois à hauteur de un à deux mètres de façon à les protéger des bêtes sauvages. Ces tribus étant nomades laissaient ainsi sur ces structures les dépouilles durant près d'un an pour qu'à leur retour, celles-ci soient à l'état de squelettes leur permettant alors d'enterrer les restes des corps sans se soucier des animaux sauvages et laissant leurs morts reposer en paix.

S'écarter des morts que ce soit pour une longue ou courte période n'est pas une option dans de nombreux villages d'Afrique. En effet ceux-ci sont considérés comme des ancêtres protégeant les villages et chez qui en cas de besoin on peut se rendre pour obtenir des réponses et conseils. Les morts sont alors enterrés près des maisons ou encore dans la cour de celles-ci. Il est intéressant de mettre en lumière la composition des lieux de vies qui se forment généralement autour d'une cour où plusieurs ménages au sein d'une même famille y ont accès et se la partagent pour les tâches du quotidien. Avoir ses morts dans celle-ci permettait de consolider le lien de famille et d'unifier cette composition en plus du besoin de protection et de réconfort. On sait qu'à Madagascar au bout de cinq à sept ans, il est de coutume d'exhumer les corps afin de les retourner, de les faire danser aux rythmes de musiques, portés par leurs proches dans une ambiance joyeuse et chaleureuse. C'est le famadihana<sup>13</sup>. C'est une façon de montrer qu'ils ne sont pas oubliés. Cet événement réunit les familles et consolide les liens humains des vivants. Les dépouilles sont replacées dans des linceuls propres et dans des tombeaux qui ont été nettoyés. Cette pratique est aujourd'hui toujours présente bien qu'en déclin en raison des coûts engendrés et du développement du christianisme dans cette région.

Aborder la mort dans une ambiance joyeuse et au travers de rites, célébrants dans la bonne humeur ses défunts, se retrouve également au Mexique avec la célèbre fête des morts<sup>14</sup> du premier et deux novembre. Cette tradition remonte à l'époque des Aztèques et d'une légende en particulier qui posait l'idée que l'humanité fut créée par un mélange entre le sang du dieu Quetzalcóatl et les ossements d'humains. Pour célébrer et honorer leurs morts une grande fête accompagnée d'offrandes était donnée chaque année. Suite à la conquête des espagnols catholiques et donc au développement du christianisme par ces derniers, ils se sont heurtés à l'impossibilité de réfréner cette fête traditionnelle mexicaine. Ils ont alors fait correspondre la Toussaint et la date de la fête des morts. Celle-ci se célèbre sur deux jours durant lesquels, dans une première partie, les morts sont mis à l'honneur dans le quotidien des vivants. Chaque maison ayant connu une perte installe un autel dans les chambres de son ou ses morts afin d'y déposer des offrandes, d'y allumer des bougies, y placer des fleurs et de la nourriture et spécialement des plats aimés du défunt. Dans une seconde partie, les vivants s'invitent chez les morts en se rendant aux cimetières qui deviennent durant ces deux jours lieux de festivités. Feux d'artifices, chant, danse, alcool tout est permis dans le cadre de la joie et de la vie. Les familles y nettoient les tombes, les fleurissent, repeignent les croix et plantent de nouveaux quand c'est possible. Le cœur léger.

---

<sup>12</sup> « La mort et les rites funéraires Amerindiens ».

<sup>13</sup> « Famadihana ou le retournement des morts ».

<sup>14</sup> Mexique, « La Fête des Morts au Mexique, une fête traditionnelle, joyeuse et colorée! »

Parce que chacun a un rapport à la mort différent selon son mode de vie et ses aspirations, j'aimerais clore ce court tour du monde par les moines de Sokushinbutsu<sup>15</sup> au Japon. Ces derniers témoignent de l'étendue et de la proportion de la force mentale que peut avoir tout un chacun face à la fin de vie. Il est intéressant de mettre en lumière ici comment des convictions et des désirs, dans ce cas précis étant celui de se rapprocher le plus possible de Bouddha, peuvent être source de dépassement de la nature humaine qui est de vivre, de survivre. Entre le 12<sup>ème</sup> et le 20<sup>ème</sup> siècle, des anthropologues ont découvert des corps de moines momifiés dans le pays de soleil levant. Nous savons quels sont les procédés de momifications de l'Égypte Antique, dans le cas de ces moines Bouddhistes la momification débutait du vivant du moine. Ils devaient s'enterrer vivants dans un tombeau de pierre. Le but du procédé était d'éviter le stade de putréfaction en devenant de réelles momies. Ce processus débutait par un régime fait d'herbes ou de graines visant à éliminer toute graisse dans le corps, lorsque ce dernier était prêt selon leurs critères ils passaient à l'étape de l'enterrement. Dans le tombeau était placé un tube en bambou connecté avec l'extérieur afin de laisser passer l'air, puis un fil ou se trouvait à l'extrémité une cloche que le moine agitait pour informer les autres qu'il était toujours en vie. Lorsque la cloche ne se faisait plus entendre le tombeau se faisait totalement sceller par les moines et ce durant trois années. Au terme de celles-ci, le tombeau était réouvert afin de vérifier si le processus de momification avait fonctionné, dans la positive ce dernier était déplacé dans un temple et était vénéré.

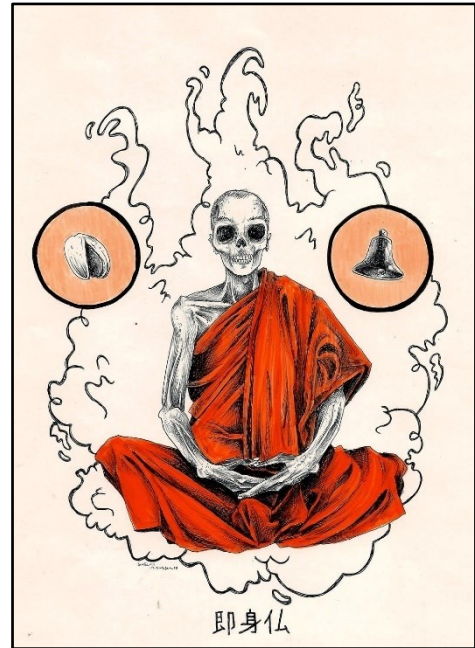


Figure 7: Sokushinbutsu , Devian art , source: bamsbabe911

Nous venons d'avoir une vision des différentes pratiques funéraires qui existent dans le monde, très souvent éloignées de celles de l'Occident. Il n'en est pas moins important de les soulever car il est vrai qu'elles appartiennent à des cultures et civilisation anciennes et distinctes les unes des autres, il n'en est pas moins que l'évolution de l'humanité durant ces derniers siècles a apporté avec elle des flux humains à travers le globe, enrichissant celui-ci d'un métissage culturel, d'un apprentissage mutuel et important dans le cadre d'une consolidation de liens humains. Ces connaissances et transformations des rites, que ce soit dans leurs disparitions ou expansions sont dues à plusieurs facteurs qui nous mènent aujourd'hui au monde contemporain que nous vivons ; voyons alors comment en Occident, sous le prisme décomposé de l'évolution de l'humanité, les cimetières s'ancrent dans notre quotidien.

<sup>15</sup> « « Sokushinbutsu » ».



## B.Point de vue contemporain (Occident)

### Dimension religieuse et évolution des mœurs

Selon Michel Lauwers « la cohabitation des vivants et des morts, constitue l'un des traits majeurs des formes d'organisation sociale qui se sont imposées en Europe occidentale au cours du Moyen Age »<sup>16</sup>.

Les caractéristiques des cimetières du Moyen-Age étaient telles qu'ils étaient situés au cœur des villes et en campagne, sur les terrains des églises, accolés à ceux-ci. On y retrouvait une dimension tout autre que celle que nous connaissons aujourd'hui. En effet étant sous protection de l'église, les cimetières étaient, en plus d'un espace accueillant les morts, un espace plein de vie témoignant de rencontres en tout genre, celles-ci étaient d'ordre sociales ou justement religieuses. Il s'avérait, en tout accord et bon vouloir de la population qu'elles fussent aussi de l'ordre du profane, donnant lieu à des spectacles, des foires, accueillant des boutiques, des écrivains, des danseurs, bouchers, potiers ou encore des filles de joie. Étant un espace public comme nous les connaissons de nos jours, les cimetières faisaient office de cadre pour des assemblées de justice et décisions communautaires. La vie quotidienne était étroitement liée à la présence des cimetières de par la proximité des maisons construites face aux sépultures. L'influence de l'église et des rites évolutifs au fil du temps plaçaient alors les cimetières comme lieux agréables et publics où les vivants s'y rendaient en appréciant la proximité de leurs morts, leur permettant symboliquement de leurs donner vie de nouveau.



Figure 8: Les débuts du christianisme , Source: Le Web pédagogique

<sup>16</sup> « Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval ».

Comment expliquer alors, qu'à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle pratiquement tous types de traces de sociabilisation et d'ouverture des cimetières aient disparues. L'aspect convivial d'antan laissa alors sa place à des enclos et murs marquant une rupture physique dans la ville, séparant ainsi l'espace des morts et des vivants. La quête des enclosures des cimetières luttait contre la pénétration de toute trace de vie humaine ou animale en leurs seins et à l'inverse contre l'étalement jugé insalubre en direction des villes laissant les cimetières se transformer alors, en des lieux principalement minéraux et végétaux n'abritant que les morts entre eux.

Ce changement d'usage est le résultat de mouvements et lois qui restreignaient voire interdisaient totalement les inhumations au sein des églises, celles-ci étant alors sujettes à une relocalisation hors des enceintes de la ville. Il faut savoir que le 18<sup>ème</sup> siècle a vu ses villes se heurter à une croissance démographique telle, que les cimetières alors présents étaient en « surpopulation ». Ce surnombre ne permettait pas aux cadavres enterrés de venir à terme de leurs processus de décomposition (jusqu'à la phase de squelette) avant que de nouvelles dépouilles ne se



Figure 9: Le Cimetière des Innocents, source : Bamboo / Grand Angle - 2018

présentent aux cimetières. Cette saturation des sols en dépouilles entraîna des odeurs désagréables au point d'en être insoutenables. Le cimetière des Innocents<sup>17</sup>, suite à l'effondrement de son mur et par conséquent de dépouilles dans les caves des maisons des parisiens, est un des exemples les plus connus de l'insalubrité des cimetières et un déclencheur important des réformes qui vont suivre. Les théories médicales de l'époque avançaient les idées que ces mauvaises odeurs étaient néfastes et dangereuses, pouvant traverser la peau en plus d'être respirées et de facto causer différents types de maladies. Les médecins, en plus d'appuyer ce point de vue, menèrent une campagne d'opinion au début des années 1740. Celle-ci basait son argumentaire sur la non-concordance des sépultures situées dans l'enceinte des lieux saints que sont les églises et la sacralité des lieux. La déclaration royale de Louis XVI en 1776<sup>18</sup> influencée par le développement négativement perçu des cimetières, consistait à restreindre l'accès aux inhumations dans les églises à un faible nombre de personnes privilégiées et d'amorcer les mouvements de la création des cimetières hors des villes. Nombreux dirigeants catholiques et protestants (souverains, monarques...) se succédèrent sur une période restreinte, en faveur de ces décisions c'est donc le cas de la France en 1776, de la Suède en 1783 de l'Empire d'Autriche en 1786 et de l'Espagne en 1785 à 1787. Le rejet des cimetières à l'extérieur des villes, s'accompagne peu à peu d'une période interdisant des pratiques religieuses tels que les rites d'inhumation faits en publics, une montée de l'égalitarisme de ces derniers se fait présente dans le cadre des fosses sans noms. Lorsque le 12 juin 1804, Napoléon promulgue le décret-loi 23 prairial an XII, constituant les bases des lois régissant le monde funéraire

<sup>17</sup> à 16h45, « Quand les morts débordaient du cimetière de Paris ».

<sup>18</sup> Bertrand, « Origines et caractéristiques du cimetière français contemporain ».

contemporain, il marque officiellement le début du développement des structures funéraires en périphérie des villes en France et dans les pays tels que la Belgique ou d'autres alors à ce moment-là sous domination des français.

### Cimetière contemporain

Comme prévu et ordonné par les souverains, les processus d'inhumation ne se faisaient plus dans l'enceinte des lieux de cultes. Les corps sans vie des habitants étaient alors transportés en périphérie des villes dans les cimetières nouvellement créés pour répondre à la croissance mortuaire engendrée par la politique hygiéniste<sup>19</sup> des villes. Il est intéressant de mettre en avant le pouvoir qu'ont eue les croyances religieuses sur la composition interne des cimetières et son rapport avec son environnement. Napoléon lors de son décret-loi 23 prairial XII inscrivit au niveau de l'article 15 : « *Dans les communes où l'on professe plusieurs cultes, chaque culte doit avoir un lieu d'inhumation particulier ; et dans le cas où il n'y aurait qu'un seul cimetière, on le partagera par des murs, haies ou fossés en autant de parties qu'il y a de cultes différents, avec une entrée particulière pour chacune, et en proportionnant cet espace au nombre d'habitants de chaque culte* »<sup>20</sup>. Malgré les avancées de la laïcité des cimetières, les textes de lois restaient en concordance avec la religion qui régissait totalement précédemment, le fonctionnalisme funéraire. La troisième République vit naître les penseurs, écrivains, sculpteurs (dont Rodin et son célèbre Penseur), philosophes... étant des personnages pour qui la laïcité était ancrée dans leurs modes de vie et chez qui leurs pensées agnostiques régissaient leurs évolutions. Cette période entraîna une laïcisation au niveau des cimetières qui rendit possible une abrogation de l'article 15 précédemment cité. Il n'y aura plus à partir du 14 novembre 1881 de murs de séparations entre les différentes religions au sein des cimetières.

À la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, le cimetière urbain n'est donc plus géré par les églises. Se met alors en place une organisation claire sur une gérance établie par l'administration communale. N'étant plus dans un système où les églises possèdent les terrains, il va falloir acquérir ces derniers après avoir été choisis via des conditions spécifiques telles que leurs orientations, leurs topographies, leurs superficies. Il va de plus falloir y aménager des axes menant à ces derniers, élaborer la répartition géographique et planifier l'exploitation de ces derniers. On parle alors de planification urbaine à ce niveau. Des axes routiers menant aux cimetières et à l'intérieur même de ceux-ci doivent être tracés. Un phasage des végétations est alors en vigueur quant aux emplacements des concessions, leurs perpétualités ou non, leurs attributions ou conditions d'acquisitions sont étudiées. Un paysage funéraire se dessine alors ficelé dans une optique de sacralité et magnificence de la mort. Les caractéristiques architecturales ne sont pas les seules à connaître une soumission à des règles bien précises. On est loin de l'époque où foires et marchés étaient accueillis dans les enceintes mortuaires. En effet dès la moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, la notion de « police des cimetières » est présente. Cette dernière devra suivre les règles instaurées par des règles municipales préétablies concernant les attitudes et comportements à adopter en cas de pénétration dans ces nouveaux espaces mortuaires. Malgré une tendance fortement marquée à cette époque pour la laïcité, les fondements des règlements de comportements dans les cimetières trouveront leurs sources dans la religion chrétienne catholique et plus précisément dans la conduite que les croyants adoptent au sein des églises considérés alors comme sacrées où le respect est de rigueur. Il s'agit d'avoir un contrôle sur sa façon de se vêtir, de converser, de se comporter de façon à honorer les lieux et plus important, d'honorer les morts. L'environnement

---

<sup>19</sup> Barles, « Les villes transformées par la santé, XVIIIe-XXe siècles ».

<sup>20</sup> « Les lieux d'enterrement des protestants ».



proche des cimetières sera aussi sujet à étude dans le cas où par exemple des instituts comme les cafés et lieux de socialisations impliquant de l'alcool et des émissions sonores importantes se trouvent à proximité. Ces derniers peuvent être relocalisés où dans le cas de projets, empêchés d'être mis à exécution.

### Mutations des cimetières

La prise en main des cimetières durant la fin de ce siècle a donc laissé se profiler un paysage mortel en périphérie des villes, qui plus est, selon la topographie choisie des lieux qui revête de l'importance. Les caractéristiques de composition se font claires, à savoir, une arborescence éparse présente combinée au minéral nécessaire, des sculptures et monuments funéraires prennent place au cœur du sacré. Les lois régissantes des bonnes pratiques des visiteurs sont appliquées permettant une fréquentation des cimetières au public. Les villes fournissent alors les visiteurs, entre autres les proches présents lors de la cérémonie de l'enterrement ou encore ceux venus y fleurir leurs tombes et les membres permanents de leurs cimetières. Malgré un engouement pour la nouveauté que cette délocalisation étudiée a pu créer, il s'est avéré que les cimetières subirent dans bons nombres de cas, une évolution technique proposant un paysage relevant du sentiment de la tristesse et la monotonie. La standardisation des méthodes de sépultures se faisant, le minéral s'empara de ces lieux. L'évolution des comportements des citoyens face à leurs morts se fait sentir par un déclin des visites aux cimetières, les jours de fêtes chrétiennes comme la Toussaint sont les rares occasions de voir affluer ponctuellement les proches. Cette perte de lien avec les défunts qui jadis étaient un lien partagé au quotidien s'explique par l'évolution des mentalités survenue depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et ne cessant de se transformer jusqu'aujourd'hui. La laïcisation de notre société a fondamentalement émis la coupure avec le lien religieux qui était celui qui plaçait la cité des morts au cœur des villes. De plus des pratiques nouvelles en termes de sépulture se présentent.

La notion de crémation<sup>21</sup> qui de par sa nature rentre en opposition avec le système religieux voit le jour en Europe, elle se présente comme un méthode luttant pour la salubrité et donc l'hygiénisme des villes et ses alentours. Son développement se présente en Europe du Nord principalement en raison du fait que cette partie du continent était sous dominance protestante ; branche du christianisme qui a admis la crémation à ses débuts contrairement aux catholiques qui l'interdisaient jusqu'en 1963 et qui depuis présentent toujours une réticence face à ce système. Les orthodoxes, musulmans et juifs l'interdisent. L'incinération par sa venue entraîne avec elle de

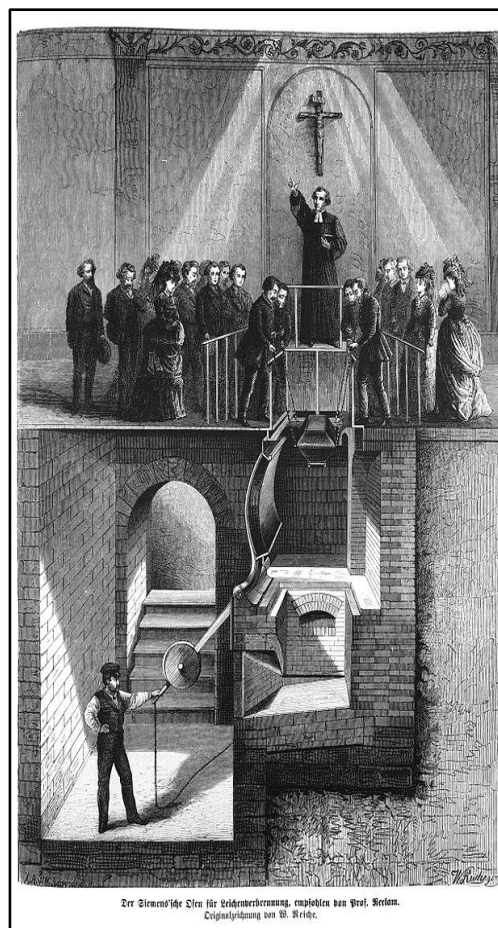


Figure 10: Illustration d'un four crématoire de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, source : Wikipédia

<sup>21</sup> « Histoire de la crémation ».

nouvelles infrastructures et corps de métiers funéraires tels que les crématoriums, les fabricants d'urnes, columbariums et des créations tel que les jardins du souvenir au sein de la structure des cimetières pour pouvoir y disperser les cendres. Partir par le feu est financièrement plus avantageux que l'inhumation, soit en moyenne un coût 30% moindre<sup>22</sup>. C'est un argument qui sera fortement pris en considération lors du choix de la sépulture. En 1976 tombe l'autorisation de récupérations des urnes par les familles pour qu'elles en disposent et aient le choix de dispersion des cendres ailleurs que dans les espaces cinéraires situés dans les cimetières. Cette étape ancre une nouvelle approche de la place des cimetières dans la ville et démontre des mutations auxquelles ils sont sujets. Cela démontre fatalement que selon les personnes et leurs rapports aux lieux déterminés pour « reposer en paix », les cimetières ne sont plus la seule option « sacrée » où peut résider ou être dispersé un mort. Mis à part le volet économique avantageux de la crémation, elle est considérablement en hausse pour des raisons de praticité. En Suisse par exemple « 90% des funérailles sont suivies par une crémation », en France on estime une pratique à hauteur de 50 %<sup>23</sup>. En termes d'espace, cette hausse de pratique se fait ressentir positivement dans les cimetières en raison de la croissance démographique importante qu'a connue le territoire au cours de ces dernières années et du manque de place. Un caveau prend une place considérable face à une urne ou totalement pas d'urne (cas de la dispersion des cendres). La saturation des cimetières peut alors trouver en la crémation une alternative adéquate à son manque de place. La lutte contre l'étalement urbain étant en cours, c'est une option que nombres de chercheurs privilégient dans le cadre de cette thématique.

La crémation se présente de plus comme une alternative correspondante aux modes de vie actuels des humains. La mobilité apparue avec l'urbanisation des villes a engendré la mixité des lieux de vies et facilité le choix de déplacements. La société qui s'était doucement sédentarisée se voit en proie à une nouvelle forme de nomadisme perdant ainsi doucement le sentiment d'appartenance à la terre qui perdurait de génération en génération. Un parallélisme peut être émis alors concernant la liberté de mouvement proposée par la société actuelle et la possibilité d'être mobile, sous la forme de cendres, dans un lieu tel qu'une forêt, un jardin ou déplaçable dans une urne. Il ne faut pas oublier que le développement de la société de consommation et des dictats de beauté imprègnent les mentalités d'un besoin esthétique, par défaut l'idée de la vieillesse et par conséquent, de la mort se matérialise comme sujet tabou. L'idée de la décomposition du corps ne répond pas à la poésie d'une fin de vie autrefois oubliée dans l'espoir d'une vie après la mort, la baisse des croyances religieuses de pair avec un transhumanisme en hausse depuis ces 20 dernières années<sup>24</sup> qui lutte contre la mort ne fait qu'accroître le gouffre qui s'est créé entre les cimetières, le rapport à la mort et les humains.

## Dimension urbaine

Abordons à présent le point de vue urbain du développement des cimetières. Dans le chapitre précédant, on a pu observer un changement des mentalités face à la mort, d'une part en raison de la disparition du système établis nous venant du Moyen Âge, à savoir le clergé, le tiers état et la noblesse et d'autre part en raison de l'acquisition d'une mentalité plus scientifique et rationnelle menée par les libres penseurs, les médecins, les philosophes... L'égalitarisme maintenant traduit

---

<sup>22</sup> meur, « Crémation ».

<sup>23</sup> « Hausse du nombre de crémations en France - ADP Assurances ».

<sup>24</sup> « Se libérer de la mort, objectif ultime du transhumanisme ».

par les textes de lois incluant le fameux décret émis par Napoléon permet à tout un chacun de bénéficier des mêmes traitements lors de sa mort. En résulte une disparation progressive des fosses communes qui étaient initialement prévues pour les plus pauvres et libérant ainsi quantité d'espace au sein des lieux de vies. Les cimetières maintenant situés hors des villes permettent une meilleure décomposition des corps et ne risquent plus de contaminer (selon les savoirs de l'époque) leur environnement. Les surfaces de terrains alors retenues pour l'accueil de ces espaces se doivent d'être imposantes au regard de la perpétualité de concessions et de l'accroissement de la population défunte qu'ils recevront. L'article 4 de l'ordonnance royale du 6 décembre 1843 émise par Louis-Phillipe : « *Le terrain nécessaire aux séparations et passages établis autour ces concessions devra être fourni par la commune* »<sup>25</sup>, cet article marque le début de l'urbanisme au sein des cimetières.

**L'urbanisme funéraire** naît et sera le modèle suivi de tous, se faisant plus clair. Les allées et voies de circulation seront dissociées des emplacements fournis pour les inhumations. Le plan général se calque sur la composition des îlots parisiens, îlots qui ont une base carrée et qui sont séparés par les axes de circulations. Les tombeaux suivent dès lors cette disposition. Les allées secondaires plus fines consacrées principalement à l'espace piétonnier (les voiries principales pouvant accueillir piétons et voitures en cas de cortège par exemple).

La création de cimetières parisiens extra-muros n'a été complète qu'en 1929. Dans les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, l'extension des limites de la capitale n'avait pas été totalement définie, mais le développement rapide de la cité avait montré qu'il était nécessaire de prévoir de nouveaux



Figure 11: Cimetière du Père Lachaise en 1815 , un parc à l'anglaise, source : Pariszigzag

cimetières à l'extérieur des murs quand en parallèle les cimetières intra-muros comme par exemple le cimetière des Innocents évoqué plus tôt, se voient fermés définitivement. Les premiers cimetières furent créés à partir de 1826 : le célèbre cimetière du Père-Lachaise, ouvert en 1804 sur une proposition émise par Napoléon qui voulait trouver une solution à la question des cimetières dans Paris ou encore celui de Montparnasse en 1820, celui de Montmartre en 1824, Passy en 1840 et La Santé en 1844. Le cas du Père Lachaise est très intéressant dans la mesure

<sup>25</sup> RICHARDERIE, « L'Ordonnance royale relative aux cimetières du 6 décembre 1843 ».



où originellement, il marque la volonté des autorités d'accueillir les vivants, de par son architecture et les incitants mis en place. Le cimetière de 44 hectares accueillant plus d'un million de personnes inhumées en son sein fait la fierté des cimetières Parisiens et se classe parmi les plus visités au monde. 70 000 concessions s'y trouvent. Il est à ce jour la plus grande nécropole de la capitale où le coût d'une concession s'élève à de très hautes sommes. Cela n'a pas toujours été le cas, en effet dès son ouverture et ce pendant près d'une dizaine d'années, il se heurtait au mécontentement des habitants chez qui une habitude ancestrale venait d'être modifiée, à savoir les inhumations au cœur des villes. Ce premier cimetière d'ordre public était considéré comme trop éloigné du centre, localisé dans une zone pauvre et présentant des prix de concessions trop élevés, ceci dû au désir de rentabilité face au coût de construction et d'aménagement du cimetière. Aménagement hautement étudié par l'architecte Brongniart qui de par sa composition s'inspira des jardins à l'anglaise. Autrement dit, ce cimetière paysager était de par sa nature créé pour recevoir promenades, visites et socialisation, en plus des décès. Afin de stimuler les citoyens, les autorités mirent en place des stratégies incitatives (inhumation de personnes célèbres), pour faire adhérer ce cimetière dans l'esprit de la communauté.

Les grandes capitales telles que Londres et Hambourg partageaient les mêmes questionnements

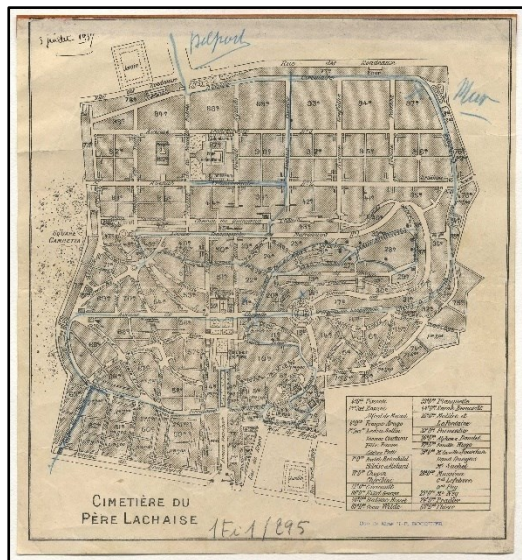
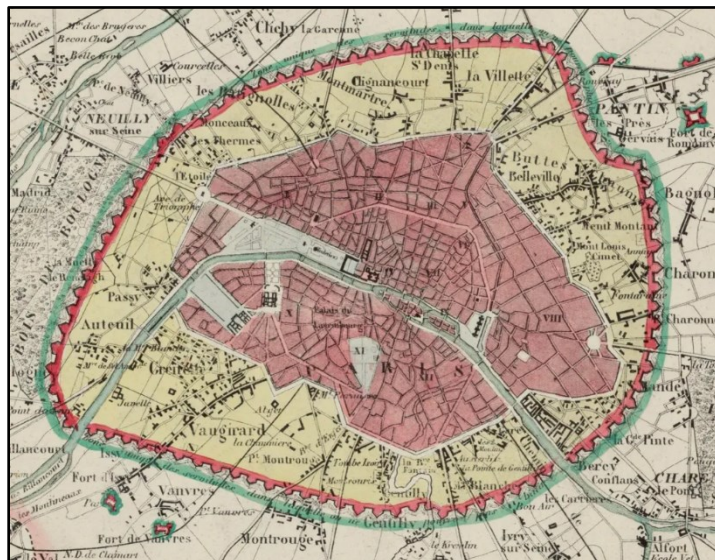


Figure 12: Paris en 1842, source: inconnue Figure 13: Plan du cimetière Père Lachaise en 1937, source : inconnue

que la ville de Paris. Ceux-ci concernaient principalement l'établissement des cimetières par rapport à la ville. Certes ces derniers étaient soumis à une extraction des cimetières des villes mais fallait-il établir une grande nécropole ou une multitude de cimetières établis de façon fonctionnelle en balayant la périphérie ? Le choix s'est alors porté naturellement vers une progression successive de cimetières se développant les longs des périphéries, situés comme voulu à l'extérieur des villes. Plus pour longtemps comme nous le verrons par la suite. Le développement interne des structures funéraires, qui se voulaient premièrement de nature paysagère, inspirées des jardins anglais entre autres, se voit de plus en plus minéralisé. On passe d'un artisanat funéraire à une industrie s'orientant vers une standardisation des éléments architecturaux des tombes, la conquête d'espace prend aussi le dessus sur le végétal excepté dans les grands cimetières qui peuvent se permettre de garder un statut paysager. Les cimetières tendent donc à devenir minéraux et ainsi l'une des attractions proposées initialement pour faire

venir la population en tant que visiteurs et acteurs actifs des lieux se perd au détriment d'une conquête d'espace.

Un espace qui se remplit en son enceinte et qui se fait encercler de l'extérieur.

Nous verrons dans cette partie comment les cimetières se sont retrouvés enclavés au sein d'une maille urbaine. L'industrialisation apparue durant le 19<sup>ème</sup> siècle est moteur de l'expansion urbaine<sup>26</sup>. Permises par le développement des chemins de fer, les circulations d'humains, de marchandises et d'informations, les grandes villes ne cessent de croître



Figure 14: Urbanisation suite à la création du cimetière parisien, source :Pantin-Rohianv

démographiquement et sont en constante évolution. Les machines à vapeur permettent alors d'accéder à de plus grandes parties du territoire et d'engendrer l'étalement urbain. Les citadins en proie à une qualité de vie plus agréable se déplaceront en périphérie des villes et auront à présent la liberté de vivre à l'extérieur des agglomérations et de s'y rendre grâce aux nouvelles méthodes de transports. Les cimetières se retrouvent menés à leurs positions initiales au cœur des villes et doivent faire face à présent à des nouvelles complications quant à leurs existences au cœur des quartiers. Les grandes zones minéralisées sont sources d'îlots de chaleurs, d'autant plus que leurs géolocalisations ont été déterminées à l'origine pour être au niveau d'axes de transports et voiries d'accès de la ville à sa périphérie. L'urbanisation et le développement des machines à vapeur ont vu leurs tracés majoritairement se calquer sur les anciennes voiries, situant, pour beaucoup les cimetières dans des zones stratégiques malgré eux, dans l'implantation de commerces, de lieux de vie, d'infrastructures importantes. Se faisant, les cimetières se sont retrouvés entourés de constituants de villes, jugeant les quartiers avoisinants les cimetières comme non-attractif pour s'y installer. Il est important de mentionner le fait que les surfaces importantes mobilisées, qui dans le passé étaient nécessaires pour accueillir les défunts constituent des coupures de mobilité importantes face à la toile urbaine s'étant tissée autour de ces derniers. La connotation des espaces funéraires est alors au plus haut point de l'ordre du négatif.

Cependant, parce qu'ils sont souvent situés en centre-ville et abritent finalement des valeurs historiques et culturelles, il faudra alors les intégrer au projet de développement urbain. Il est donc juste d'imaginer des solutions innovantes afin d'exploiter pleinement leurs atouts.

Les cimetières occupent des surfaces considérables. Ce sont des enclaves dans l'espace urbain dont il faut tenir compte dans les divers documents de planification urbaine. Ils sont néanmoins de moins en moins adaptés aux nouvelles pratiques et doivent être confrontés à la réalité de l'urbanisation en cours. Il serait opportun de tenter de réorienter leur rôle pour restituer aux cimetières leurs fonctions initiales, afin qu'ils deviennent plus attractifs pour les habitants (promenade, lieux de détente, de rencontres, activités, paysages agréables).

<sup>26</sup> Kamal, « Industrialisation et concentration urbaine ».

Ce n'est pas aisé de parler de la transformation des cimetières en parcs urbains, mais il serait dommage que ces terrains soient privés d'un tel potentiel lorsque tous les éléments tendent vers une amélioration de l'environnement de vie, lorsque le respect des défunts reste un point majeur. Au lieu d'être considérés uniquement comme des lieux de passage de la mort, ils ont dépassé cette étape et ont atteint des niveaux politiques, culturels et économiques importants. Par exemple, certains cimetières sont protégés par l'Unesco comme sites culturels. La taphophilie (*táphos* : « tombe, sépulture », *philie* : « amour »)<sup>27</sup> est associée aux personnes ayant développé une passion pour les cimetières et le monde funéraire. On parle alors d'une nouvelle forme de tourisme spécialisé qui se développe<sup>28</sup>. Le cimetière du Père Lachaise par exemple est l'un des cimetières les plus prisés des taphophiles. Il va s'en dire que le tourisme draine avec lui un point positif économiquement parlant pour la ville qui reçoit et est donc un sujet qu'il faut prendre en considération dans les potentiels apportés par les cimetières.

Penchons-nous sur une étude réalisée en France en 2008 par le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) en partenariat avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR)<sup>29</sup>. Cette étude portait sur la gestion des cimetières et consistait à montrer la multitude de potentiels que les cimetières ont à offrir. Ce sont cent sept espaces funéraires qui ont participé à cette enquête mettant en lumière la qualité des espaces qu'ils possèdent, cela permettant alors de réaliser que ces derniers sont qualitatifs pour les pratiques funéraires comme les inhumations, l'accueil des proches en deuil, le réconfort par un lieu sacré mais aussi de montrer que ce sont des lieux de relaxation permettant promenades et lieux de passage. En effet, les résultats de l'étude montrent que 60 % des cimetières affirment voir en leurs murs des promeneurs venus profiter du cadre et du silence des lieux, ou encore sont sujets à des passages furtifs d'un portail à un autre afin de se créer un raccourci piétonnier ou par vélo dans l'enceinte du cimetière. Le positionnement d'enclave dans la ville est renforcé par l'observation de ces pratiques. Physiquement, les murs infiniment longs qui encerclent le terrain funéraire renforcent la coupure urbaine entre le monde des vivants et des morts. Il est certain que leurs présences font office de protection des lieux sacrés, et pourtant, leurs monumentalités qui s'efforcent de faire disparaître les cimetières aux yeux de la population ne fait qu'accentuer le positionnement de refus de cohabitation. Des solutions quant à l'ouverture des cimetières dans leurs quartiers sont proposées, il s'agit par exemple de créer une transparence ponctuellement dans les murs à travers de murs grillagés par exemple. Cela permettrait alors une connexion visuelle avec l'extérieur sans pour autant être dangereux pour les sépultures présentes dans le cimetière. L'insertion des cimetières dans la toile urbaine doit se travailler de façon subtile en gardant à l'esprit le caractère solennel des lieux. Des propositions d'ouvertures des portails de façon plus étalées dans le temps sont émises.

---

<sup>27</sup> « La taphophilie ou la passion pour les cimetières ! - Dans Nos Coeurs ».

<sup>28</sup> Routard.com, « 13 cimetières à visiter dans le monde ».

<sup>29</sup> « Situation, enjeux urbains et d'aménagement des cimetières du Sifurep | 2008 / 2017 | S'imaginer Paris et le Grand Paris | 50ans.apur.org ».



L'exemple du cimetière paysager Assistens Kierkegaard<sup>30</sup> à Copenhague au Danemark est pertinent dans le cadre de la création de passage de mobilité douce au sein des cimetières et pour son rôle de cimetière parc favorable à la vie de quartier et aux interactions sociales, autrefois primordiales. Il fut créé en 1760 pour recevoir des victimes mortes dues à une pandémie de peste ayant fait énormément de ravage à Copenhague. Ce cimetière est considéré comme le poumon vert du quartier de par sa végétation importante. Les personnes viennent y courir ou pique-niquer, promener les enfants ou chiens ou pratiquer le tourisme des cimetières. L'un des points forts reste néanmoins son positionnement stratégique dans la ville qui fait que nombreux sont les utilisateurs utilisant ce lieu pour se créer un raccourci dans la ville. Au moins sept entrées différentes existent pour les flux en son sein et au travers. En termes de répartition plus d'un quart de la surface actuelle est toujours sous le statut de cimetière et ce au moins jusqu'en 2150, il fait partie des cimetières protégés depuis 2015. Pour parfaire son implantation dans la ville, il reçoit en 2019 un plan de développement<sup>31</sup> indiquant des directives

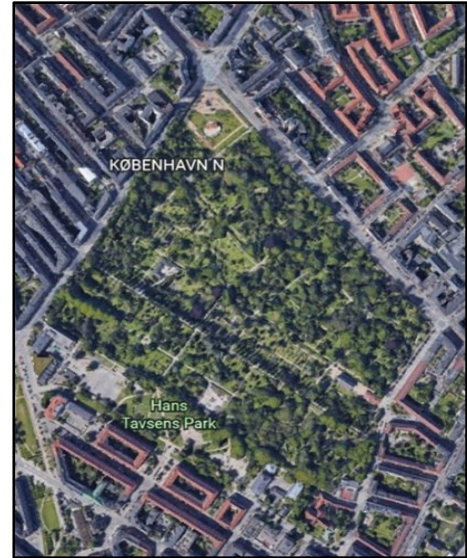


Figure 15: Assistens Kierkegaard à Copenhague, Google Maps



Figure 16: Entrée du cimetière, Assistens Kierkegaard à Copenhague l'espace doit être partagé entre les différentes catégories d'utilisateurs de la route, source : Assistenskirkegaard

<sup>30</sup> Maciej, « Romantique cimetière Assistens Kierkegaard à Copenhague [Nørrebro] ».

<sup>31</sup> « Udviklingsplan for Assistens Kirkegård 2019 2019 ».

concrètes pour les années à suivre. On y trouve des projets en termes de développement urbain mettant l'accent sur l'environnement et l'urbanisme des lieux. Le quartier est soumis à étude afin de faire une corrélation entre l'évolution du cimetière et l'impact sur son environnement.

Il s'agit alors, dans l'ère de la métropolisation, de nous orienter vers une nouvelle lecture des cimetières. Celle de l'ouverture, ou plutôt de la réouverture dans leurs contextes. Exploiter leurs potentiels en termes d'îlots de fraîcheurs, de tourisme pour le côté culturel et économique, de lieu de passage mais aussi d'une composante solide de la trame verte d'un tissu urbain et de ses atouts écologiques précieux. L'aspect environnemental que nous allons entamer à présent témoigne de la hausse de la préoccupation écologique au fil des dernières années. Le caractère non-mutable des cimetières semble être un point fort dans le cadre de la consolidation du maillage vert d'une ville. Dans l'optique d'une proposition multifonctionnelle des espaces funéraires, l'aspect environnemental est sans doute l'aspect le plus pesant.

### Dimension environnementale

Au 19<sup>ème</sup> siècle les nouvelles structures éloignent le cimetière de l'expérience centrale qu'il représentait autrefois pour les citoyens : il est devenu une commodité, souvent situé hors de la ville même. Les cimetières autrefois définis comme à découvert venaient de leurs statuts géographiques les plaçant au cœur des agglomérations, accolés aux structures religieuses. Leurs positions témoignaient de l'importance que l'église et la population leur accordaient à tel point que l'entretien et la gérance de ces derniers étaient sous la responsabilité des fidèles, en plus d'avoir le support des paroisses. Clôtures, hygiène, entretien et extensions des lieux étaient les tâches dont ils s'acquittaient au travers de taxes spécifiquement faites pour cela ou par une volonté charitable et bénévole. À cette période-là, il est intéressant de mentionner que les sols n'étaient pas nivelés et simplement encerclés de clôtures. Ce détail est important à partir du moment où l'on sait que lors des enterrements, les corps étaient mis sous terre par couches et donc par superpositions, cela entraînait une surfréquentation des sols des cimetières à un moment donné, ne laissant pour options aux paroisses que de trouver d'autres terrains pour les futurs défunts ou de hausser le niveau du sol ; plaçant ainsi les cimetières en élévation par rapport aux rues annexes au terrain imposant les cimetières dans une hiérarchie de dominance par rapport à cette topographie artificielle. Pour des raisons hygiénistes, maintes démarches ont été adoptées par les autorités afin de placer les cimetières extra-muros. S'étant fait à un stade où les mentalités étaient attachées à la présence des cimetières dans leurs



Figure 17: Cimetière paysager, photographie de Photo Porcelaine



quotidiens, il fallait proposer une alternative attrayante pour ceux qui verraient nouvellement le jour.

C'est dans ce contexte que naquirent les cimetières s'inspirant des modèles anglais, plus précisément des jardins anglais.<sup>32</sup> Un jardin anglais *« est poétique. Il laisse la nature s'exprimer en privilégiant une profusion de plantes toutes proches de leur état sauvage »*<sup>33</sup>. Ce modèle est celui qui va proliférer et qui représentera les idéologies de pensées de l'époque, répondant à la laïcité prônée par les philosophes des Lumières et le romantisme de cette période. De manière générale on pouvait trouver dans ces nouveaux types de jardins funéraires des cénotaphes<sup>34</sup>. Ceux-ci étaient représentatifs de la mort et avaient pour but d'engendrer des formes de méditations sur la mort. Ils ne constituaient en aucun cas des tombeaux ou réceptacles de dépouilles ou de cendres et faisaient figure de commémoration et de gardien de la mémoire du ou des défunts.

Ci-joint le cénotaphe réalisé par l'architecte Kenzo Tange en mémoire des 200 000 victimes de la bombe atomique survenu à Hiroshima en 1945<sup>35</sup>. Il se trouve centré dans le Parc de la Paix et inspire un grand respect aux passants et visiteurs de celui-ci. Sa composition minérale en béton accentuée par une flamme et un plan d'eau donne une solennité au lieu. Il fait partie des cénotaphes les plus connus et visités au monde.



Figure 18: Cénotaphe d'Hiroshima, photographie de Giuseppe Civica

---

<sup>32</sup> Gerbeaud, « Introduction au jardin anglais ».

<sup>33</sup> « Jardi22.fr ».

<sup>34</sup> « Pompes funèbres ».

<sup>35</sup> « Cité martyre, ville-mémoire ».



La structure des cimetières se modifie de façon nette. L'aménagement des cimetières est une partie importante de leurs gestions. Le nombre, la taille et la forme des tombes ainsi que l'emplacement des monuments peuvent être réglés avec beaucoup de soin. Les arbustes, la végétation florale et les statues jouent un rôle important. Il est possible de régler la forme et la hauteur des tombes afin de les rendre très discrètes ou inversement. Les œuvres sculpturales peuvent être commandées pour les tombes chez des artistes experts en la matière et tout particulièrement de sculpteurs, représentant par exemple des anges en deuil ou des scènes d'écritures. On notera un manque d'attention porté aux arbustes des cimetières du milieu du 20<sup>ème</sup> siècle jusqu'aux années 1980. Cela a contribué à ce que de nombreux cimetières aient l'air d'avoir été abandonnés, avec des plantations hirsutes et détériorées. Depuis lors, on constate une augmentation constante de l'attention portée à l'entretien et même à l'expansion des arbustes dans les cimetières, du moins le long des allées. Cela reflète un désir de fournir un environnement sain qui honore la mémoire des défunts et l'influence croissante des cimetières parcs. Les nouvelles tendances ont transformé totalement le paysage destiné aux défunts : après avoir perdu sa fonction première par recours à la crémation et à l'inhumation dans des caveaux individuels, le cimetière a perdu son image monolithique en adoptant un nouveau modèle qui prête davantage attention à l'environnement et qui favorise la biodiversité à travers la plantation de plantes ornementales ou de vivaces.

Les cimetières s'adaptent aux évolutions et aux nouveaux usages sociaux. La demande croissante de crémation, par rapport aux inhumations, pousse les cimetières à proposer des espaces nouveaux comme les jardins du souvenir<sup>36</sup>, lieu créé spécialement pour la dispersion de cendres dans le cimetière, l'attrait du cimetière pour les visiteurs et touristes refait surface comme c'était le cas dans le passé. De même, il se dessine de plus en plus une volonté des familles de retrouver un terrain de repos plus proche de leur maison et permet ainsi la construction d'une ou plusieurs stèles sur un terrain privé et la possession d'urnes funéraires. Les cimetières qui composaient avec beaucoup de minéral dans sa structure interne tendent progressivement vers plus de végétal pour des raisons écologiques. L'importance donnée aux techniques d'entretien des cimetières et de méthode d'inhumation et d'incinération suscite de nombreuses études. Nous sommes à présent dans une ère où l'environnement est un domaine sujet à attention. Le réchauffement climatique étant au cœur de toutes les discussions, les cimetières offrent un bon potentiel en termes de végétalisation, permettant un rafraîchissement urbain en plus de participer à une gestion intégrée des eaux pluviales et à la préservation de la biodiversité.

Les objectifs climatiques de l'UE constituent le cadre d'une approche politique qu'est le pacte vert, visant à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Pour atteindre ces objectifs ambitieux à temps, les pays européens devront faire des efforts considérables, notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'Union Européenne présente son ambition climatique chiffrée sur l'horizon 2030 qui vise une réduction de «ses émissions d'au moins 55% d'ici à 2030».<sup>37</sup> Le but à atteindre étant de faire de l'Europe « le premier continent neutre sur le plan climatique ». Ce pacte vert concerne plusieurs secteurs allant du point de vue environnemental à économique. Les principaux objectifs visés sont:

- Une réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Une réduction de la dépendance énergétique extérieure
- L'amélioration du bien-être et de la santé
- La création d'emplois et le développement de l'innovation

---

<sup>36</sup> « Le jardin du souvenir ».

<sup>37</sup> « Changement climatique ».

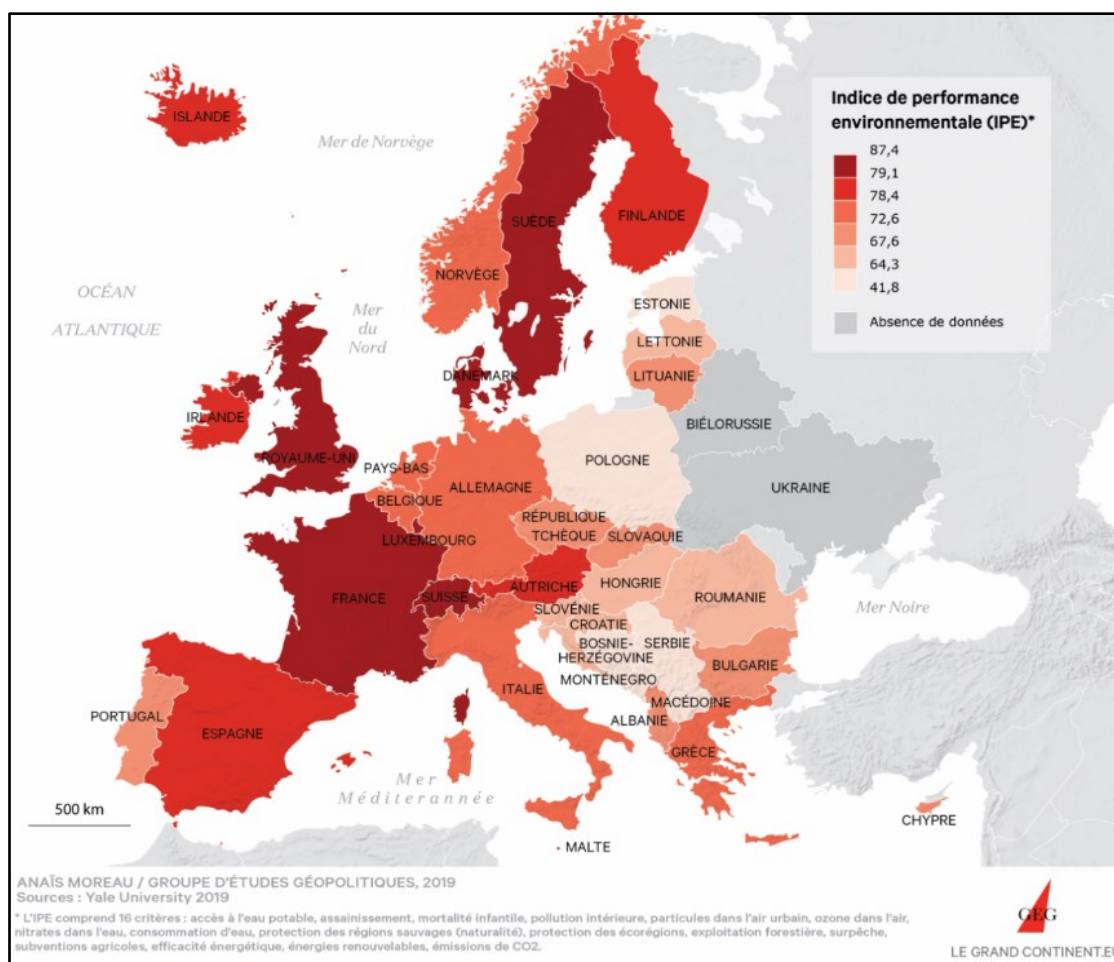


Figure 19: Indice de performance environnementale des pays d'Europe, Source Yale University 2019

Dans cette optique, il est intéressant de comprendre dans un premier lieu en quoi les cimetières ont un rôle à jouer dans les enjeux environnementaux actuels.

### Les cimetières comme source de pollution

Les cimetières abritent plus de points morts que nous le pensons. Ils sont source de pollution<sup>38</sup> à plus d'un titre. Les caveaux sont cimentés et scellés à l'aide de produits chimiques et nocifs, des éléments relativement nuisibles à l'environnement. Les excavations funéraires sont généralement réalisées mécaniquement, ce qui induit l'utilisation de diesel et d'électricité, énergies non renouvelables. Concernant les monuments funéraires, ils disposent d'une multiplicité de matériaux comme la pierre, le marbre ou le granit qui sont prélevés de carrières surexploitées. Leurs présences n'étant pas pérennes en raison de la disparition des concessions perpétuelles, elles se retrouvent tôt ou tard dans des décharges. Du point de vue économique, certains produits proposés font concurrence avec les produits locaux car importés des pays comme la Chine qui possèdent des prix concurrentiels attractifs. Cette importation en

<sup>38</sup> Zeller, « La pollution par les cimetières urbains ».

raison d'une demande présente en Europe contribue aux émissions de gaz à effet de serre à travers le transport entre autres.

Concernant les cercueils, ces derniers sont fabriqués à l'aide de matériaux tels que le plomb, du métal pour les poignées et jointures, du vernis pour la préservation du bois ou encore l'intérieur du réceptacle fait de tissu synthétique. Pour une société qui témoigne d'un rejet de la mort à travers ses actes transhumains, beaucoup d'efforts sont fait pour conserver les morts. Les urnes connaissent le même principe que les cercueils étant fait généralement de métal ou de pierre. La question de la disparation des produits phytosanitaires dans les cimetières a longtemps été discutée et est en application dans plusieurs pays d'Europe<sup>39</sup> ( et en Région bruxelloise). Celle-ci découle de la forte contamination des sols qu'ils impliquent.

La thanatopraxie sera l'un des points les plus discutée en termes de facteur de pollution des sols. En effet les soins appliqués au défunt pour permettre sa conservation font appel à des produits très corrosifs tels que le formol et qui, à travers le processus de décomposition des corps, se disperse dans les sols, les rendant ainsi contaminés. Les inhumations telles qu'elles sont majoritairement exécutées aujourd'hui sont en contradiction avec les attentes du Pacte Vert Européen.

La crémation qui semble être une bonne alternative et qui est en hausse du point de vue des pratiques reste cependant une méthode impliquant de fortes émissions de CO<sub>2</sub>. « La chambre de combustion doit atteindre des températures avoisinant les 900 degrés Celsius et consomme pour cela beaucoup de gaz : l'équivalent de 200 litres de mazout par personne environ. »<sup>40</sup>

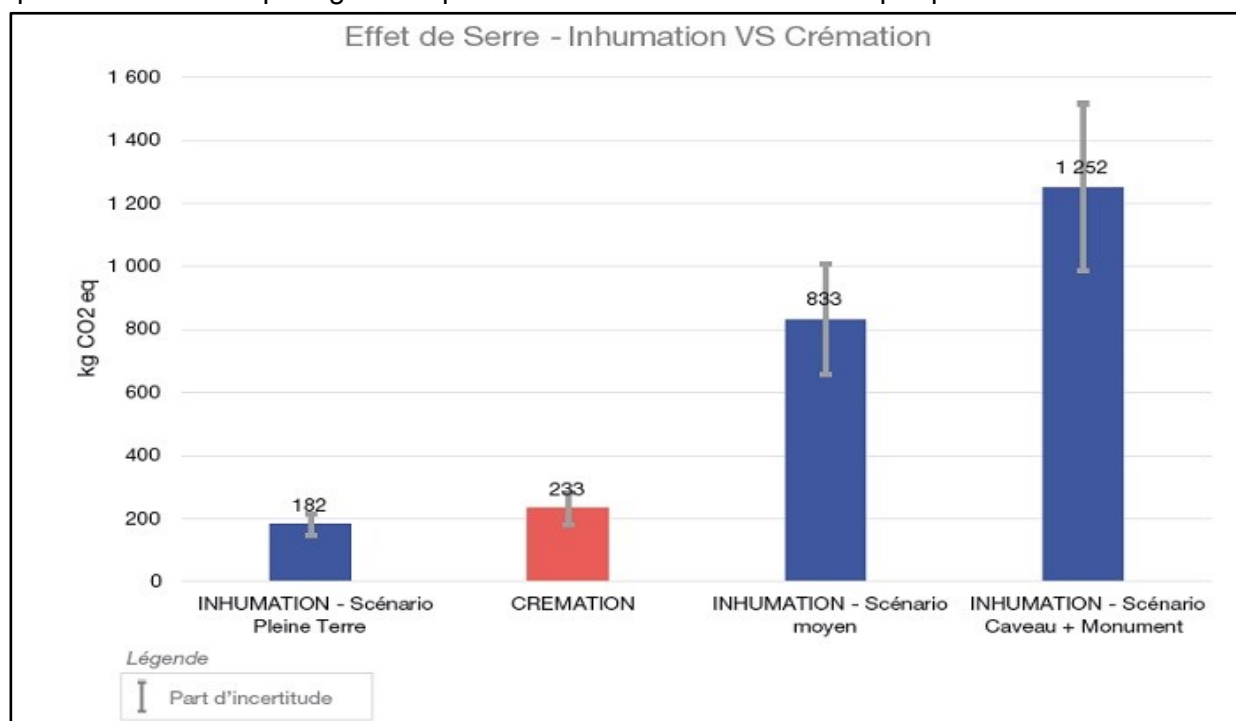


Figure 20: Comparatif des émissions de gaz à effet de serre selon les différents rites funéraires, source : Novethic

<sup>39</sup> Miñano, « En Europe, une nouvelle bataille pour la réduction des pesticides commence ».

<sup>40</sup> « Enterrement, crémation ».



Ces éléments ne sont pas négligeables et constituent pourtant l'état des cimetières traditionnels et méthodes funéraires, majoritaires que nous connaissons aujourd'hui. Les traditions évoluent malgré tout au regard de l'évolution des mentalités et des aspirations de la population. Celle-ci se révèle de plus en plus consciente de la crise climatique que nous traversons.

Les cimetières ayant un caractère non mutable mais non constructible font office d'espaces considérés comme réserves naturelles pour la faune et la flore, selon une étude de Rudy Bueno dans le cadre de la recherche sur les cimetières vivants et l'étude de la biodiversité des cimetières franciliens<sup>41</sup> :

*« 1-Les cimetières sont des écosystèmes urbains ayant une capacité d'accueil intéressante pour la biodiversité. La forte minéralité de ces milieux semble permettre l'implantation de taxons adaptés à des conditions xériques ;*

*2. Le paysage (urbanisation et pollution lumineuse) dans lequel s'implante le cimetière ainsi que sa végétalisation (densité et hauteur de la végétation) semblent être les facteurs les plus impactant sur la biodiversité des cimetières ;*

*3. Les micro-habitats des cimetières tels que les prairies et les inter-tombes semblent abriter des communautés d'espèces différentes, adaptées aux conditions environnementales de chaque milieu. »*



Figure 23: Cercueil en carton



Figure 23: Cercueil en rotin



Figure 23: Urne biodégradable

Des solutions pour pallier aux points négatifs des cimetières précédemment cités voient alors le jour avec la création de cimetières naturels et la volonté des initiateurs de ces derniers de s'insérer dans une optique écologique. Le minéral est un élément que l'on devrait retrouver beaucoup moins au sein de ce nouveau type de cimetières, les dépouilles ne subiront plus les soins de thanatopraxie car cette pratique sera interdite. Pour accompagner ces mesures, les vêtements ou linceuls recouvrant le corps des inhumés seront faits en fibres biodégradables. Dans le cas de volonté de cercueils car le choix de ne pas en avoir est possible, celui-ci doit être aussi en matériaux biodégradables à base d'osier, de carton ou de bois brut, il en est de même concernant les urnes. Le traitement de la végétation se fera de façon naturel et pour l'efficacité des méthodes il sera question de traitement différencié par exemple. Nombreux sont les cimetières qui naissent dans une optique écologique. En termes de coûts, il sera plus avantageux d'avoir recours à ces méthodes que celles actuellement considérées comme traditionnelles.

Pour illustrer les possibilités que ces cimetières peuvent apporter, concentrons-nous sur l'exemple du cimetière naturel de Souché à Niort ouvert en 2014.<sup>42</sup>

<sup>41</sup> Île-de-France, « Cimetières vivants, étude de la biodiversité des cimetières franciliens - ARB ».

<sup>42</sup> magazine, « Premier "cimetière naturel" en France pour un repos éternel "écologique et pas cher" ».

Les familles qui au préalable ont signé une charte d'engagement, décident de la façon dont leur proche sera enterré en fonction des normes et des conditions spécifiques aux éco solutions. Cette nouvelle façon de procéder est conforme à la politique de développement durable mise en place et hautement souhaitée par la ville de Niort. Le cimetière propose tout type de concessions pour l'accueil d'inhumations écologiques, pour les urnes et la dispersion des cendres de façon toujours écologique et respectueuse de l'environnement. Le lieu encourage le calme et la méditation, et favorise une connexion avec la nature. Le concept va au-delà d'une simple planification paysagère. Les étapes qui suivent le décès sont repensées pour réduire l'empreinte carbone des enterrements autant que possible. Le corps et les cendres sont restitués à la terre. Les corps ne reçoivent plus d'entretien, sauf exception. Ils sont placés dans des cercueils ou des urnes réalisés avec des matériaux biodégradables. Une pierre posée au sol permettra l'identification des défunts conformément à un règlement précis de présentation. Concernant les cendres, celles-ci sont placées dans le jardin du souvenir et simplement enfouies dans du sable. Des feuilles en laiton fournies par la ville sont les matériaux sur lesquels on pourra y inscrire les noms des défunts. Elles sont par la suite accrochées sur un arbre choisi par les proches. Il va de soi que les produits phytosanitaires ne sont pas autorisés.



Figure 24: Cendres surmontée d'une pierre calcaire

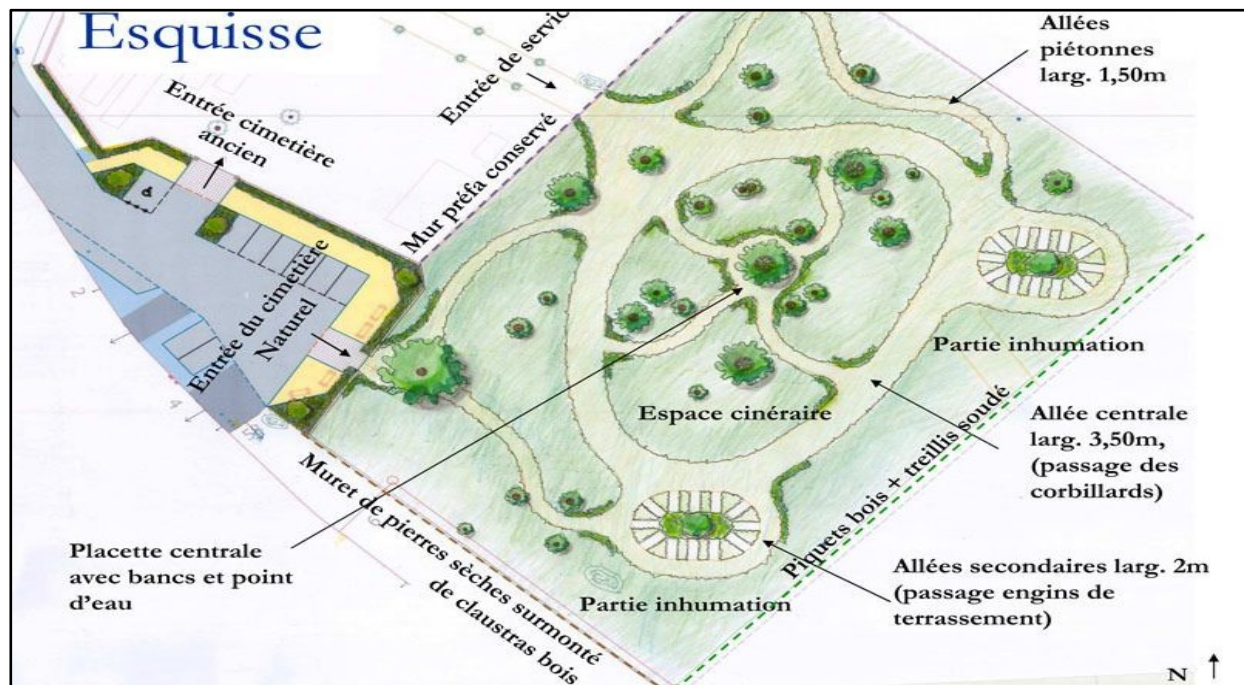


Figure 25: Esquisse du cimetière naturel de Souché, source :SouchéNiort

## Humusation

Il est important d'aborder le sujet de l'humusation<sup>43</sup> car c'est un procédé qui se veut 100% naturel et écologique. Il s'agit donc d'un processus de retour à la terre dans lequel les « humuseurs » étant les « micro-organismes présents uniquement dans les premiers centimètres du sol » vont se charger de transformer le corps durant douze mois. Le corps du défunt qui aura été déposé sur un compost hors sol, finira par se transformer au contact de ce dernier afin d'obtenir un « humus sain et fertile » qui pourra par la suite être utilisé dans le cadre de plantations ou d'entretien d'espaces verts. Cet humus avoisine les 1.5m<sup>3</sup> de « terreau riche sain et fertile ».<sup>44</sup>

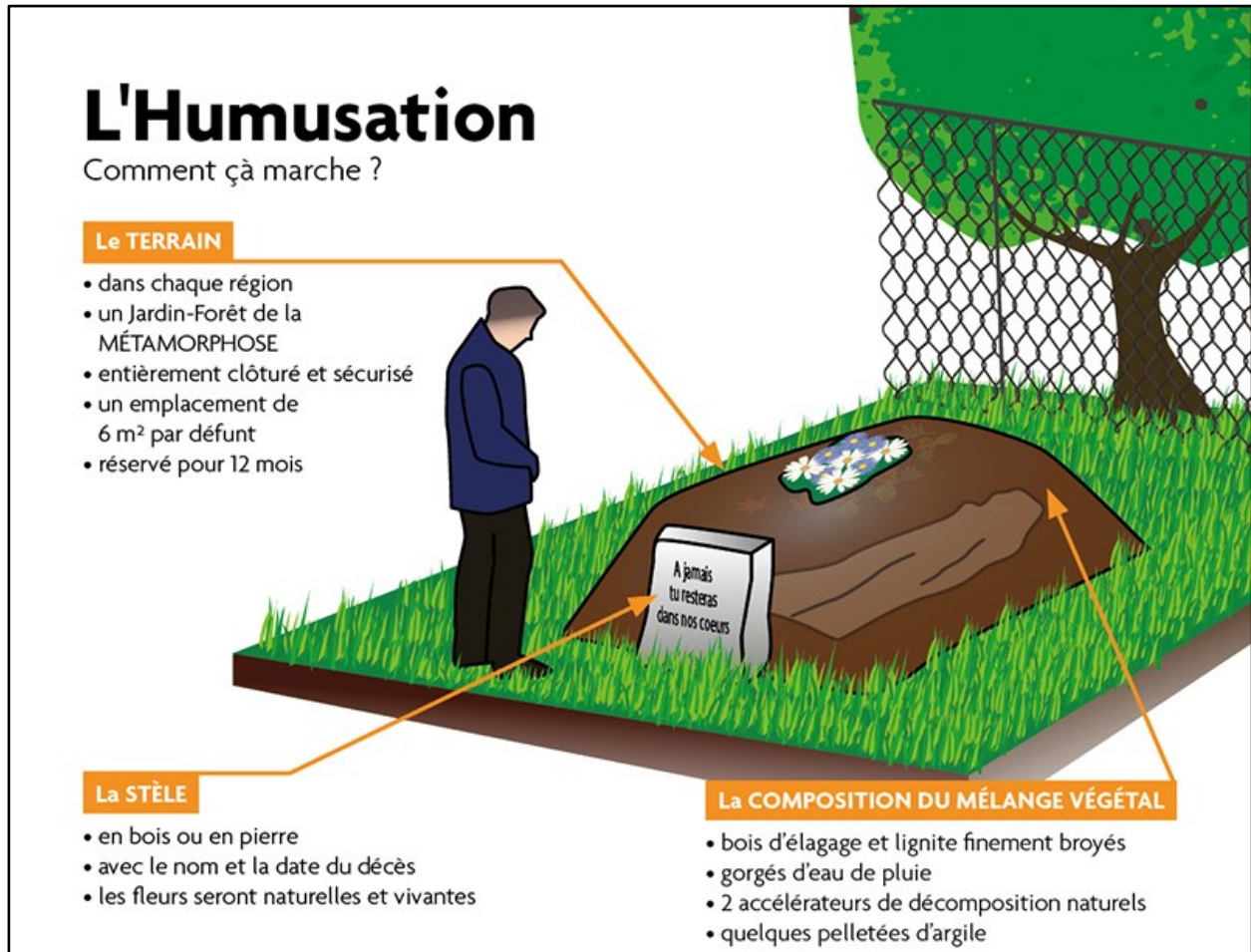


Figure 26: Humusation, comment ça marche? source: humusation.org

<sup>43</sup> « Humusation - Pourquoi et Comment ? »

<sup>44</sup> « L'humusation, pratique funéraire écologique | Ouest-France ».



## II-BRUXELLES

### A.Contexte Métropolitain : La Belgique

#### Les trois régions

Il est nécessaire de comprendre le fonctionnement de la Belgique afin de pouvoir élaborer des stratégies ayant un pouvoir d'action sur l'utilisation du tissu funéraire.

La Belgique est un État parlementaire et constitutionnel. Le Roi, qui est également Chef d'État, a un rôle symbolique dans l'organisation et n'a pas de fonctionnalité dans le fonctionnement de l'État belge. En tant que tel, il ne peut s'immiscer dans le fonctionnement des institutions étatiques ni prendre des décisions politiques sans l'accord du gouvernement. La constitution fixe les règles juridiques de l'état et le fonctionnement des institutions à travers des textes qu'elle contient. La place du Roi est définie par celle-ci.

La Belgique est aussi un État fédéral. Le pouvoir et les décisions sont réparties entre l'État fédéral, qui est dirigé par le Premier ministre et le gouvernement, et les entités fédérées. Il existe un gouvernement fédéral (dirigé par le Premier ministre) et un gouvernement spécifique à chaque entité fédérée. Chaque gouvernement peut prendre des décisions de manière indépendante. Cependant, chacun ne peut pas prendre des décisions sur tout. L'étendue et les compétences de chacun sont limitées et définies dans la constitution.

Les communautés et les régions (voir figure ci-jointe) sont composées comme tel : trois communautés linguistiques : la Communauté française (Wallonie-Bruxelles) et les Communautés flamande et germanophone. Du point de vue des régions elles sont aussi au nombre de trois : la Région wallonne au sud, la Région flamande dans le nord et la Région de Bruxelles-Capitale centrale. Les gouvernements ici cités ont des champs de manœuvre définis. En effet :

*« Chaque gouvernement est responsable de prendre des décisions sur des compétences bien définies. Ainsi, le gouvernement fédéral s'occupera entre autre des décisions par rapport aux affaires étrangères, la défense nationale, la justice, les finances, la sécurité sociale. Il gère également une partie importante de la santé publique et des affaires intérieures. Les Communautés auront le pouvoir de décision notamment sur l'enseignement, la culture, la santé, l'aide aux personnes. Quant aux Régions, elles devront s'occuper de tous les domaines qui touchent à « l'occupation du territoire » (environnement, économie, emploi, logement, ...). »<sup>45</sup>.*

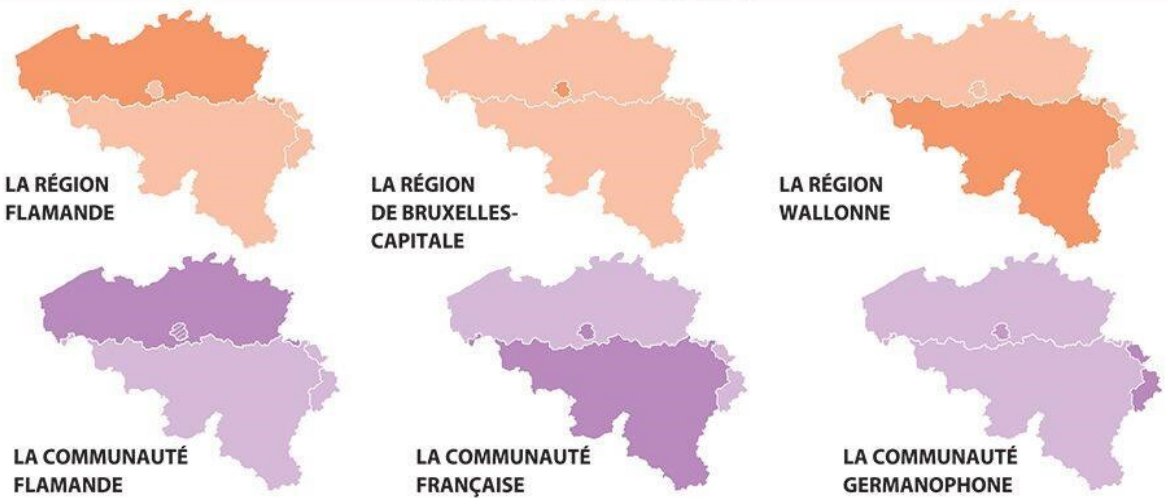
Suivant un transfert de compétences entre le fédéral et les régions, la législation funéraire est devenue une compétence régionale en 2002. En Région bruxelloise cette matière est actuellement traitée par l'ordonnance du 29 novembre 2018 sur les funérailles et sépultures<sup>46</sup>.

---

<sup>45</sup> « Comprendre le système politique belge ».

<sup>46</sup> « Moniteur Belge - Belgisch Staatsblad ».

Mais les communes ont également un pouvoir de décision important en la matière, via les différents règlements communaux des cimetières.

| Les différents niveaux de pouvoir                                                  |                                                                          |                                                                                                                                             |                               |                                                                                                                                                                              |                                                                 |                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  |                                                                          |                                                                                                                                             |                               |                                                                                                                                                                              |                                                                 |                                                                                                                     |
|                                                                                    | ENTITÉS                                                                  | COMPÉTENCES                                                                                                                                 | ÉLECTIONS                     | ORGANE LÉGISLATIF                                                                                                                                                            | NORME                                                           | ORGANE EXÉCUTIF                                                                                                     |
| <b>ÉTAT FÉDÉRAL</b>                                                                | • Belgique                                                               | Unité institutionnelle, économique, financière et sociale; sécurité publique; et les compétences résiduelles                                | 5 ans                         | • Chambre des Représentants : 150<br>• Sénat : 60                                                                                                                            | • Loi                                                           | Gouvernement fédéral                                                                                                |
| <b>COMMUNAUTÉS</b>                                                                 | • Flamande<br>• Française<br>• Germanophone                              | Culture, Enseignement, Emploi des langues, Matières personnalisables                                                                        | • 5 ans                       | • Parlement flamand <sup>1</sup> : 124 membres<br>• Parlement de la Communauté française <sup>2</sup> : 94 membres<br>• Parlement de la Communauté germanophone : 25 membres | • Décret<br>• Décret<br>• Décret                                | • Gouvernement flamand<br>• Gouvernement de la Communauté française<br>• Gouvernement germanophone                  |
| <b>RÉGIONS</b>                                                                     | • Région flamande<br>• Région wallonne<br>• Région de Bruxelles-Capitale | Matières liées au territoire (aménagement du territoire, politique économique, environnement, pouvoirs locaux...) et allocations familiales | • 5 ans<br>• 5 ans<br>• 5 ans | • Parlement flamand <sup>1</sup> : 118 membres<br>• Parlement wallon : 75 membres<br>• Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale <sup>3</sup> : 89 membres                | • Décret<br>• Décret<br>• Décret<br>• Ordonnance<br>• Règlement | • Gouvernement flamand<br>• Gouvernement de la Région wallonne<br>• Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale |
| <b>PROVINCES <sup>4</sup></b>                                                      | 10 provinces                                                             | Intérêt provincial                                                                                                                          | 6 ans                         | Conseil provincial                                                                                                                                                           | • Règlement<br>• Ordonnance                                     | Collège provincial (Wallonie) ou Députation (Flandre)                                                               |
| <b>COMMUNES</b>                                                                    | 581 communes                                                             | Intérêt communal                                                                                                                            | 6 ans                         | Conseil communal                                                                                                                                                             | • Règlement<br>• Ordonnance                                     | Collège des bourgmestre et échevins (Flandre, Bruxelles) ou Collège communal (Wallonie)                             |

(1) Parlement et gouvernement flamands assument les compétences à la fois communautaires et régionales. L'Assemblée se compose de 118 membres élus directement en Région flamande, auxquels s'ajoutent 6 membres néerlandophones élus à Bruxelles. (2) Le Parlement francophone n'est pas élu directement; il se compose des 75 élus directs du Parlement wallon, auxquels s'ajoutent 19 élus francophones du Parlement régional bruxellois. (3) Par groupes linguistiques, ses membres exercent aussi quelques compétences d'ordre communautaire (Cocof et VGC, qui peuvent se réunir en Commission communautaire commune). (4) La Région bruxelloise n'est pas concernée - NB : Les appellations "Wallonie" pour la Région wallonne et "Fédération Wallonie-Bruxelles" pour la Communauté française ne sont pas constitutionnelles.

[PSA] Graphics

Figure 27: Les différents niveaux de pouvoir en Belgique, source: LaLibre

## Acteurs bruxellois

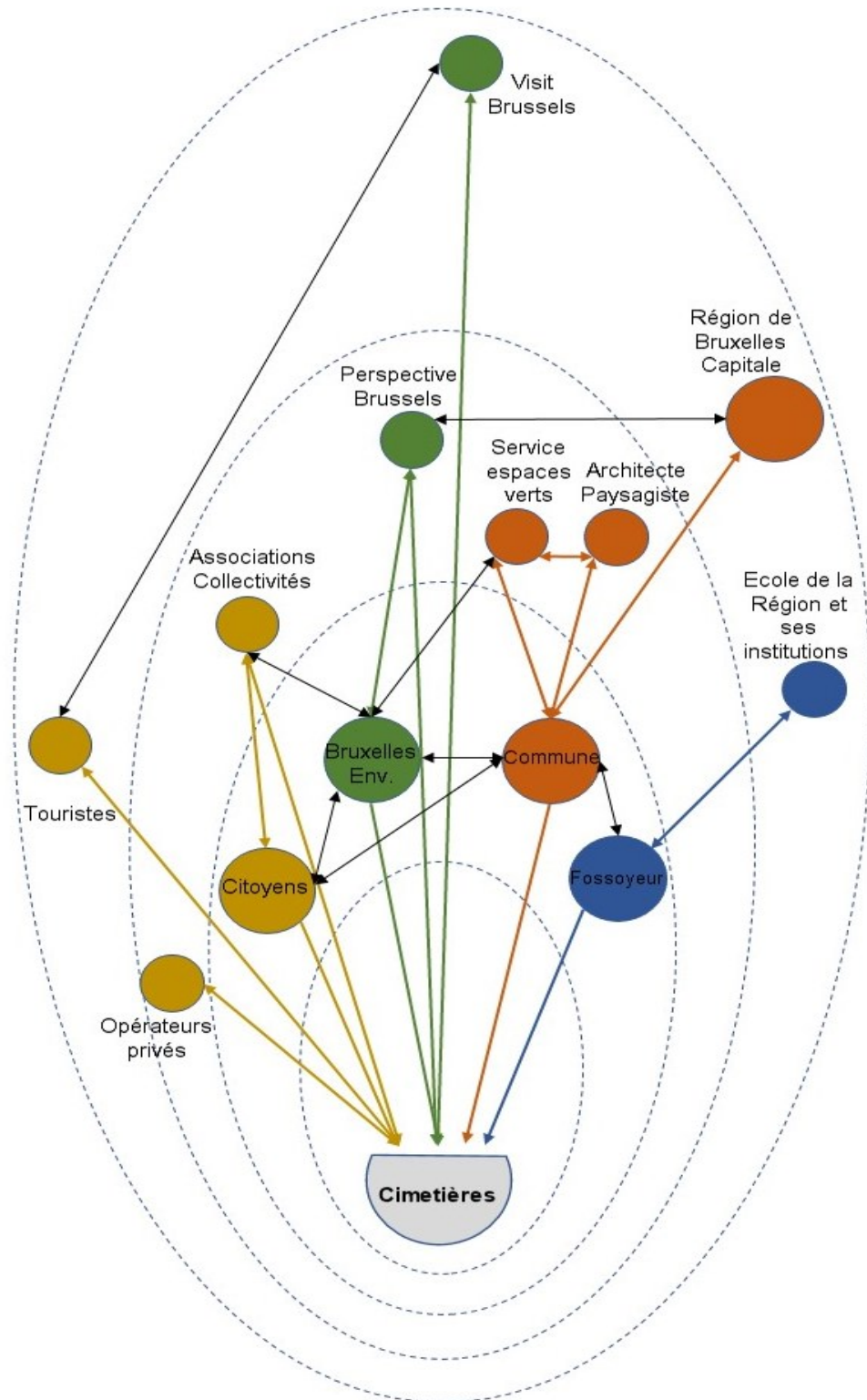


Figure 28: Acteurs dans le développement des cimetières, source : Claudia Bejjani



Pour savoir quels procédés employer afin de voir les cimetières devenir des espaces intégrés dans la ville, il est important de connaître quels sont les acteurs gravitant autour de ce sujet. Le rôle de tout un chacun compte. Cette répartition des compétences nous permettra de voir qui est en mesure d'agir.

**La région de Bruxelles capitale** : elle est en charge de l'occupation du territoire et ainsi à travers des livres de lois tels que le Code Bruxellois de l'environnement du territoire, elle a un contrôle sur le développement de sa région. Les communes se doivent de suivre cette hiérarchie.

**Les communes** : elles sont directement responsables et établissent des normes dans les règlements communaux des cimetières. En général, le service « état civil » des communes est compétent pour les funérailles et les cimetières. Elles peuvent déléguer certaines de leurs responsabilités aux comités de quartier. Il existe donc une palette de différentes formules en matière d'organisation cinéraire : gardiennage des voies publiques par les communes, sous forme de concession ou de mandat accordé à une entreprise privée ; gestion des voies publiques, des tombes et des fleurs par les agents communaux ; construction et entretien des tombes effectués par un entrepreneur privé via un marché public ; compatibilité entre différents agents (entrepreneurs privés, agents communaux et équipes mixtes) pour certaines tâches spécifiques (entretien des voies publiques/exhumation, interprétation du choix du lieu).<sup>47</sup>

**Le service « espaces verts » de la commune** : ce service est directement en lien avec les communes est donc sous l'autorité de celle-ci, il est constitué des agents d'entretien, et souvent du service de sécurité des cimetières. Ce service est impliqué dans certaines communes pour l'entretien de la végétation du cimetière, mais pas dans toutes.

**Architecte, paysagiste** : ces derniers interviennent à la demande des communes, durant un appel d'offres ou un projet de rénovation, d'amélioration, d'optimisation ... des cimetières. Dans le cadre de leurs fonctions, ils apportent l'art nécessaire aux cimetières pour renaître dans l'espace public.

**Les gestionnaires du cimetière et les fossoyeurs** : ils exécutent la pose de croix, le dépôt de pierres tombales et de dalles funéraires. À l'aide du matériel et du véhicule approprié, ils exhument les corps dans le respect des règles de sécurité et en connaissance des textes législatifs en vigueur. Les agents des pompes funèbres sont aussi importants dans le processus d'accompagnement des personnes endeuillées au niveau psychologique et physique.

**Ecole de la Région et ses institutions** : l'école organise des cours de formation pour les employés de services publics locaux et régionaux dans le cadre des missions d'utilité publique.

**Opérateurs privés** : les opérateurs privés assurent les inhumations et les opérations de pompes funèbres (déménagements, crémations, etc.), ils sont chargés par les familles de tâches telles que l'entretien des tombes. Les opérateurs privés peuvent proposer d'autres services, comme le transport des défunts (transferts funèbres), le suivi des étapes liées à la crémation, le service d'obsèques ou encore le service funéraire en continu.

**Citoyen** : ils ont un grand rôle à jouer sur base de volontariat pour entretenir les tombes, les nettoyer (généralement quand il s'agit de proches défunts). La plupart des règlements communaux imposent également l'entretien des sépultures par les familles, bien que ce ne soit

---

<sup>47</sup> « Une compétence communale délicate à gérer ».

pas toujours respecté. Néanmoins, ils sont acteurs des cimetières de par l'utilisation qu'ils ont des cimetières, promenades, détente sur un banc, visite de proches ou tourisme. Ce sont leurs avis qui comptent principalement dans le cadre de l'évolution dans la ville des cimetières.

**Associations et collectivités** : ils entretiennent les allées et des espaces internes, des sépultures individuelles (jardins tombeaux, terrains communs, emplacements particuliers dont le maintien est prévu par les règlements internes). Ce service peut être effectué par la société ou par des prestataires extérieurs. Les associations selon leurs spécialités respectives contribuent au développement et au soutien de la gérance des cimetières.

**Bruxelles Environnement**<sup>48</sup> : l'administration a un impact dans l'évolution des cimetières dans la trame verte urbaine. Les compétences apportées par cette administration ont pour but la préservation de l'environnement à savoir la faune et la flore. Leurs attentes sont en lien avec les objectifs environnementaux européens. En plus de l'apport décisionnel, un apport économique à travers des subsides peut être octroyé par eux pour le développement des cimetières des communes de Bruxelles.

**Perspective Brussels**<sup>49</sup> : ils ont pour objectif de fournir et de consolider l'expertise nécessaire à la Région pour s'améliorer, se projeter et se développer durablement en assurant le suivi de son aménagement du territoire. Les tâches sont multiples : appui à la décision politique en matière d'aménagement du territoire, élaboration et mise en œuvre de plans stratégiques, suivi et évaluation continue du développement régional, développement et diffusion de méthodologies d'analyse territoriale...

**Visit Brussels**<sup>50</sup> : est une agence permettant le développement du tourisme et la communication de cette dernière aux touristes bruxellois et à ceux venant de l'étranger. Ils mettent en valeur les éléments de patrimoine et ceux représentant au mieux la capitale. Avec le développement du tourisme funéraire, ils aideront à la visibilité de ces lieux.

---

<sup>48</sup> « Bruxelles Environnement ».

<sup>49</sup> admin, « perspective.brussels ».

<sup>50</sup> « Visiteurs ».

## États des lieux des cimetières

La croissance rapide de Bruxelles au cours des deux derniers siècles a donné naissance à une métropole de plus d'un million d'habitants, située au milieu d'un vaste territoire d'urbanisation dispersée. Cette ville considérée comme la capitale de l'Europe voit un multiculturalisme évoluer en son sein. En chiffre, depuis le milieu des années 90, la population s'accroît et augmente de 30% par rapport aux années précédentes. Selon le BFP, en 2070, on observera 10% de population en plus soit en moyenne 2 500 citoyens en plus chaque années (BFP, 2021)<sup>51</sup>.

La population qui ne fait que croître est sujette à de nombreux flux mobiles ; il est question ici des limites de la ville. En effet, Bruxelles sous statut métropolitain engendre points positifs et inconvénients au quotidien. En termes de vie active elle propose un large panel d'activités professionnelles, culturelles, économiques... Cela dit, les périphéries des villes ont toujours été attrayantes pour y vivre, le sentiment de liberté face au paysage, la possibilité d'acquérir des biens immobiliers ou des locations à des prix plus concurrentiels qu'en ville font du péri-urbain une attraction pour les citadins et les ruraux. Le développement des transports durant ces dernières décennies est certainement un facteur majeur dans l'expansion urbaine. Que les trajets soient d'ordres locaux ou internationaux, la possibilité d'opter pour une vie de nomade est aujourd'hui plus que permise. N'oublions pas que la technologie permet à présent de travailler de n'importe où dans le monde et accentue donc ce phénomène de détachement.

Les points abordés mènent à la réflexion suivante: à une période où les mentalités évoluent, se rencontrent, fusionnent, à une période où on assiste à une déconstruction de nos sociétés et de nos modes de vies, et cela, dans le cadre d'une ville qui souhaite lutter contre l'étalement urbain en prônant des valeurs environnementales, quelle est la place des cimetières ?

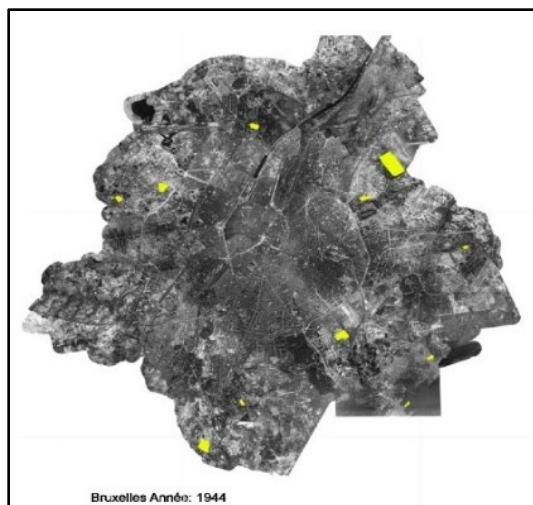


Figure 31: Bruxelles et cimetières en 1944, Brugis

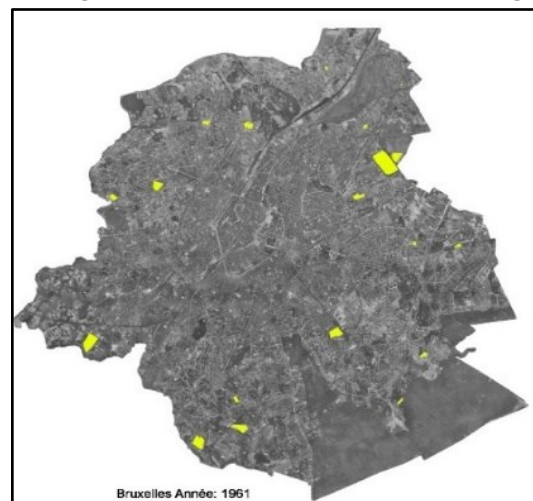


Figure 31: Bruxelles et cimetières en 1961, Brugis

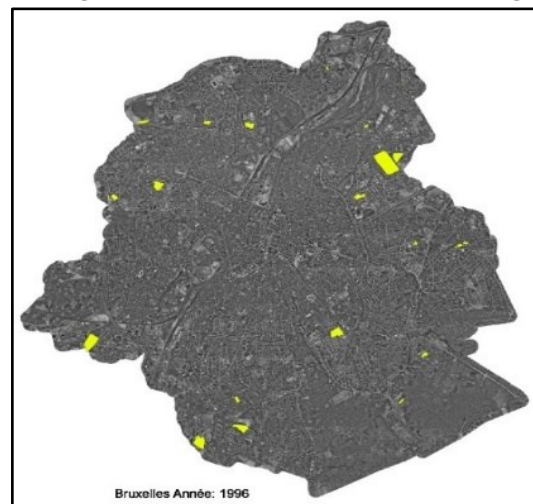


Figure 31: Bruxelles et cimetières en 1996, Brugis

<sup>51</sup> « Bureau fédéral du Plan - Publication - Perspectives démographiques 2021-2070 ».



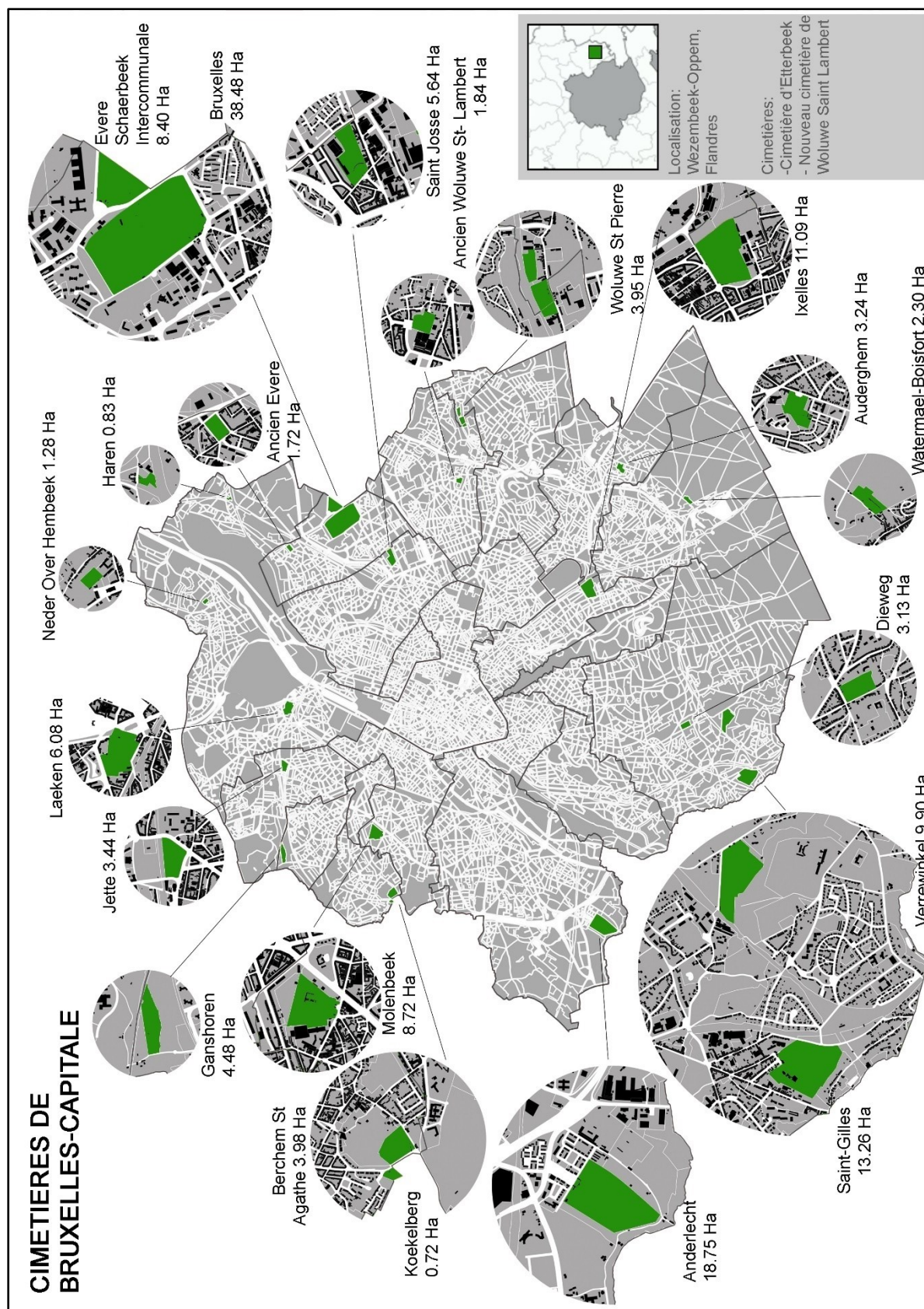


Figure 32: Localisation des cimetières de Bruxelles-Capitale, source: Claudia Bejjani

Pour une superficie de 162.4 km<sup>2</sup>, Bruxelles accueille une population d'environ 1,2 millions d'habitants<sup>52</sup>.

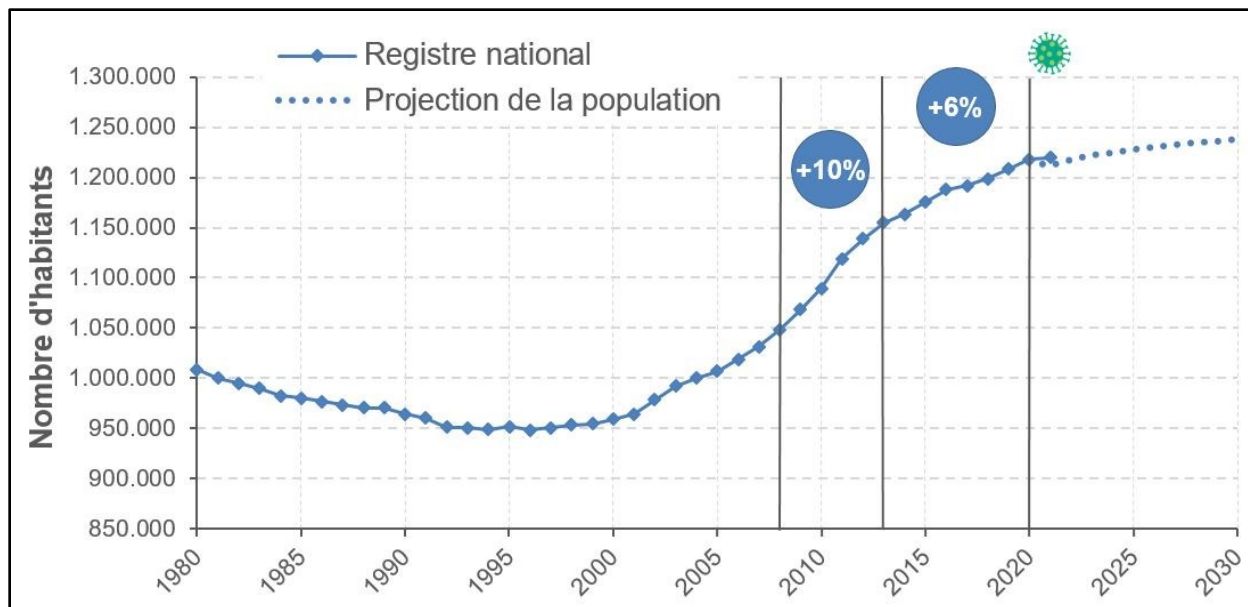


Figure 33 : Evolution et prévision de la population à Bruxelles<sup>53</sup>, source : Statbel

Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-Ten-Noode, Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre sont les 19 communes<sup>54</sup> qui l'a composent et ont toutes pour point commun la présence d'au moins un cimetière à gérer.

Les cimetières étant considérés comme zones verte selon le PRAS<sup>55</sup> (Plan Régional d'Affectation du Sol), sont sous l'autorité du fonctionnaire délégué ou de la commune comme indiqué dans le CoBat<sup>56</sup> (Code Bruxellois de l'aménagement du territoire) :

## « CHAPITRE X. - Aménagements de jardins, espaces verts, cimetières et abattages d'arbres »

### Section 2. - Actes et travaux dispensés de l'avis du fonctionnaire délégué ou de la commune

**Art. 33.** Pour autant qu'ils n'impliquent aucune dérogation à un plan d'affectation du sol, à un règlement d'urbanisme ou à un permis de lotir, sont dispensés de l'avis du fonctionnaire délégué

<sup>52</sup> « 162,4 km<sup>2</sup> est la superficie de la Région de Bruxelles-Capitale | IBSA ».

<sup>53</sup> « Perspectives de la population | Statbel ».

<sup>54</sup> « Les 19 communes de Bruxelles-Capitale ».

<sup>55</sup> « Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) — fr ».

<sup>56</sup> admin, « Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT) ».

ou, en cas de demande introduite conformément à l'article 175 du CoBAT, de l'avis préalable du collège des bourgmestre et échevins :

4° dans les zones vertes, les zones de parcs telles que définies par le PRAS ou les zones de cimetière telles que définies par le PRAS, le tracé des chemins, le placement et le remplacement de dispositifs d'éclairage public. ».

La superficie totale des cimetières s'élève à 151 Ha, représentant ainsi selon une base de 16238 Ha de superficie totale du territoire de Bruxelles Capitale, 0.93% de celle-ci.

Concernant les larges zones vertes urbaines à savoir ; parcs, bois et forêts, ils représentent 11,4%<sup>57</sup> de l'emprise au sol de la région de Bruxelles.

On relèvera 23 cimetières à Bruxelles dont deux, Etterbeek et Woluwe Saint Lambert n'étant pas dans les limites de la Région mais se trouvant dans la commune de Wezembeek Oppem en Flandres par soucis d'espace. Cette disposition en périphérie témoigne de l'époque hygiéniste que l'urbanité a fini par rattraper.

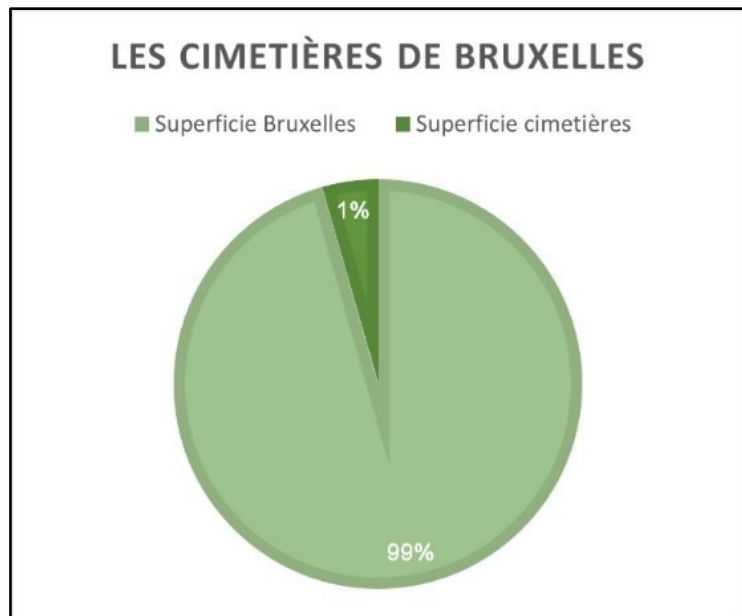


Figure 34: Emprise des cimetières à Bruxelles, source : Claudia Bejjani

<sup>57</sup> « Que faire ».



## B.Analyse Multicritère

### Vers une évolution des mentalités

La région bruxelloise possède une population de 1,13 millions d'habitants. La densité de la population est à prendre en compte dans l'expansion du tissu funéraire actuel. Les zones où l'on repère une grande densité sont concentrées dans les districts du Pentagone et les premiers cercles d'agglomération, à l'exception de l'est du Pentagone et du district européen, où se concentrent des fonctions d'ordres administratives et commerciales. Le développement des lieux de vie s'étale jusqu'à la couronne funéraire qui entoure Bruxelles comme nous pouvons le voir sur la carte ci-dessous.

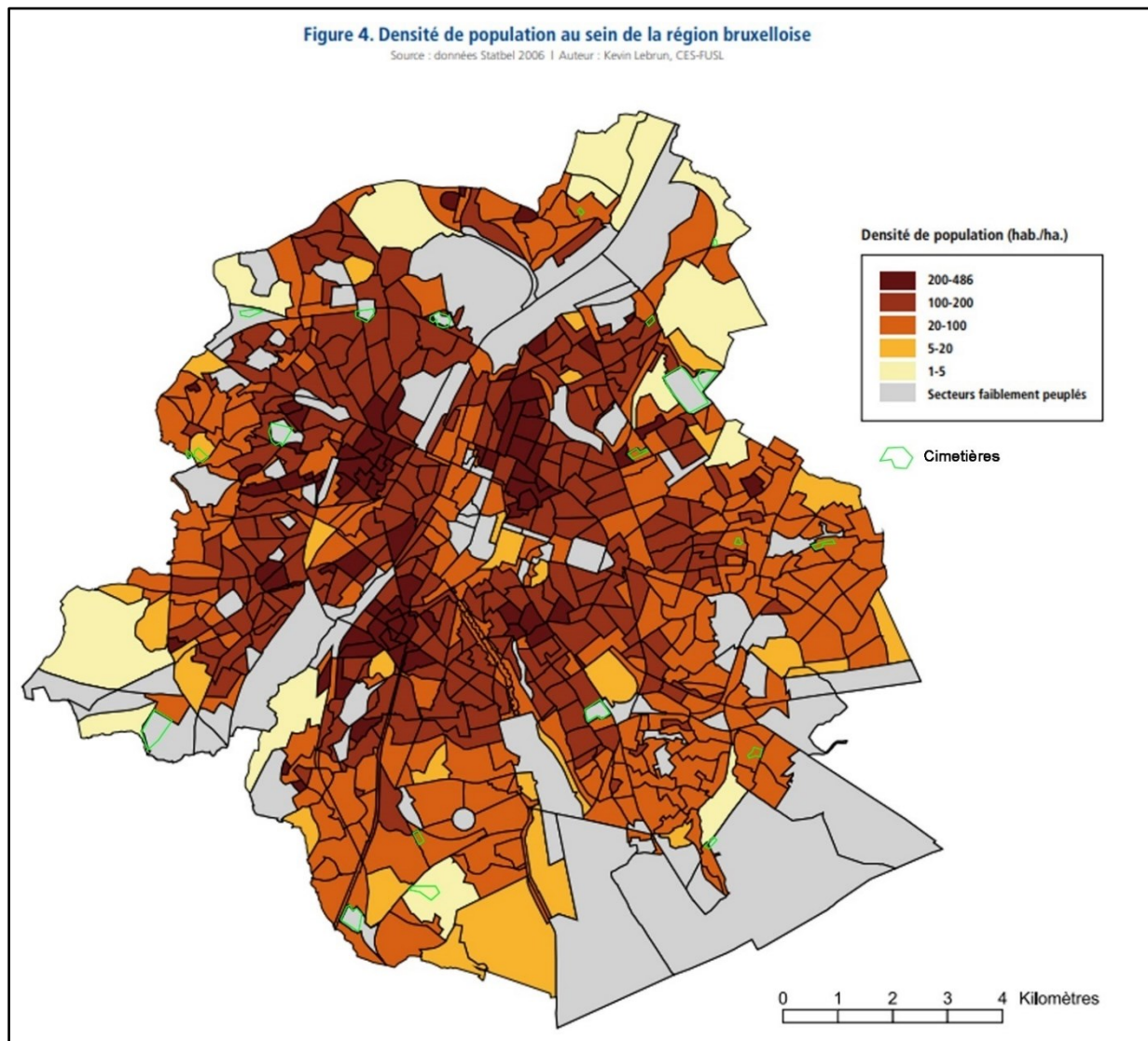


Figure 35: Densité de la population au sein de la région bruxelloise, source: données Statbel 2006

L'évolution croissante de la population apporte avec elle des regards nouveaux sur la situation des cimetières dans la ville, que ce soit par le développement d'une prise de conscience environnementale, une baisse de pratiques religieuses ou un manque d'appartenance au territoire, les mentalités ont dans les faits évolué et apportent avec elles la perspective d'une nouvelle ère funéraire.

Le point de vue de l'évolution des croyances est en partie la causalité de la différence de pratiques funéraires.

En Belgique, selon une étude menée par l'Université Catholique de Louvain (UCL) et la Katholieke Universiteit Leuven (KUL) sortie en 2012<sup>58</sup>, on dénombre une population majoritairement catholique (environ 50%) auxquels s'ajoutent d'autres affiliations religieuses, notamment les musulmans (5%), les juifs (0,4%) et les bouddhistes (0,3%). L'athéisme (9,2%) est également populaire parmi la population de la Belgique. Une catégorie « sans appartenance religieuse » de 32,6% est dénombrée également. Pour pouvoir établir une étude sur l'évolution de ces derniers, des chiffres datant de 1981 seront des points de comparaisons. À ce moment-là, l'étude établissait une population chrétienne de 72% pour 24% de « sans appartenance religieuse ».

Islam, judaïsme et christianisme font partie des principales religions en Belgique et la tendance est à la baisse. Leurs pratiques aujourd'hui est très différente de celle observée il y a vingt ans. Le tableau ci-joint, démontre de la baisse des pratiques chez les catholiques, 30% des interrogés de cette catégorie, se rendait à la messe au moins une fois par semaine contre 11% en 2009. Cette tendance générale de toutes les sociétés modernes se voit à travers les pratiques des nouvelles générations qui développent un intérêt pour d'autres formes d'expériences spirituelles, psychiques comme le bouddhisme, les énergies alternatives ...

Néanmoins, ceci est à nuancer car la pratique religieuse reste importante pour certaines communautés religieuses, comme la communauté musulmane fortement représentée en Région bruxelloise. Alors que les corps de défunts musulmans étaient auparavant en grande partie rapatriés vers leurs pays d'origine, ces dernières années de plus en plus d'inhumations ont eu lieu au cimetière multiconfessionnel de Bruxelles, sous l'influence des restrictions sanitaires dues à la pandémie de covid-19. Cette tendance va-t-elle persister ces prochaines années ?

| Fréquence...                                   | 1981 | 1990 | 1999 | 2009 |
|------------------------------------------------|------|------|------|------|
| au moins une fois par semaine                  | 30%  | 22%  | 18%  | 11%  |
| une fois par mois                              | 8%   | 8%   | 10%  | 7%   |
| seulement les jours fériés                     | 8%   | 13%  | 16%  | 14%  |
| au plus une fois par an                        | 18%  | 12%  | 10%  | 16%  |
| (pratiquement) jamais                          | 36%  | 44%  | 46%  | 52%  |
| Assistance culturelle hebdomadaire (ATAM p147) |      |      |      |      |

Figure 36: Évolution de la fréquentation des messes, ATAM 2012

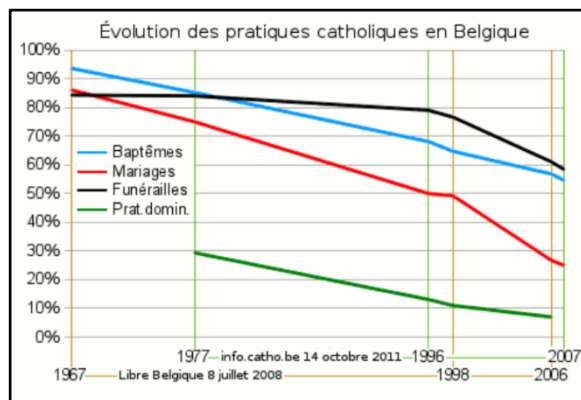


Figure 37: Évolution des pratiques catholiques, ATAM 2012

<sup>58</sup> « Évolution chiffrée des religions en Belgique », 2.

On observe d'autres évolutions avec des tendances à la baisse. Mise à part la fréquentation de la messe ; celle des baptêmes, mariages et funérailles poursuivent le même chemin.

Il est intéressant d'observer le cheminement proche qu'il y a entre le baptême et l'enterrement, ces deux pratiques chrétiennes sont les extrêmes du début et fin de la vie. Leurs importances est nécessaire afin d'observer des chances d'accès à l'autre monde. Les baisses des croyances ne sont-elles donc pas à l'origine de la hausse de la crémation ? Cette pratique n'étant pas en adéquation avec les religions majoritaires de Belgique étant donné qu'elle ne préserve pas l'enveloppe charnelle en vue d'une résurrection future. Voyons à présent ce qu'il en est de cette méthode de plus en plus répandue en Belgique.

#### Le cas de la crémation.

On connaît une hausse de 48% d'incinérations depuis des études menées en 1999 où 32% de la population défunte optait au préalable pour la crémation et l'année 2017 où il était question de 59%.<sup>59</sup>.

Au niveau des trois Régions, on observe à l'aide du document ci-joint une similarité entre la Région wallonne et celle de Bruxelles Capitale avec un taux de 51% de crémations contre 49% d'inhumations. Cette tendance est nettement à la hausse en Région flamande où il est question de 75% de crémations retenues contre 25%. La présence de l'église protestante dans cette partie du pays, ayant par le passé été très tôt en accord avec cette pratique explique ces chiffres.

En chiffre en 2017, ont eu lieu 42.363 crémations en Flandres, environ 5000 à Bruxelles et 16862 en Wallonie.

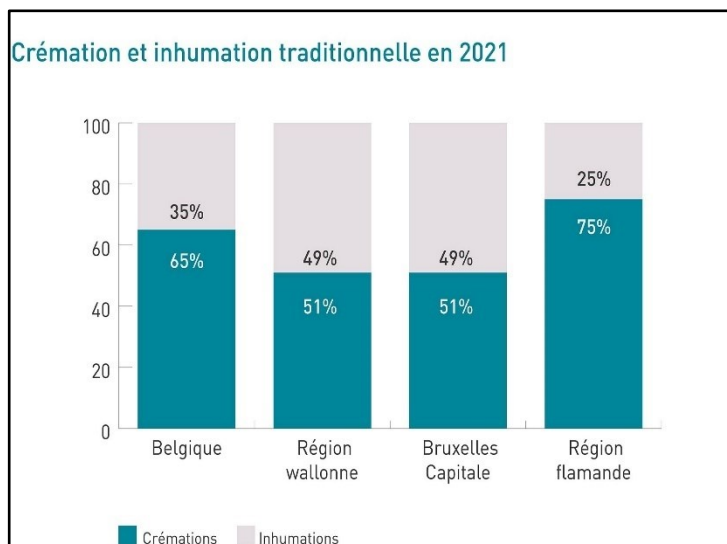


Figure 38: Crémation et inhumation traditionnelle en 2021 en Belgique, source: Neomansio

La création d'un nouveau site de crémation en plus de celui déjà présent à Uccle se situera à Evere et sera une réponse à cet appel grandissant. En effet, celui actuellement présent à Bruxelles fait face à une saturation de son usage. Pour des raisons de mobilité il sera plus efficace de créer un autre site afin de pouvoir accueillir les membres des diverses communes. La hausse de la demande est de plus le moteur de ce choix.

La crémation est considérée comme un sujet tabou, mais dans notre société, elle est une variante de l'enterrement contemporain et doit être traitée comme telle. Le processus de crémation est devenu la norme depuis une vingtaine d'années, mais reste sous questionnements quant à ses effets sur l'environnement. Cette méthode de fin de vie est un levier à l'origine du développement

<sup>59</sup> « Les crémations ont augmenté de 48% en 10 ans ».



de nouvelles formes urbaines dont la gestion et le fonctionnement relèvent des acteurs précédemment cités. C'est une solution pour répondre au manque d'espaces funéraires que rencontrent les personnes voulant se faire inhumer.

## Dimension spatiale

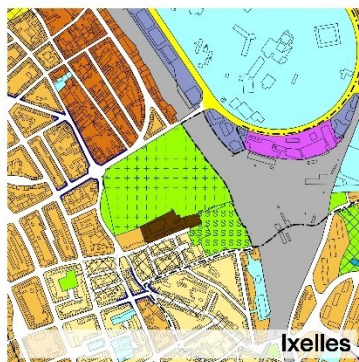
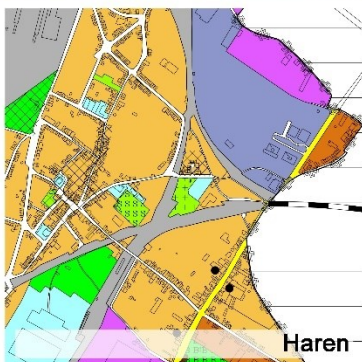
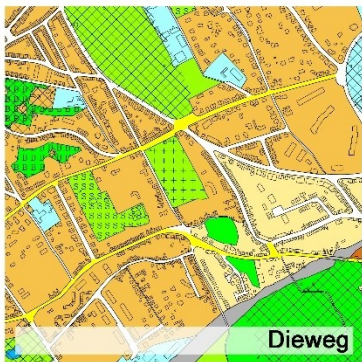
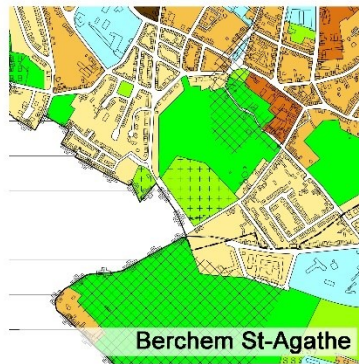
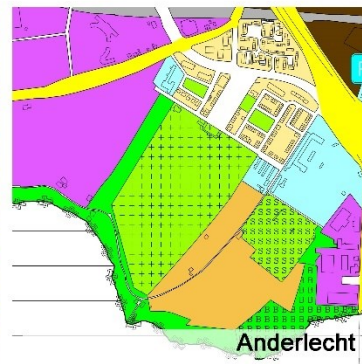
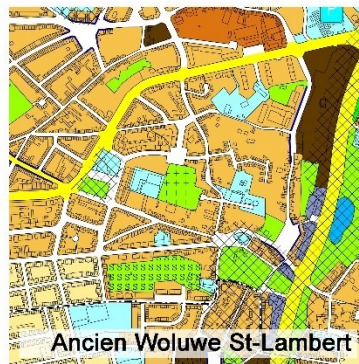
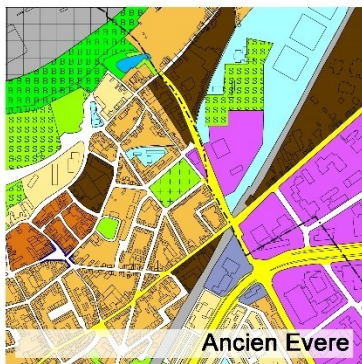
La densification et la revitalisation de nos villes sont nécessaires : la densification n'est pas une question de quantité, mais plutôt de qualité de l'espace. Par exemple, la densité d'un nouveau développement peut être plus importante, mais s'il ne répond pas à certains critères de densification qui sont plus qualitatifs que quantitatifs (par exemple, la mixité des usages, la qualité des espaces publics), alors on ne peut pas parler de véritable densification.

Les cimetières, comme nous avons pu le voir jusqu'à présent, représentent près de 1% de la région de Bruxelles Capitale. Plus de 151 Hectares à potentiel pour la ville. Nous avons pu observer que les pratiques évoluent au fil du temps et semblent correspondre aux problèmes d'étalement urbain que Bruxelles souhaite empêcher. En effet, que ce soit le manque de place menant ceux-ci à saturation ou par préférence de la crémation majoritaire face aux inhumations ; les cimetières ont une chance de renaissance dans le tissu urbain.

Leurs positions d'enclaves dans la ville se sont constituées au fil du développement de cette dernière et font donc partie du quotidien de ses habitants. À travers le PRAS, Plan Régional d'Affectation du Sol, des observations sur les affectations aux limites des cimetières semblent être en adéquation avec la nécessité de les intégrer de façon homogène dans la toile urbaine. Suite à une étude au cas par cas d'espaces funéraires de Bruxelles dans le contexte du Plan Régional mentionnée ci-dessus, il a été fort de constater que, excepté le cimetière de Ganshoren situé totalement en zone verte et celui d'Evere qui aujourd'hui est sujet à une intégration dans un projet écologique que nous verrons par la suite, les cimetières se situent principalement en zone d'habitat. Le PRAS a force obligatoire et valeur réglementaire de ce fait, pour toute introduction de permis, il est obligatoire de respecter les affectations de ces zones, sous peine de se voir refuser ce dernier. Cette carte d'affectation du sol montre le code de zonage appliqué dans le plan d'aménagement du territoire. Elle indique la fonction de chaque zone et son statut juridique. Par exemple, les zones brunes sont destinées à l'habitation, les zones jaunes aux usages mixtes (habitations plus d'autres fonctions), les zones orange aux équipements, les zones bleues aux administrations (bureaux).

La localisation des cimetières permet alors de soulever des questions quant aux bienfaits et aux potentiels au sein même du quartier. L'affectation principale relevée autour de 19 cimetières est celle de la zone d'habitat et au moins 13 sont limitrophes à d'autres zones d'espaces verts. Ne serait-il pas alors judicieux de tendre vers un urbanisme paysager à travers les ressources déjà présentes sur le terrain ? Sachant que la qualité de vie est un sujet auquel les individus sont sensibles, auquel les communes s'intéressent pour des raisons politiques, économiques, environnementales, auquel du point de vue scientifiquement est vitale pour notre santé.

Les tendances aux inhumations revues à la baisse en faveur de la crémation ou encore les méthodes d'inhumations écologiques constituent un potentiel spatial pour pouvoir rouvrir les cimetières à diverses fonctionnalités publiques. Du passé, l'on peut retenir que ces espaces étaient des lieux accueillant et de rencontres. L'aspect multifonctionnel peut être donc retrouvé.





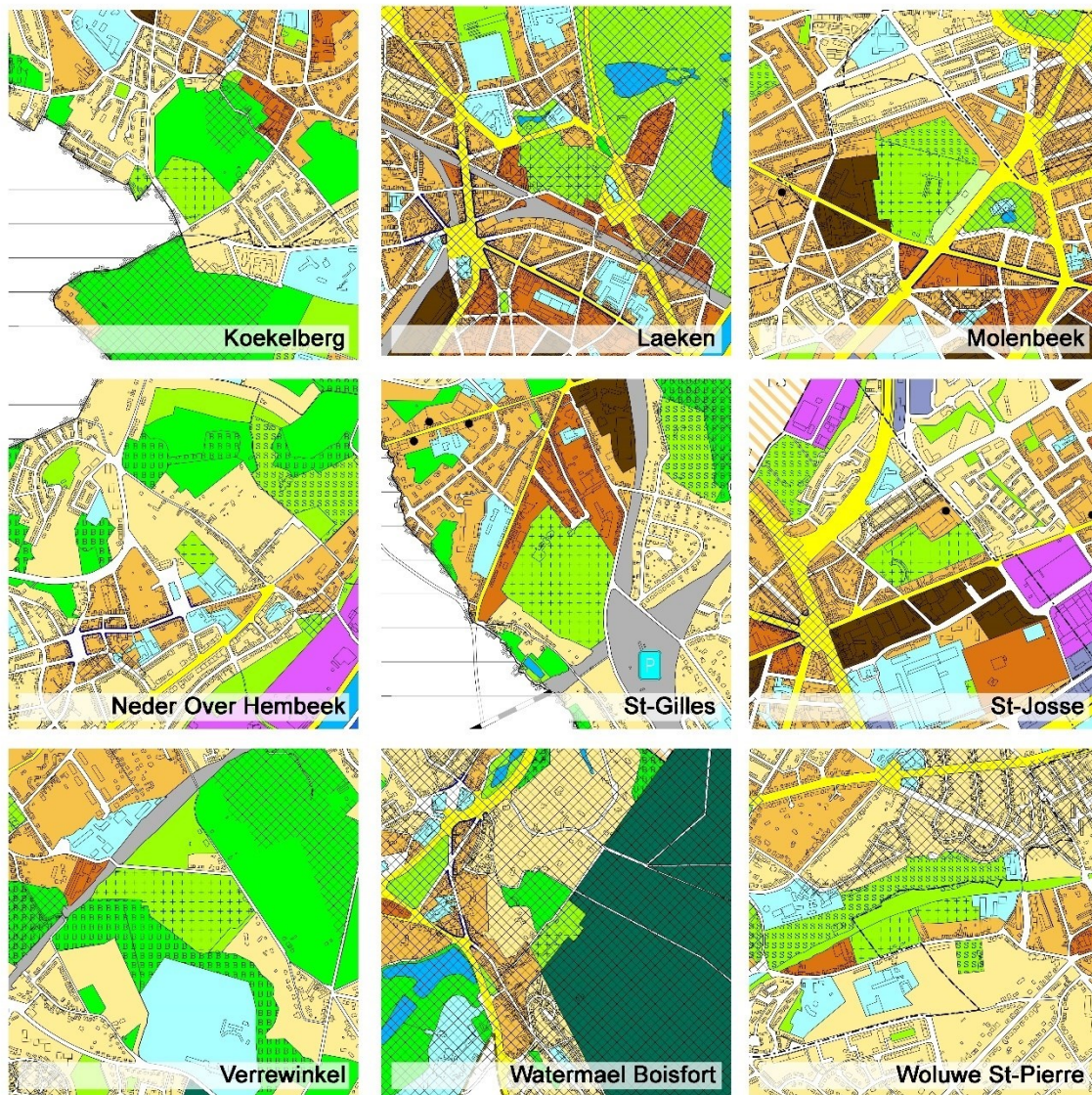


Figure 39: Plan Régional d'Affectation du Sol, Source: Brussels Urbis

#### GENERALITES

LIMITE REGIONALE
 LIMITE COMMUNALE
 EAU

#### AFFECTATIONS

**ZONES D'HABITAT**  
 ZONES D'HABITATION A  
 PREDOMINANCE  
 RESIDENTIELLE  
 ZONES D'HABITATION

**ZONES DE MIXITE**  
 ZONES MIXTES  
 ZONES DE FORTE MIXITE

**ZONES D'INDUSTRIES**  
 ZONES D'INDUSTRIES  
 URBAINES  
 ZONES D'ACTIVITES  
 PORTUAIRES ET DE  
 TRANSPORTS

**AUTRES ZONES D'ACTIVITES**  
 ZONES ADMINISTRATIVES  
 ZONES D'EQUIPEMENTS  
 D'INTERET COLLECTIF OU  
 DE SERVICE PUBLIC

#### ZONES VERTES

ZONES VERTES  
 ZONES VERTES DE HAUTE  
 VALEUR BIOLOGIQUE  
 ZONES DE PARCS  
 K. R. DOMAINE ROYAL  
 S S ZONES DE SPORTS OU DE  
 LOISIRS DE PLEIN AIR  
 +++ ZONES DE CIMETIERES  
 ZONES FORESTIERES  
 ZONES AGRICOLES

#### AUTRES ZONES

ZONES D'INTERET  
 REGIONAL  
 ZONE D'INTERET  
 REGIONAL A  
 AMENAGEMENT DIFFERE  
 FONCIERE  
 ZONES D'INTERET  
 CULTUREL,  
 HISTORIQUE,  
 ESTHETIQUE OU  
 D'EMBELLEMENT



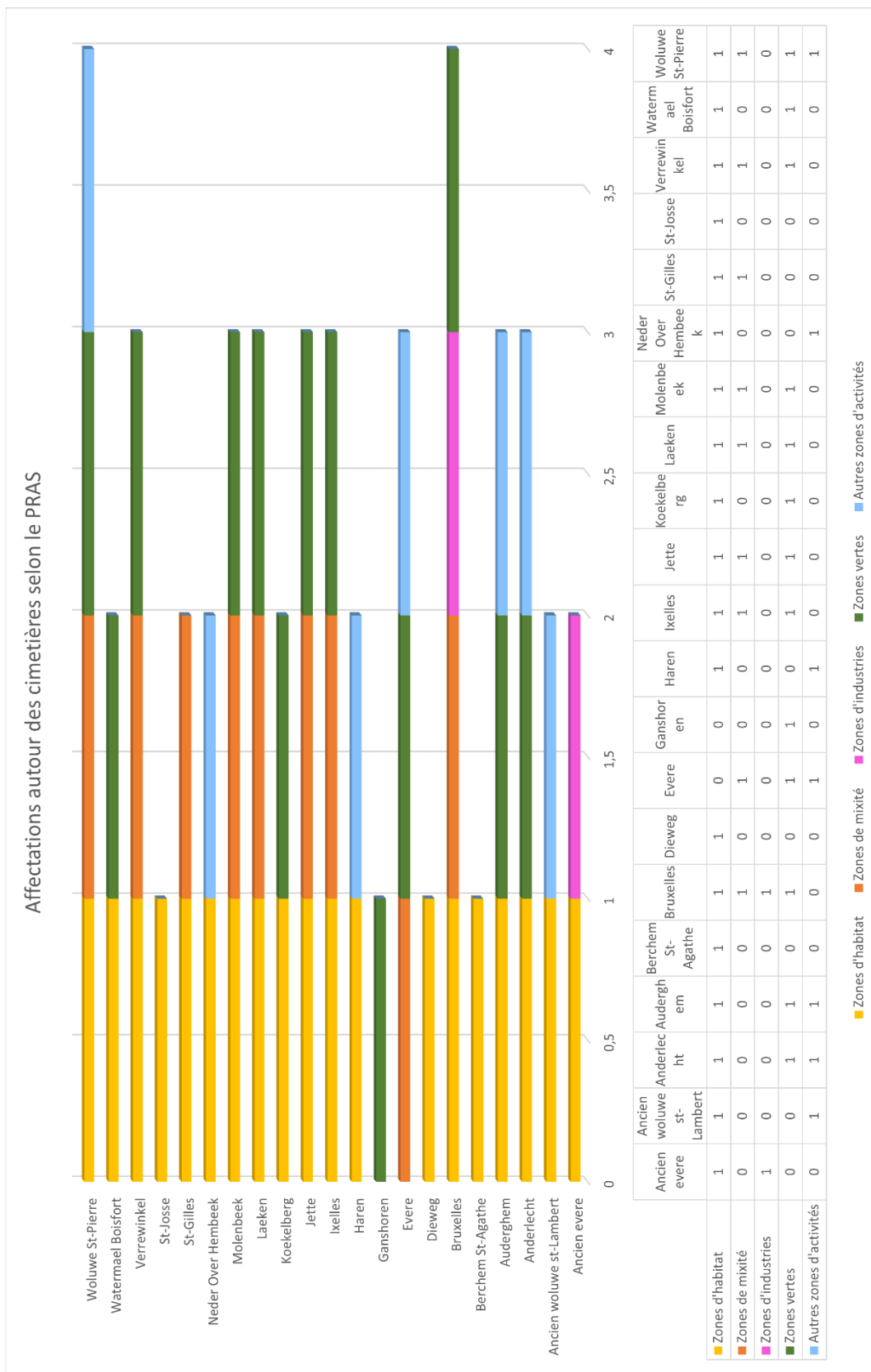


Figure 40: Etudes des affectations limitrophes aux cimetières selon le PRAS, source: Claudia Bejjani

Les cimetières ont un positionnement enclavé dans la ville. L'aspect architectural des lieux renforce ce sentiment.

Allées principales, secondaires, monuments funéraires ou jardins du souvenir, nombre de points communs auxquels s'ajoute l'élément de rupture que sont les murs érigés autour des espaces. Leurs doubles fonctions est un rempart physique qui à travers une revisite de leurs natures, a le potentiel de faire évoluer la qualité de vie au sein des quartiers qui sont principalement tous résidentiels à Bruxelles. Leurs protections se portent sur la sécurité des lieux dans un premier temps. Le respect et la solennité de l'espace sont encouragés par ces remparts présentant des hauteurs avoisinantes les trois mètres de haut de façon à empêcher toutes entrées pour raison de vandalisme ou de comportements frauduleux au sein du cimetière. La sécurité des lieux étant de plus, accentuée par les portes d'entrées ouvertes par moment précis durant la journée. L'espace clos assure la coupure souhaitée originelle. La double fonction des murs est d'une façon aussi une protection des citadins, les regards portés sur les cimetières (surtout les plus minéralisés) est de l'ordre du négatif quant à sa présence en ville, ne pas voir l'aspect grisâtre et maussade d'un cimetière. Ce sentiment de séparation est sans doute renforcé par l'aspect invisible de ces derniers, de par leurs fortes emprise spatiales et les kilomètres que l'on peut longer, les chances de cohésion entre vivants et mort sont faible.

En quoi une interpénétration visuelle n'est-elle pas possible? L'opacité créée par ces édifices ne profite principalement qu'aux habitants du rez-de-chaussée (majoritairement des commerces) et aux piétons, aux véhiculés entre autres à ceux présent éphémèrement sur les lieux. Sachant que l'affectation des zones avoisinantes est de l'ordre de l'habitat principalement, cela signifie alors que les étages des habitations, excepté les rez-de-chaussée, sont tous « soumis » à une connexion visuelle avec ces lieux cachés. Le cimetière de Saint-Josse et celui d'Ixelles à



*Figure 41: Cimetière de Saint-Josse à Bruxelles, rapport entre le cimetière et son environnement , Claudia Bejjani*



Bruxelles sont de bons exemples témoignant de la proximité entre habitations et cimetière. On peut constater sur les photographies suivantes que la rupture est présente au niveau du sol.



*Figure 42: Cimetière d'Ixelles à Bruxelles, rapport entre le cimetière et son environnement , Claudia Bejjani*

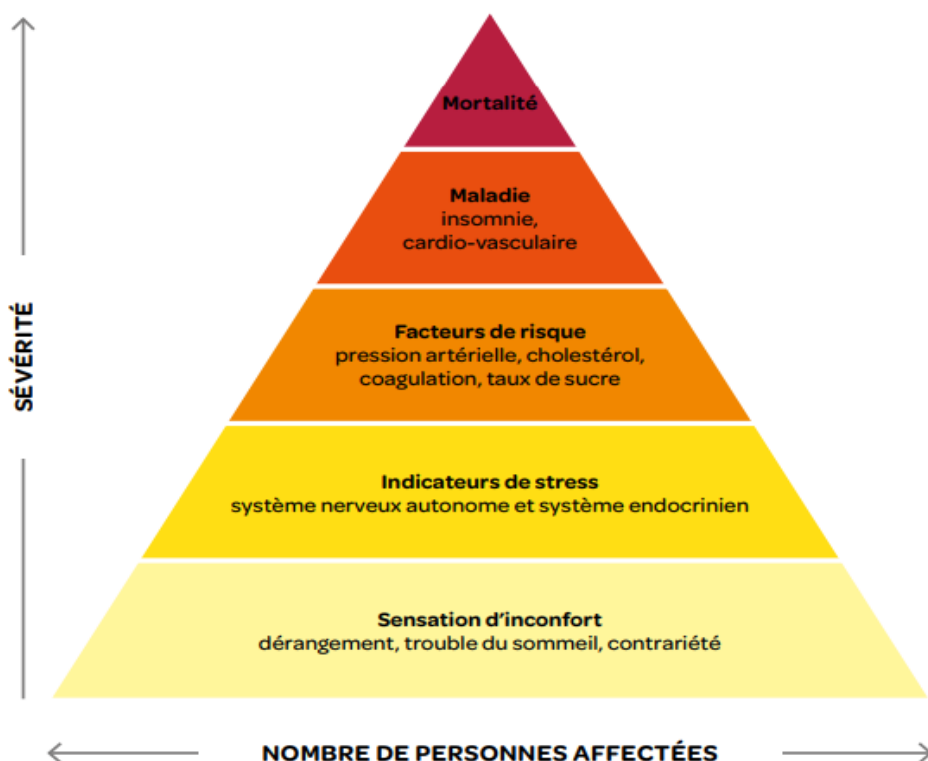
Il est question donc de personnes sédentaires et non éphémères, comme mentionné précédemment. Cet aspect est intéressant car il s'agit alors de reconsidérer la nécessité de l'opacité des lieux sachant que les habitants ayant de façon certaine et quotidienne un rapport avec les cimetières ne sont pas « protégés » visuellement de leurs vues. Par conséquent et pour une meilleure qualité de vie, puisqu'ici il est question d'intégration de cimetières dans le tissu urbain, il serait bénéfique à la vie de quartier « d'investir » dans le développement des cimetières à des fins urbanistiques et paysagères et de proposer une alternative à l'opacité des murs afin que cet apport, cette renaissance en faveur des îlots puissent profiter aussi aux personnes « éphémères ». Par le biais de murs végétaux, grillagés, il est possible de permettre cette transparence visuelle sans pour autant retirer le côté sécuritaire au sein des lieux, à combiner dans certains cas par des aménagements et une végétalisation ciblée du cimetière pour en améliorer l'aspect paysager.

Ainsi, en termes de qualité de vie, les habitants pourraient profiter d'un cadre visuel agréable, mais pas uniquement. Certes, le point de vue paysager retient une grande attention mais il faut savoir que les cimetières ont un rôle à jouer dans la qualité scientifique de vie, ou plus précisément sur la viabilité des lieux. Voyons ce qu'il en est dans la partie suivante.



Mis à part un urbanisme paysager que les cimetières ont la capacité d'engendrer, d'autres potentiels sont présents.

Dans la ville, le bruit est omniprésent<sup>60</sup> : bruits de nos voisins, circulation, construction, métro... Nous sommes constamment entouré.es, parfois agressé.es., par des sons que nous pouvons plus ou moins accepter, étant donné qu'il est très difficile pour nous dans la vie quotidienne de véritablement « fermer » nos oreilles. Ce nombre a augmenté depuis la première révolution industrielle et ce phénomène est accompagné d'une dégradation de la tolérance aux sons telle qu'elle peut être repérée par de nombreux facteurs, comme les enquêtes sur ces sujets qui sont régulièrement menées. Nous avons assimilé ces bruits dans notre quotidien. Le bruit est l'une des conséquences de l'activité de la Région de Bruxelles-Capitale. Pourtant, le silence est essentiel à la santé mentale et physique des habitants, au développement économique et social, ainsi qu'à l'attractivité de la ville. Le gouvernement de la Région a donc adopté le Plan Quiet Brussels le 28 février 2019<sup>61</sup>, afin d'adapter les activités bruxelloises aux normes européennes relatives à la qualité du bruit.

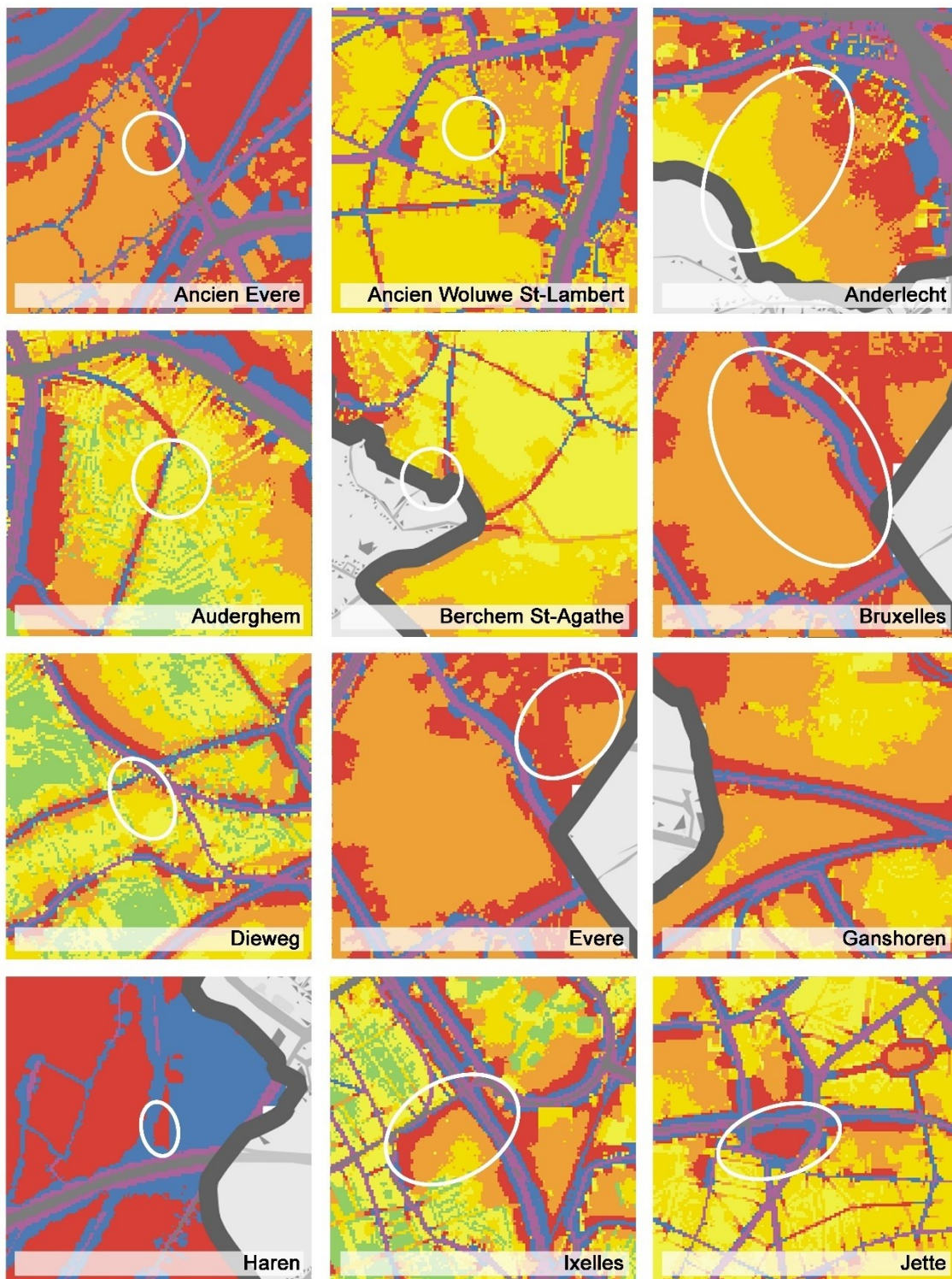


bien-être  
(selon Babisch, W., 2002. "The noise/stress concept risk assessment and research needs"  
d'après OMS 1972)

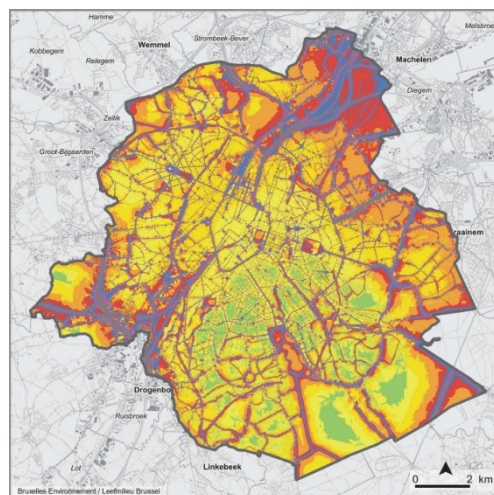
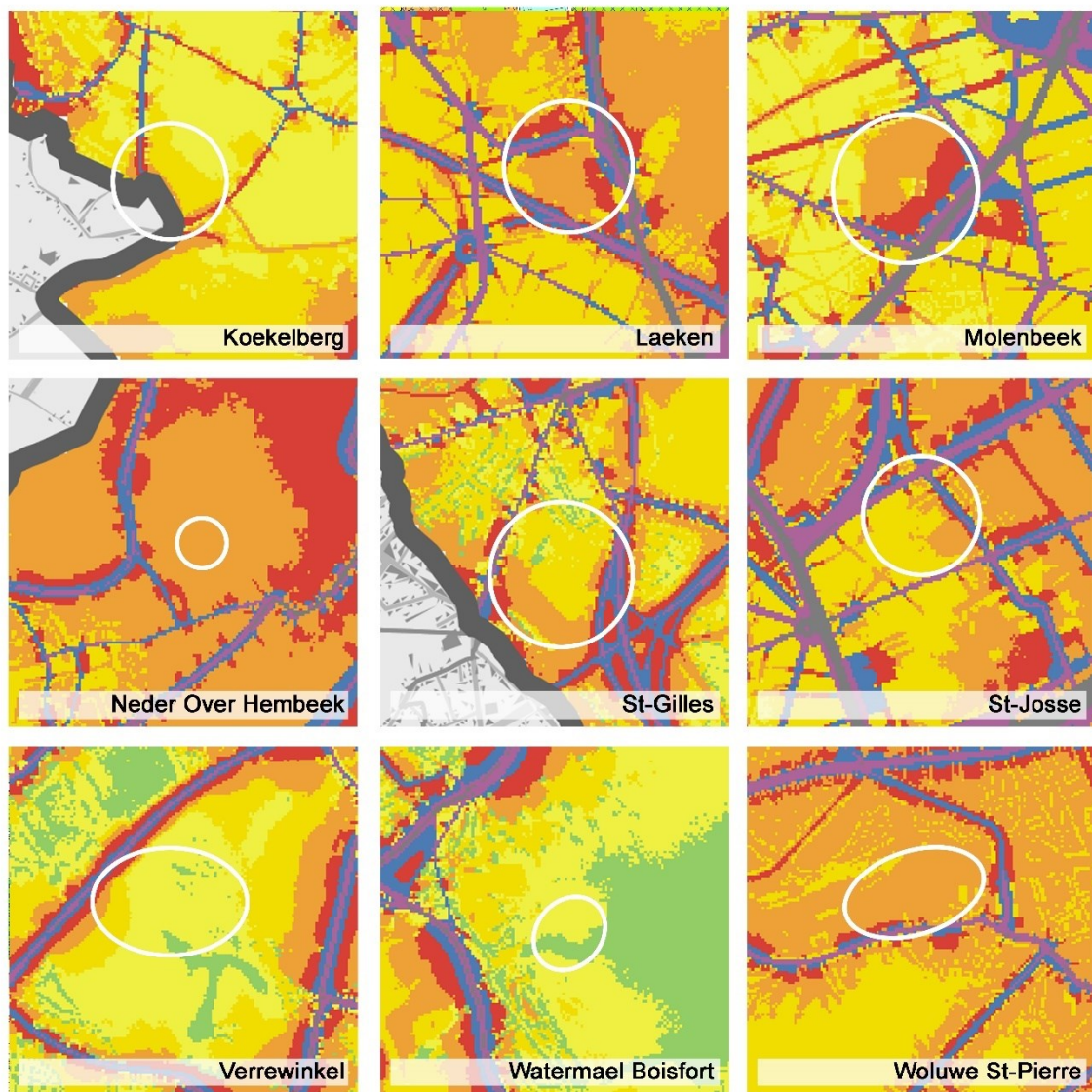
Figure 43: "The noise/stress concept risk assessment and research needs"

<sup>60</sup> Babisch, « The Noise/Stress Concept, Risk Assessment and Research Needs ».

<sup>61</sup> « Quiet.brussels: Plan de prévention et de lutte contre le bruit et les vibrations en milieu urbain ».







**Niveau moyen annuel / Gemiddeld jaarniveau**  
Selon l'indicateur - Volgens indicator Lden (Day / Evening / Night)

| Lden          |                                |
|---------------|--------------------------------|
| < 45 dB(A)    | Très calme / Heel Stil         |
| 45 - 50 dB(A) |                                |
| 50 - 55 dB(A) | Calme / Stil                   |
| 55 - 60 dB(A) |                                |
| 60 - 65 dB(A) | Bruyant / Lawaaierig           |
| 65 - 70 dB(A) |                                |
| 70 - 75 dB(A) | Très bruyant / Heel lawaaierig |
| > 75 dB(A)    |                                |

Figure 44 : Carte de bruit



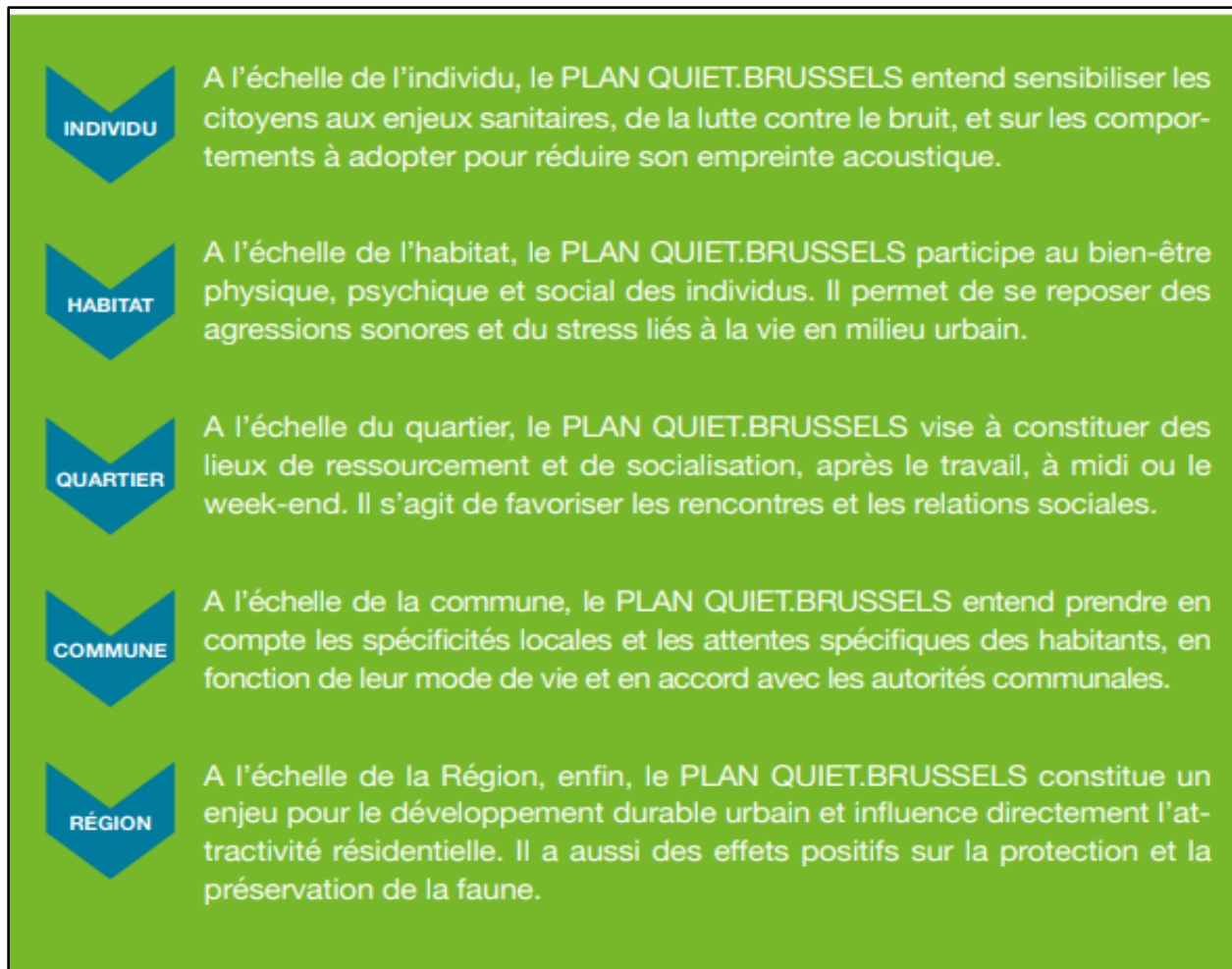


Figure 45: Niveaux d'actions du plan Quiet Brussels, source: Bruxelles Environnement

Notre sujet d'étude correspond à une toile silencieuse au sein de la ville. Une qualité spécifique à sa nature et sur laquelle on peut élaborer une stratégie de viabilité d'un quartier. Ci-joint les différents niveaux d'action du plan Quiet Brussels. Les cimetières, de par les attentes évoquées par ces démarches, ont une grande crédibilité quant à leurs insertions dans ce projet. Une proposition d'ouverture des cimetières avec son voisinage serait un potentiel à prendre en considération pour une qualité de vie du point de vue auditif, du quartier. La nature des cimetières rendant cela possible.

Un troisième angle renforçant le caractère multifonctionnel des cimetières est l'apport culturel et économique à travers une activité de plus en plus pratiquée qu'est le tourisme de cimetières.

Le tourisme de cimetière est un phénomène croissant qui a vu le jour au début des années 1990. Souvent pratiqué dans le cadre d'un tourisme patrimonial, historique ou cyclo touristique, le tourisme de cimetière a fait l'objet d'études universitaires qui indiquent que son attrait est lié au romantisme de la mort, au symbolisme des pierres tombales et des monuments, et a un intérêt général pour la vie après la mort.

Selon Julie de Groote, qui a soumis la résolution à la Commission communautaire, « *la route cimetièrre européenne permet aux pays membres d'intégrer un dynamisme de valeurs communes et de partage*<sup>62</sup>. » Un moyen d'explorer les sites touristiques de l'Europe sous un angle différent. Les cimetières font partie du patrimoine des villes et pour mettre en valeur ces trésors, le Conseil de l'Europe a créé une "route européenne des cimetières", permettant au curieux de visiter les villes d'une autre manière.



Figure 46: Tourisme de périphérie et les cimetières, , Bruxelles Environnement

Hormis le projet à l'échelle européenne, la région de Bruxelles capitale a mis à disposition des adeptes du tourisme funéraire, 40 audioguides immergeant les individus dans l'histoire des

<sup>62</sup> « Le cimetière de Laeken fera partie de la Route européenne des cimetières - BX1 ».

cimetières. Touristes et locaux peuvent à présent profiter d'une nouvelle manière de visiter les cimetières ce qui signifie que les visiteurs peuvent se promener entre les tombes et prendre plaisir à découvrir son patrimoine funéraire en profondeur. L'accent mis sur le tourisme permettrait de rendre les cimetières, acteurs de l'activité économique. Cette participation dans le dynamisme de la ville permettrait d'une part d'obtenir un rayonnement culturel au sein de la ville et voire même à l'international, mais c'est aussi une promesse de développement de par les fonds monétaire que cette forme de tourisme engendrerait. L'entretien des cimetières et les changements auxquels ils sont soumis nécessitent des fonds. Leurs positionnements en périphérie de ville se confondent avec les emplacements touristiques non centraux. Un maillage touristique renforcée par la communication à travers des agences comme Visit Brussels, peuvent laisser une chance aux cimetières de se montrer sous leur meilleur jour.

## Dimension environnementale

Ces dernières années, la Région de Bruxelles-Capitale s'est montrée de plus en plus sensible aux questions environnementales. C'est l'une des raisons pour lesquelles le changement climatique et la pollution atmosphérique figurent désormais parmi les objectifs de la ville. La qualité de l'air dans les zones urbaines, est considérée par la majorité des habitants comme l'un des problèmes environnementaux les plus alarmants.

Le protocole de Kyoto est un traité international, signé à Kyoto, au Japon, en 1998<sup>63</sup> et entré en vigueur pour tous les pays l'ayant ratifié le 16 février 2005. Le protocole de Kyoto vise à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à réduire le réchauffement de la planète. Lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, 165 nations ont adopté la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'objectif ultime de cette convention est de stabiliser les émissions de ces gaz à un niveau qui empêche toute interférence anthropique dangereuse avec le système climatique. Depuis 1998, la Belgique est un des membres signataires. La Région bruxelloise a de plus mis en place un plan climat et tient à le respecter. Si le gouvernement national est responsable des principales stratégies de réduction du CO<sub>2</sub>, la Région bruxelloise jouera son rôle en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre de 15 % d'ici 2020 et de 30 % d'ici 2030. Cela contribuera à atteindre l'objectif national de la Belgique pour 2030, à savoir une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990.<sup>64</sup>

Les objectifs climatiques de Bruxelles indiquent que :

*« - La Région se dotera d'une stratégie à long terme basée sur des objectifs contraignants et un cadre d'évaluation encadré par une « Ordonnance bruxelloise pour le Climat ».*

*- Le Gouvernement se fixe un objectif de minimum 40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 2005.*

---

<sup>63</sup> « Qu'est-ce que le Protocole de Kyoto ? »

<sup>64</sup> « Règlement (UE) 2021/ du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2021 établissant un programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE), et abrogeant le règlement (UE) no 1293/2013 ».



*- Le Gouvernement contribuera autant que possible à la rehausse des objectifs de l'Union européenne à cette échéance ;*

*- Le Gouvernement s'engage à approcher l'objectif européen de neutralité carbone à l'horizon 2050. »<sup>65</sup>*

Au niveau de la gestion concrète des cimetières, les produits phytosanitaires sont strictement interdits d'utilisation sur l'espace public depuis le 1er juin 2019. Ce changement d'habitude, accompagné de cette expérience d'un nouveau contexte de pollution de l'environnement, a permis de renforcer la compréhension que les services publics locaux ne peuvent pas se limiter à la gestion du cadre juridique ou physique des espaces publics et à leurs protections, mais doivent également être considérés comme des acteurs incontournables pour les questions relatives à l'environnement. Les cimetières sont appelés à être et à rester des espaces verts que nous devons défendre. Or, au niveau de leur gestion, les choix axés sur la protection de l'environnement ont permis d'introduire des alternatives aux pesticides. Les cimetières ont donc une nouvelle contrainte, moteur d'un changement au vert. Les pesticides permettaient jusque-là d'éliminer de façon chimique les végétaux jugés disgracieux et malvenus dans les paysages funéraires. Ceux-ci permettaient un moindre travail d'entretien et offraient une « propreté » aux lieux considérés alors comme mal entretenus lorsque des herbes apparaissaient entre les tombes ou sur les plans minéraux. La solution pour éviter ces figures de cas semble tendre à la végétalisation étudiée des cimetières au détriment des surfaces minérales. Les cimetières paysagers et écologiques étant alors une parfaite réponse.

---

<sup>65</sup> mildrey, « Plan Energie-climat (PNEC) ».

## Le réseau écologique Bruxellois :



Figure 50: REB, Zones centrale, Bruxelles Environnement

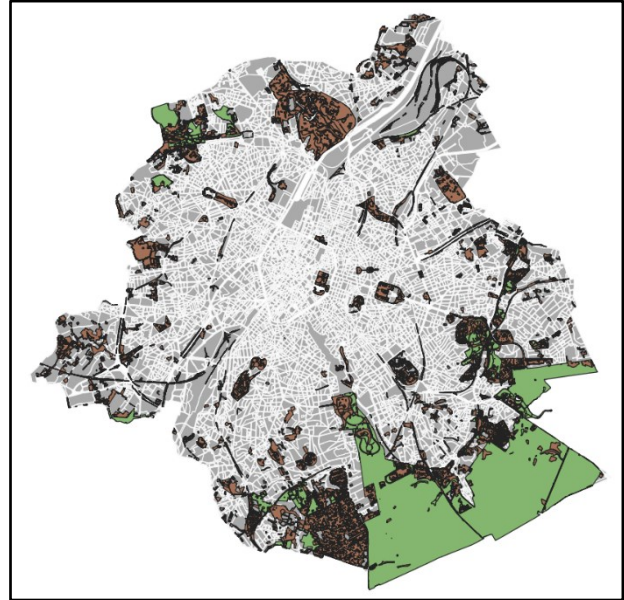


Figure 50: REB, Zones centrales et de développement

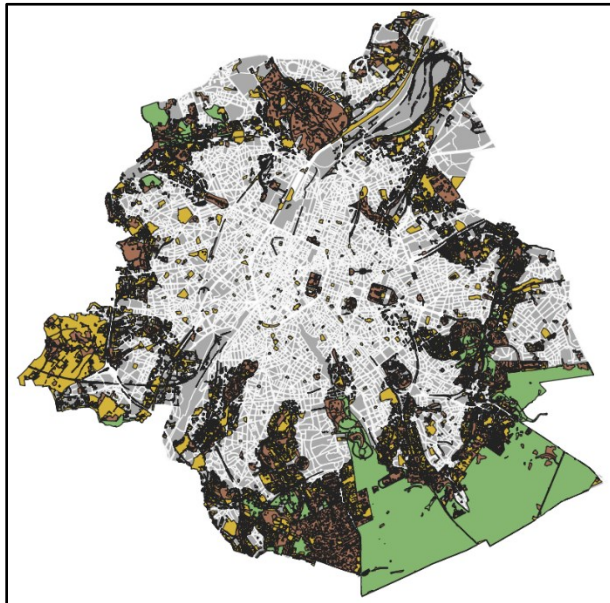


Figure 50: REB, Zones centrales, de développement et de liaisons, , Bruxelles Environnement

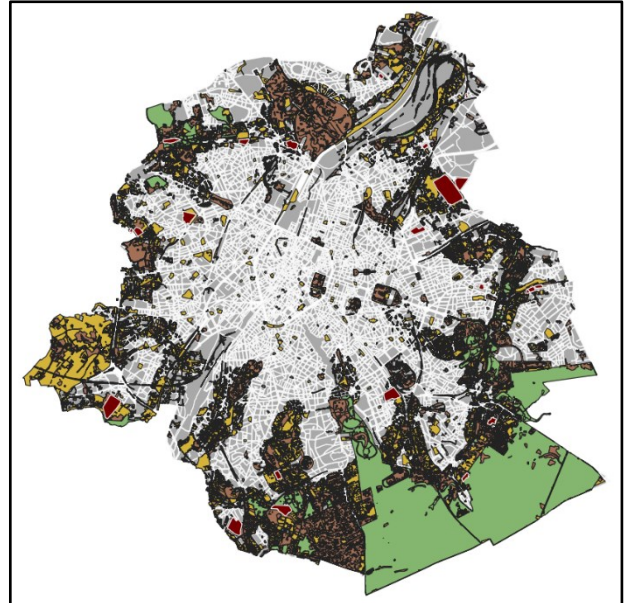


Figure 50: REB, Zones centrales, de développement, de liaisons avec cimetières, , Bruxelles Environnement

Le Réseau Ecologique de Bruxelles vise à développer la nature au sein d'une diversité d'habitats naturels au sein de l'espace urbain (zones humides, zones arborées, zones ouvertes agricoles, zones urbaines à végétaliser). Il a été établi dans le cadre du Plan régional nature. Il prévoit que la Région de Bruxelles-Capitale contribuera à la protection et au développement de la nature et de sa biodiversité. Ce plan vise à assurer davantage d'accès à l'espace naturel, à intégrer mieux la biodiversité dans les politiques du logement et du transport, à protéger le capital économique mondial du tourisme lié à la nature...

Les objectifs du REB (Réseau Ecologique Bruxellois) sont les suivants<sup>66</sup> :

- *« Améliorer l'accès des Bruxellois à la nature »*
- *Consolider le maillage vert régional*
- *Intégrer les enjeux nature dans les plans et projets*
- *Etendre et renforcer la gestion écologique des espaces verts*
- *Concilier accueil de la vie sauvage et développement urbain*
- *Sensibiliser et mobiliser les Bruxellois en faveur de la nature et de la biodiversité*
- *Améliorer la gouvernance en matière de nature »*

Les cartes ci-dessus, indique la position des cimetières dans le réseau écologique Bruxellois. Les trois premières cartes représentent successivement les différents outils de lecture de la carte. À savoir, les zones centrales, les zones de développement et pour finir les zones de liaisons. La quatrième carte représente les cimetières en superposition à l'étude du REB. Il est alors intéressant de remarquer que les cimetières de Bruxelles, du Dieweg et de Ganshoren sont situés en zone de développement tandis que les restants sont de l'ordre de la zone de liaison.

Pour définition extraite de la carte d'analyse nature de Bruxelles Environnement<sup>67</sup> :

- *« Les zones centrales : ont (potentiellement) une grande valeur biologique et contribuent de manière significative à la nature régionale de zones de développement et de zones de liaison.*
- *Les zones de développement : apportent également une contribution importante à la biodiversité urbaine mais nécessitent généralement un aménagement et une gestion appropriés pour renforcer cette contribution.*
- *Les zones de liaison : en raison de leurs caractéristiques écologiques, contribuent à la propagation et dispersion de la faune et de la flore, notamment entre les zones centrales et les zones de développement. »*

Ci-joint la carte de la végétation de Bruxelles. Celle-ci a été obtenue à l'aide de photos aériennes où l'on peut distinguer différents types de végétations, regroupant arbres, herbes hautes ou basses, arbustes etc... Il est intéressant dans un premier lieu d'observer la présence verte allant de la périphérie et pénétrant jusqu'au centre en disparaissant petit à petit laissant place au minéral.

Une étude plus approfondie des espaces verts a apporté avec elle le dessein du maillage vert de la ville de Bruxelles.



Figure 51: Carte de la végétation, Bruxelles Environnement

<sup>66</sup> secours, « Le plan Nature adopté à Bruxelles ».

<sup>67</sup> mildrey, « Les cartes d'analyse Nature ».



La carte du maillage vert que nous observons ci-dessous résulte d'une volonté de connecter les zones vertes et de créer une qualité de vie propice à la population.

Les espaces verts se veulent de plus en plus importants dans l'élaboration et le développement de la ville grâce aux différents objectifs internationaux et nationaux tels que le protocole de Kyoto, les objectifs du Plan Nature, Metropolitan Landscapes entre autres. Nous pouvons lire sur cette carte l'étendue de la promenade verte faisant office de ceinture autour de la ville et à laquelle s'ajoute des ramifications connectant les espaces verts dans le tissu urbain. Les cimetières apparaissent majoritairement intégrés à cette maille accentuant donc leurs potentiels environnementaux afin d'être des chaînons solides de cette dernière.



Figure 52: Maillage vert, Bruxelles Environnement

La volonté de consolider les espaces verts et de les reconnecter au maillage vert et écologique est présente au sein de la ville, mais aussi avec les Régions qui l'entourent. Cette carte montrant les possibilités de renforcements des espaces à l'échelle métropolitaine témoigne des multiples possibilités d'interpénétrations des espaces verts. Au moins 10 cimetières sont à forte proximité de ces propositions de connexions. Nous étudierons le cas du PAD Défense dans la suite cette étude.

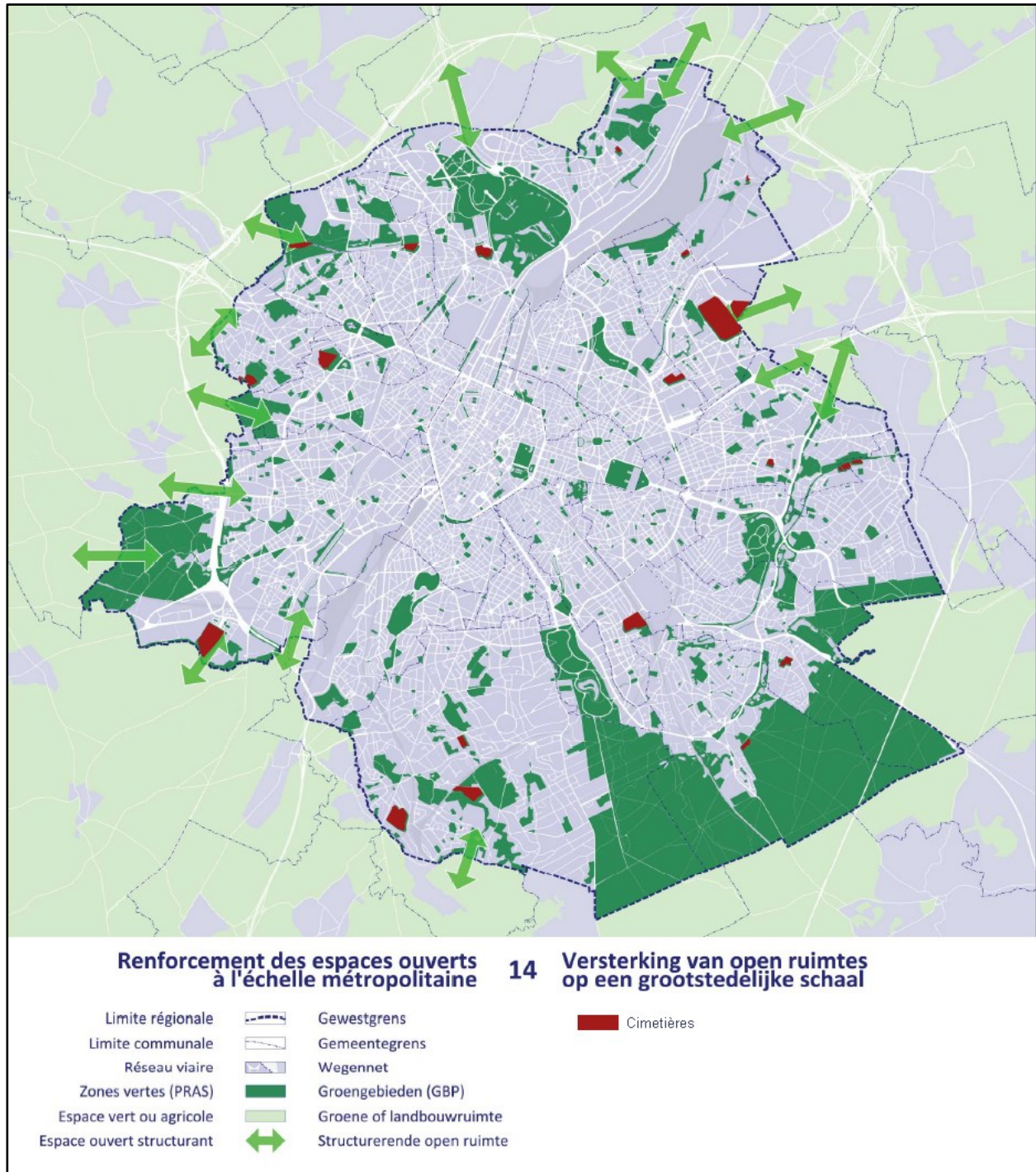


Figure 53: Carte du renforcement des espaces ouverts à l'échelle métropolitaine, PRDD Bruxelles



## Ilots de chaleur et adaptation aux changements climatiques :

Les villes sont confrontées à des risques importants d'événements climatiques extrêmes, comme les vagues de chaleur. La hausse du nombre et de la fréquence des événements survenant chaque année sera probablement élevée si la hausse des températures moyennes globales est confirmée. Selon les prévisions, la fréquence et l'intensité des épisodes de chaleur extrême sont susceptibles de croître à l'avenir, avec un impact significatif sur la santé humaine. Il est donc important de réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de limiter le changement climatique et prévenir la survenue de températures extrêmes. Le paysage urbain est un facteur important dans la chaleur urbaine. Les zones urbaines peuvent être jusqu'à 10 °C plus chaudes que les zones rurales ou forestières situées à proximité<sup>68</sup>. Les motifs pour cette différence comprennent l'arrangement des sols, qui se substitue désormais aux sols végétalisés et perméables, et la concentration accrue des activités humaines par rapport aux régions environnantes.

C'est pourquoi une étude des îlots de fraîcheur et par conséquent de chaleur est intéressante dans le cadre de la place des cimetières dans la toile urbaine. Bruxelles Environnement est à l'origine de la création d'une étude portant sur les îlots de fraîcheur de la ville. Cette cartographie permet d'établir un classement des zones les plus dangereuses et à risque concernant la montée des températures et ainsi donnera la possibilité d'établir des plans de gestion et d'action prioritaire afin de contrer ce phénomène.

La recherche a permis de mettre en évidence le fait que les températures moyennes dans la région centrale de Bruxelles sont supérieures de 3°C à celles des zones rurales. Les températures hivernales sont particulièrement élevées et ont des répercussions néfastes sur la qualité du sommeil, qui est déjà perturbée par le bruit et la pollution lumineuse. Les déterminants principaux de la température de l'air dans le centre de Bruxelles semblent être les émissions thermiques, les sources d'énergie fossile et l'inertie thermique du sol.

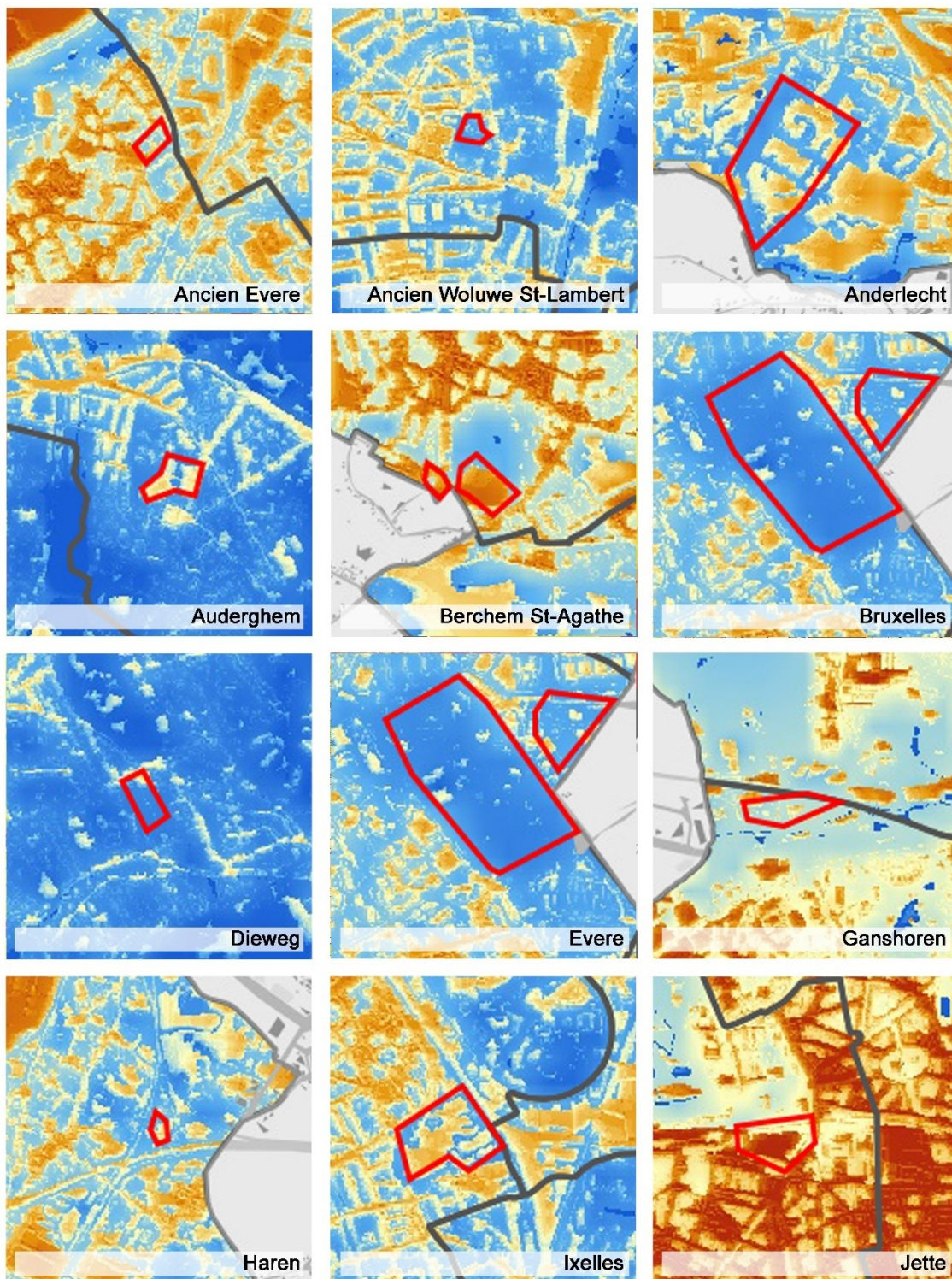
Les cartes suivantes représentent les îlots de chaleur en ce qui concerne les cimetières. On peut observer par exemple que les cimetières de Jette et Koekelberg sont soumis à de fortes chaleurs. Selon le PRAS ces deux cimetières sont limitrophes à des zones d'habitat. Impactant ainsi la qualité de vie des habitants. Une nécessité de végétalisation s'impose.



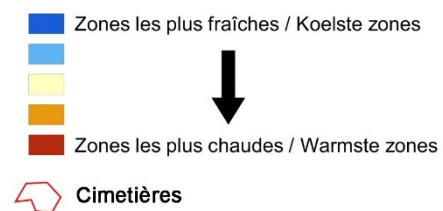
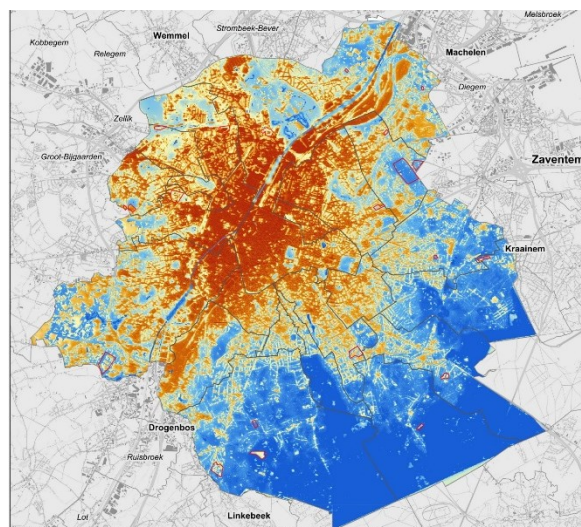
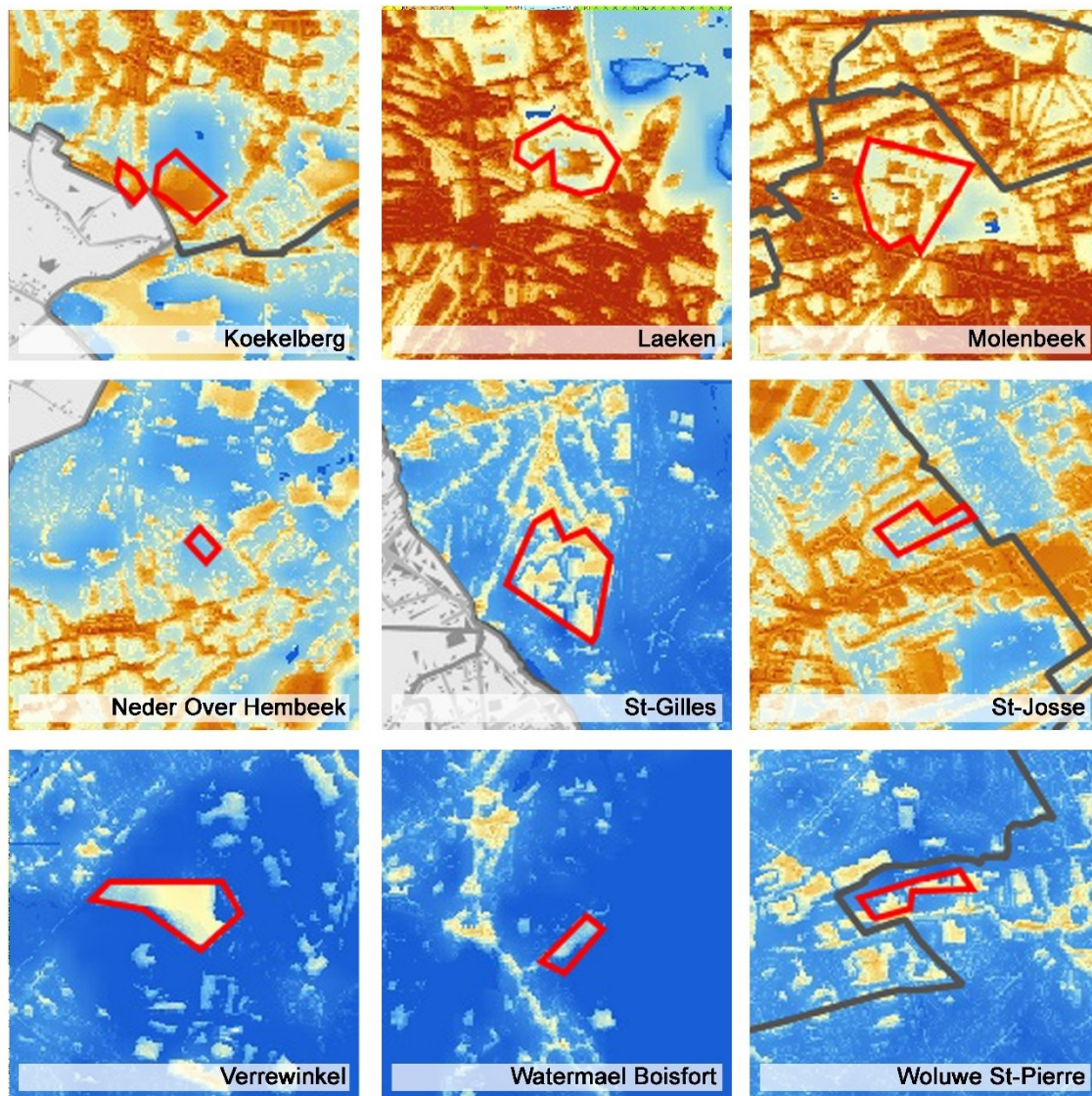
Figure 54:p Profil thermique caractéristique d'un îlot de chaleur urbain, source: Akbari et al. (1992). "Cooling our communities – a guidebook on tree planting and light colored

<sup>68</sup> « Chaleur urbaine : pourquoi les villes ont tout intérêt à devenir résilientes ? »









## Typologie des cimetières

Afin de pallier la forte présence d'îlots de chaleur au sein des cimetières de manière générale comme nous avons pu l'observer dans les cartes précédentes, une diminution de surface minérale s'offre comme une option solide. Afin d'identifier le profil existant des cimetières en termes de végétation, et pour évaluer leur potentiel d'amélioration pour l'accueil de la nature et la résilience aux changements climatiques, une proposition portant sur une typologie de cimetières<sup>69</sup> faite par les « *meilleures pompes funèbres* » a été réalisée permettant de classer les cimetières Bruxellois en six catégories représentatives. Elles se déclinent comme telles :

- **Cimetière paysager**: Importance de la végétation. Principalement des cimetières romantiques du 19ème siècle ou des cimetières plus récents
- **Cimetières enherbés et arborés**: Arbres alignés ou isolés, tapis enherbé entre les tombes et dans les allées. Monuments funéraires en pierre. Arbustes quasiment absents
- **Cimetière arboré**: Ambiance minérale sur la surface du sol, gravillons entre les tombes et dans les allées. Place très importante des arbres
- **Cimetières enherbés**: Présence d'herbes entre les tombes et dans certains cas sur les allées. Arbres et arbustes sont peu ou pas présents
- **Cimetières mixte minéral et végétal** : Combinaison du minéral et végétal. La partie végétale est souvent l'espace disponible pour les inhumations ou les nouveaux sites
- **Cimetière minéral** : Végétalisation quasiment absente. Allées et espaces inter-tombes sont couverts de sable, de gravillons ou enrobés

| CATÉGORISATION SELON SIX TYPOLOGIES DE CIMETIÈRES: DU MOINS AU PLUS VÉGÉTAL |           |         |                          |         |        |                   |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|--------------------------|---------|--------|-------------------|
| Cimetière                                                                   | Typologie | MINÉRAL | MIXTE MINÉRAL ET VÉGÉTAL | ENHERBÉ | ARBORÉ | ENHERBÉ ET ARBORÉ |
| ANCIEN EVERE                                                                |           |         |                          |         |        |                   |
| ANCIEN WOLUWE                                                               |           |         |                          |         |        |                   |
| ST-LAMBERT                                                                  |           |         |                          |         |        |                   |
| ANDERLECHT                                                                  |           |         |                          |         |        |                   |
| AUDERGHEM                                                                   |           |         |                          |         |        |                   |
| BERCHEM ST-AGATHE                                                           |           |         |                          |         |        |                   |
| BRUXELLES                                                                   |           |         |                          |         |        |                   |
| DIEWEG                                                                      |           |         |                          |         |        |                   |
| ETTERBEEK                                                                   |           |         |                          |         |        |                   |
| EVERE                                                                       |           |         |                          |         |        |                   |
| FOREST                                                                      |           |         |                          |         |        |                   |
| GANSHOREN                                                                   |           |         |                          |         |        |                   |
| HAREN                                                                       |           |         |                          |         |        |                   |
| IXELLES                                                                     |           |         |                          |         |        |                   |
| JETTE                                                                       |           |         |                          |         |        |                   |
| KOEKELBERG                                                                  |           |         |                          |         |        |                   |
| LAEKEN                                                                      |           |         |                          |         |        |                   |
| MOLENBEEK                                                                   |           |         |                          |         |        |                   |
| NEDER OVER HEMBEEK                                                          |           |         |                          |         |        |                   |
| SCHAERBEEK                                                                  |           |         |                          |         |        |                   |
| ST-GILLES                                                                   |           |         |                          |         |        |                   |
| ST-JOSSE                                                                    |           |         |                          |         |        |                   |
| VERREWINKEL                                                                 |           |         |                          |         |        |                   |
| WATERMAEL BOISFORT                                                          |           |         |                          |         |        |                   |
| WOLUWE ST-PIERRE                                                            |           |         |                          |         |        |                   |

Figure 55: Classification des cimetières, du minéral au paysager, source : Claudia Bejjani

A titre d'illustration des typologies, nous pouvons par la suite observer des exemples choisis durant le stage à Bruxelles Environnement pour chaque catégorie.

<sup>69</sup> « Pompes funèbres ».



## CIMETIÈRE PAYSAGER, CIMETIÈRE ROMANTIQUE ASSISTENS KIERKEGAARD À COPENHAGUE

Cimetière paysager: la végétation prend une très grande place. Ce sont principalement des cimetières romantiques datant du 19<sup>ème</sup> siècle ou des cimetières plus récents.

Lieu: Copenhague, DANEMARK

Année de création: 1760

### Informations:

- Création du cimetière pour accueillir des victimes pauvres d'une épidémie de peste ayant décimée Copenhague.
- Devient ensuite le «cimetière des notables»
- Considéré comme un grand parc. Plus grand espace vert du quartier
- Habitants de Norrebro viennent courir, pique niquer en été, y promènent leur enfants, prennent l'air, font du vélo
- Possibilité de traverser le cimetière pour se déplacer dans le quartier
- Touristes à la recherche de tombes célèbres: écrivain Andersen, philosophe Kierkegaard, peintre Kobke et d'autres illustres artistes, philosophes, chercheurs danois et quelques musiciens de jazz américains

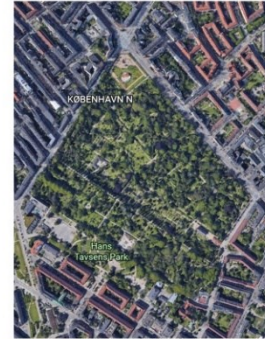


Image: Google Earth



Source: Romantique cimetière assistens kierkegaard à Copenhague, MACIEJ

## CIMETIÈRE ENHERBÉ/ARBORÉ, CIMETIÈRE OUEST, STRASBOURG

Cimetières enherbés et arborés: Arbres alignés ou isolés, un tapis enherbé entre les tombes (et dans les allées pour certains) et des monuments funéraires en pierre. Les arbustes sont quasiment absents.

Lieu: Starsbourg, FRANCE

Année de création: 1890

### Informations:

- Cimetière essentiellement destiné aux personnes habitant les quartiers Nord-Ouest de Strasbourg.
- Superficie de 10 hectares
- Composition: 1)Des carrés pour les inhumations classiques et plusieurs columbariums destinés aux cendres des défunts  
2)12000 sépultures en double profondeur pour inhumations classiques  
3)7 columbariums destinés aux cendres et 251 tombes à urnes
- Deux monuments sont dédiés à la mémoire de vaillants combattants
- Plusieurs premiers magistrats de la Ville y reposent: Otto Back, maire de 1873 à 1880, Charles Hueber, maire de 1929 à 1935 et Marcel Rudloff, maire de 1983 à 1989.

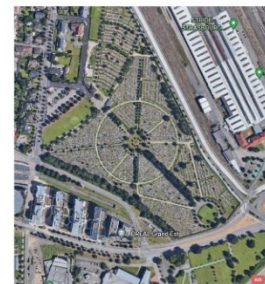
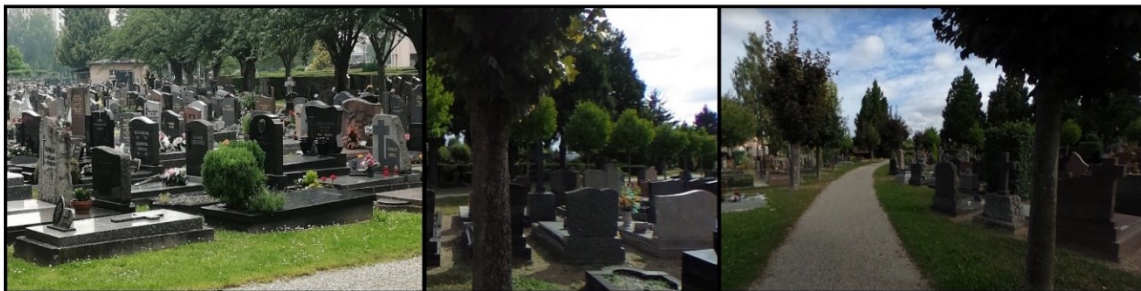


Image: Google Earth



Images: Google Maps



## CIMETIÈRE ARBORÉ, CIMETIÈRE SAINT BAUDILLE, NIMES

**Cimetière arboré:** Ambiance minérale sur la surface du sol (gravillons stabilisés entre les tombes et dans les allées) et une place très importante des arbres

**Lieu:** NIMES, FRANCE

**Année de création:** ///

### Informations:

- Majorité des tombes faites de pierres venant de Saint Baudille
- Végétation s'est installée durablement sur certaines sépultures
- Statues d'angelots présentent des visages noircis par le temps
- Création de petites chapelles à coupes dans les allées par certaines familles
- Présence d'écureuils au sein des arbres datant des premières tombes. Les arbres étant des cyprès et des cèdres
- Arbres majoritairement présents sur les allées principales
- Le cimetière est minéral dans son ensemble excepté les arbres



Image: Google Earth

«C'est une très belle nécropole, relativement bien ombragée dans sa partie ancienne. L'ocre de la pierre lui donne une certaine chaleur. Le cimetière a un aspect un peu « fatigué » : tombes envahies par la végétation, usure des matériaux... La grande période des monumentaux tombeaux de la notabilité locale est passée...»



Image: Google Maps

## CIMETIÈRE ENHERBÉ, FOREST LAWN MEMORIAL PARK IN GLENDALE, CALIFORNIE

**Cimetières enherbés:** Présence d'herbes entre les tombes et dans certains cas sur les allées. Arbres et arbustes sont peu ou pas présents

**Lieu:** Californie, ETATS-UNIS

**Année de création:** 1906

### Informations:

- Elimination des pierres tombales verticales
- Présence d'une vaste pelouse sur laquelle s'y trouve des arbres imposants
- Considéré par son gestionnaire Dr Hubert Eaton comme un parc commémoratif. Eaton croyait en une vie joyeuse après la mort et voulait que ce cimetière soit:

*«aussi différent des autres cimetières que le soleil est différent de l'obscurité»*

- Cimetière dépourvu de monuments difformes et tout autres signes reliés à la mort
- Aspect paysager important et souhaité

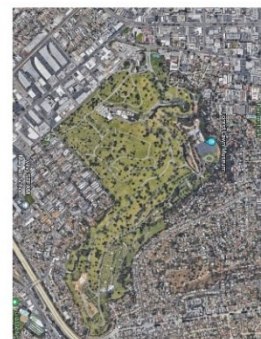


Image: Google Earth



Image: Google Maps



## CIMETIÈRE MIXTE, CIMETIÈRE DE KERFAUTRAS, BREST

**Cimetières mixte minéral et végétal:** Combinaison du minéral et végétal. La partie végétale est souvent l'espace disponible pour les inhumations ou les nouveaux sites

**Lieu:** Brest, FRANCE

**Année de création:** 1986

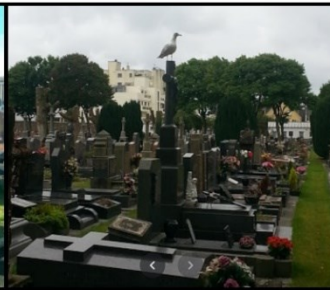
### Informations:

- Présence de grands arbres et d'espaces engazonnés
- Plus grand cimetière de Brest , superficie de 9 hectares
- Comprend un carré militaire construit suite à la Première Guerre Mondiale. Près de 1500 combattants de toutes nationalités y sont enterrés. Sépulture des militaires et de certains civils morts au service de la France
- Lieu de promenade
- En 2022, un carré de 400m<sup>2</sup> sera réservé aux sépultures 100% biodégradables sur une parcelle où la végétation pousse déjà de manière naturelle
- Un endroit où le respect des défunts s'accorde avec le respect de l'environnement

« Lors des renouvellements de concessions, certains optent aujourd'hui pour une végétalisation des tombes et délaissent les monuments en granit » -Laurent Malyquevique, le conservateur des cimetières de la ville.



Image: Google Maps



Images: Google Maps

## CIMETIÈRE MINÉRAL, CIMETIÈRE DE VESOUL

**Cimetière minéral:** Végétalisation quasi-absente. Allées et espaces inter-tombes sont couverts de sable, de gravillons ou enrobés.

**Lieu:** Vesoul, FRANCE

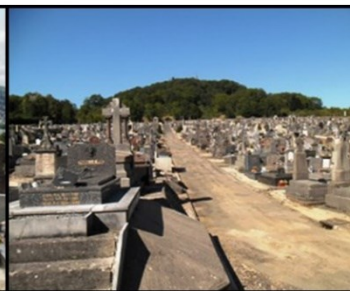
**Année de création:** 1783

### Informations:

- Superficie de 23 315m<sup>2</sup>
- Totalise plus de 3 000 tombes dont certaines renfermant des personnalités de réputation locale à nationale
- Cimetière entièrement clos de murs en dur et divisé en :
  - 1)12 parties inégales renfermant 3 070 fosses
  - 2)Un ossuaire
  - 3)Un caveau provisoire
  - 4)Un columbarium
- Un carré militaire fleuri et régulièrement entretenu par la ville, composé de plus de 200 tombes de la Première Guerre Mondiale



Image: Google Earth



Images: Google Maps



## Tableau synoptique 1/6

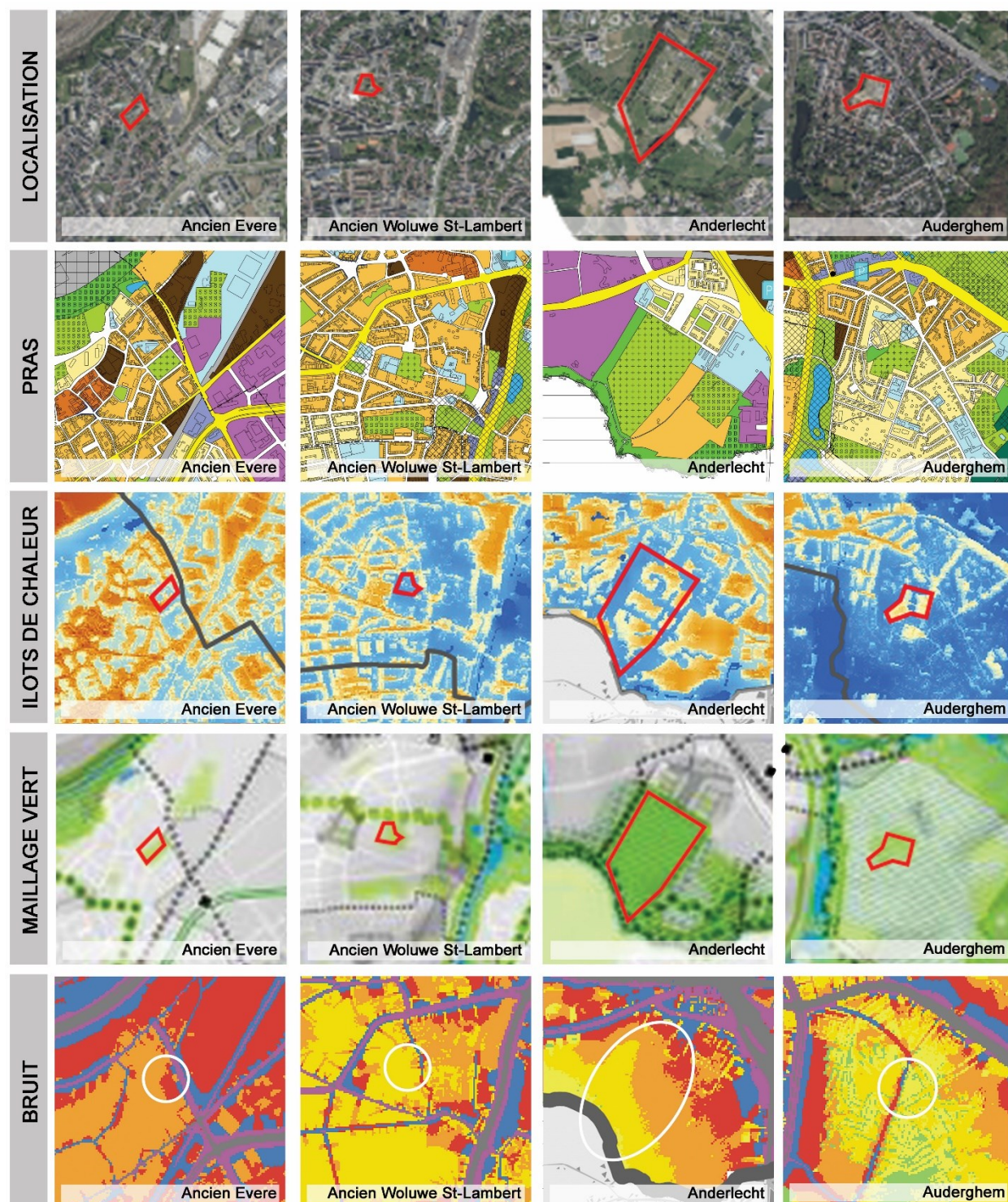


Figure 56: Tableau synoptique 1, Claudia Bejjani



## Tableau synoptique 2/6

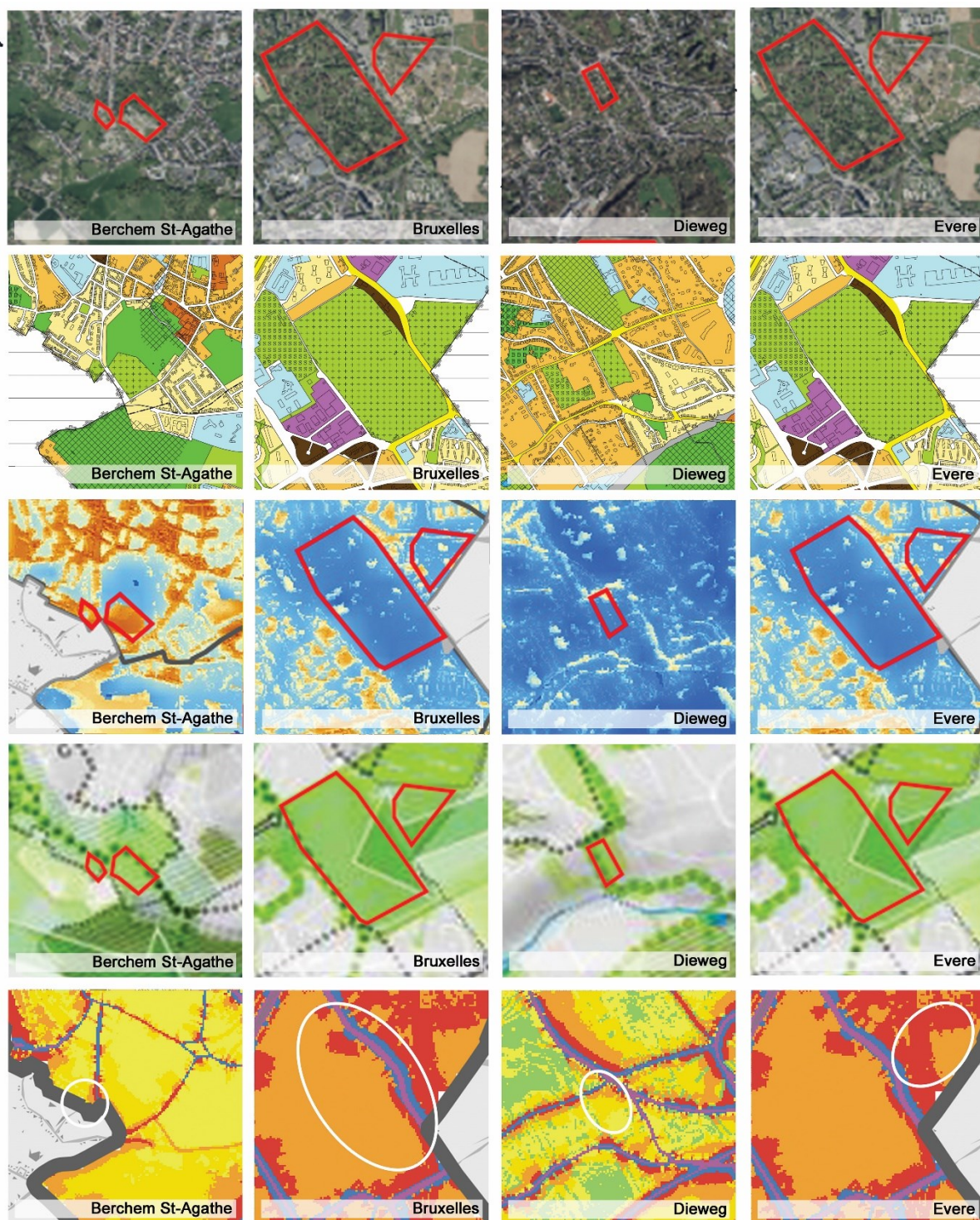


Figure 57: Tableau synoptique 2, Claudia Bejjani



## Tableau synoptique 3/6



Figure 58: Tableau synoptique 3, Claudia Bejjani



## Tableau synoptique 4/6



Figure 59: Tableau synoptique 4, Claudia Bejjani



## Tableau synoptique 5/6



Figure 60: Tableau synoptique 5, Claudia Bejjani

## Tableau synoptique 6/6

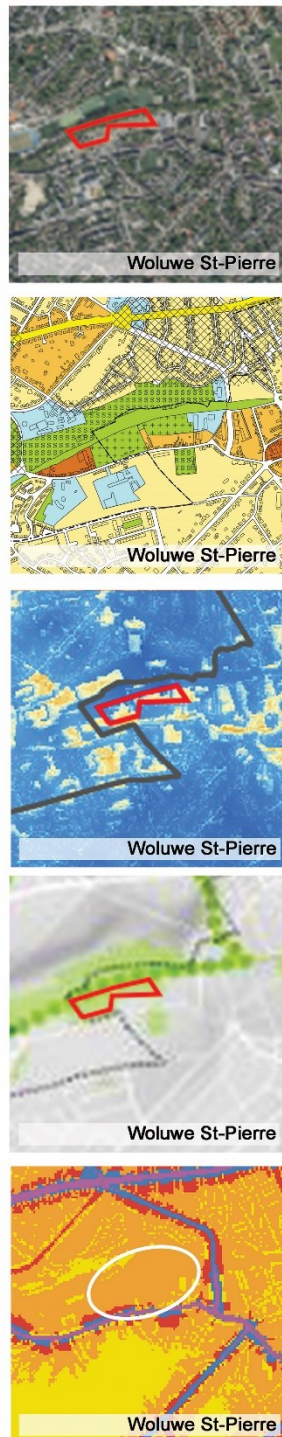


Figure 61: Tableau synoptique  
6, Claudia Bejjani



# III-MUTATIONS

## A.Outils du changement

### Guides de bonnes pratiques

Des guides sur l'aménagement et l'entretien écologique des cimetières ont été développés en Europe et en Belgique. Communiquer sur ces ressources, sensibiliser et former les acteurs des communes constituent une base, si on souhaite obtenir des changements positifs.

Il faut également insister sur l'importance d'établir un diagnostic initial du site, nous permettant alors d'avoir une ligne conductrice. La question environnementale étant clé dans l'intégration des cimetières en ville, il sera alors judicieux d'établir un diagnostic écologique de ces derniers et de savoir ainsi de quelle manière procéder.

Le diagnostic écologique a pour objectif d'obtenir un état des lieux complet du milieu naturel du projet, en particulier l'écologie fonctionnelle et l'expertise des ressources. Elle comprend les inventaires de la flore, de la faune et de l'eau, les analyses et observations faites par des experts tels que les écologistes, des géographes, des hydrogéologues ou encore les agronomes. Une véritable expertise à propos du site, elle inclut un résumé et des recommandations destinés au maître d'ouvrage et à son constructeur afin d'améliorer le potentiel biologique du projet. Elle recommande aussi des services pouvant être

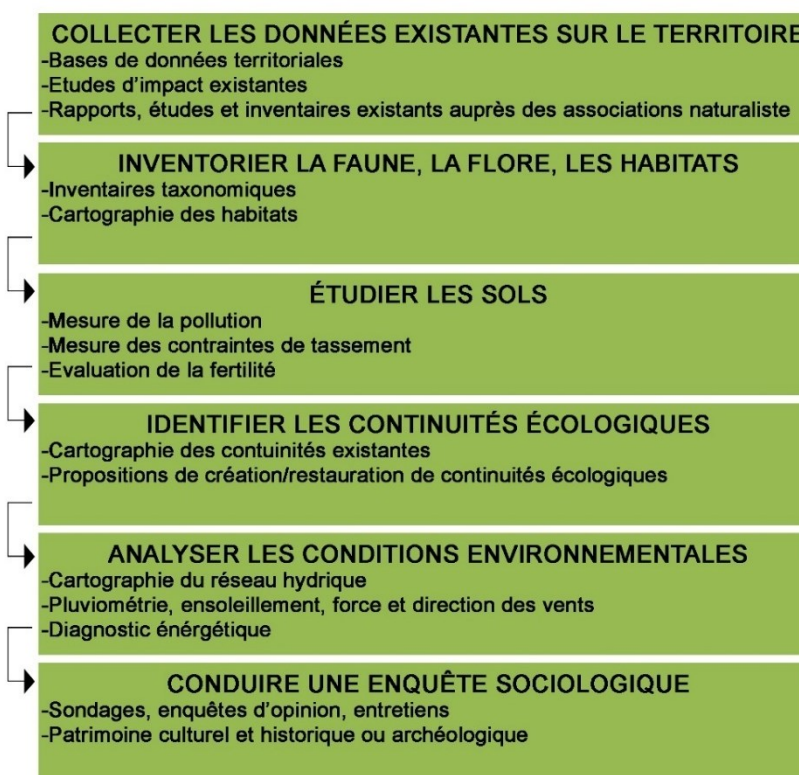


Figure 62: Diagnostic, Natureparif

réalisés en totalité ou en partie selon les caractéristiques du site et le budget alloué. Un tel diagnostic permettra aux communes d'avoir une plus grande clarté quant à ce qu'il leur sera permis de faire et de quelle façon. La figure ci-dessous tirée du guide « Conception et gestion

écologique des cimetières » de Natureparif illustre les bonnes pratiques dans l'optique du développement écologique funéraire.<sup>70</sup>

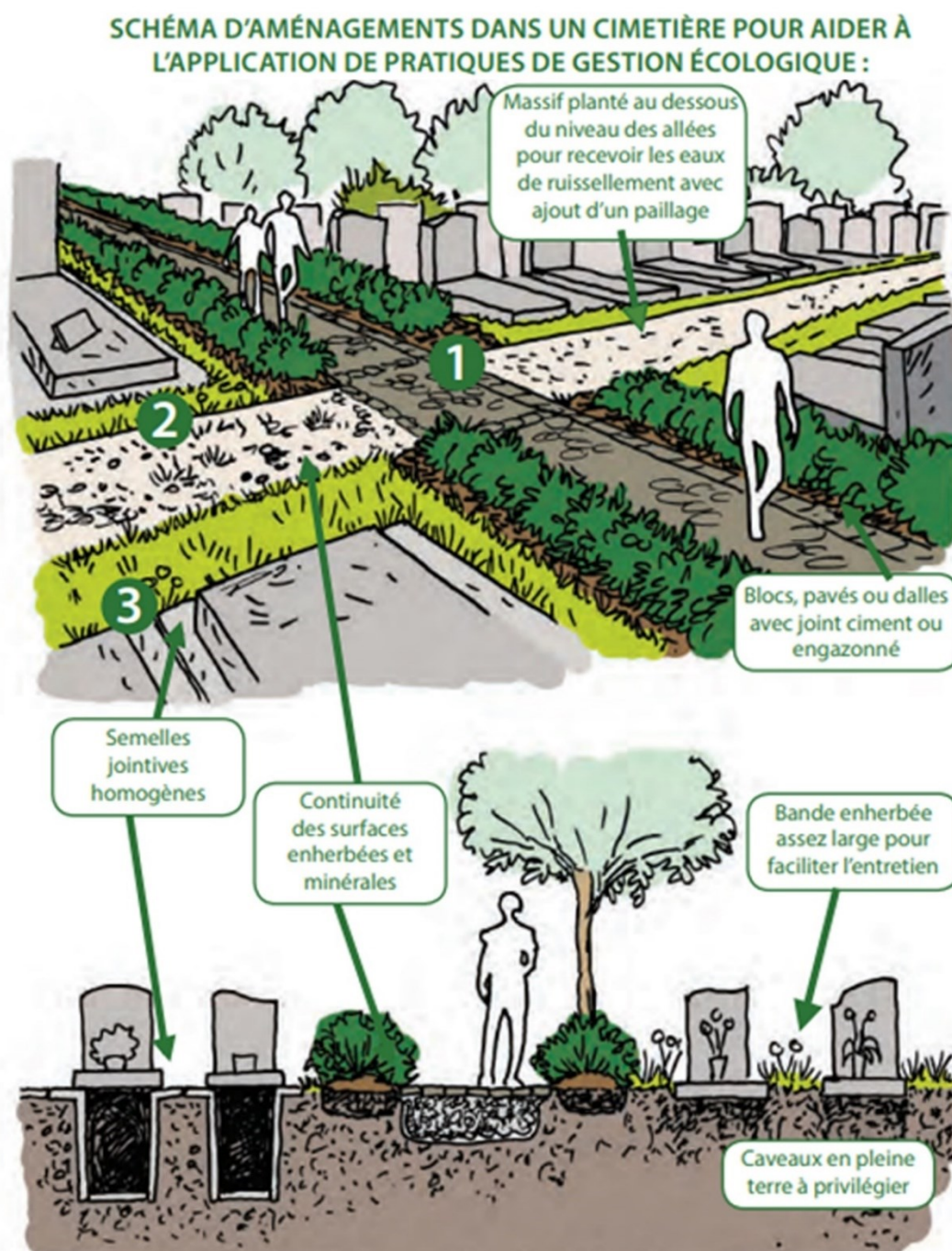


Figure 63: Guide de conception et gestion écologique des cimetières, Natureparif

<sup>70</sup> « Guide pratique : Conception et gestion écologique des cimetières | Association ATBVB ».

## Motivations des communes

Les communes ont pour soucis le bien-être de leurs habitants et le maintien d'une qualité de vie régie par des lois, des mentalités, des bonnes pratiques. Les citoyens demandeurs de lieux de vie sains sont en proie à une constante aspiration pour améliorer cela. La thématique des cimetières est forcément liée à un aspect peu reluisant dans le sens où la mort est le sujet à traiter. Cela dit, après l'observation de l'évolution des mentalités face à celle-ci et les arguments scientifique mettant les cimetières sur une plateforme multimodale, les communes ne peuvent que tirer un bénéfice pour leurs territoires.

Ainsi, en plus de leur devoir envers les attentes environnementales Européenne et Bruxelloise, les communes ont un devoir envers leurs citoyens. Pour aider à obtenir un changement, Bruxelles Environnement octroie des subsides (environ 40.000 € pour des études et petits projets d'aménagement, 200.000 € pour des gros aménagements) afin d'aider les communes à mettre à bien des projets de développement de la nature et de gestion des eaux, notamment au niveau des cimetières.

En fonction de leur typologie, statut urbanistique (site classé ou pas), diagnostic initial, potentiel écologique et budget, les cimetières peuvent se tourner vers des actions de déminéralisation, enherbement des allées, végétalisation des murs et clôtures, plantations (vivaces, haies mixtes indigènes, arbustes et arbres), gestion écologique (et différenciée) des espaces vers un entretien plus extensif de certaines zones, accueil de la faune (micro-habitats, marres, nichoirs, passages...), gestion intégrée des eaux pluviales (noues, jardins de pluie, etc.).

Des associations et des mouvements citoyens sur base de volontariat peuvent apporter leurs aides et donner une renaissance aux cimetières à travers des activités dans le respect des lieux tel que du jardinage, de l'aide à l'entretien des tombes, des aires de promenades et d'expositions historiques. La possibilité de s'insérer dans un parcours touristique est d'autant plus intéressante du fait qu'elle permettrait d'intégrer les fonds récoltés dans un processus de végétalisation.



## B.Perspective d'avenir

Les exemples qui vont suivre vont de l'état de proposition de projet à projet concret en développement. La sélection de ces derniers s'étant fait au travers de leurs atouts environnementaux, sensibles et inspirants.

### Constellation Sylvan

Entre poésie et écologie la ligne est fine, surtout dans le cas de ce projet conceptuel « Constellation Sylvain »<sup>71</sup> élaboré pour un concours par *DeathLAB* et *LATENT Productions* en 2015 en Angleterre dans le but de proposer des idées d'aménagement d'une partie inutilisée d'un terrain appartenant au cimetière historique de Arnos Vale. L'accent est mis sur une proposition



Figure 67: Sylvan Constellation, Columbia GSAPP DeathLAB



Figure 67: Sylvan Constellation, Columbia GSAPP DeathLAB

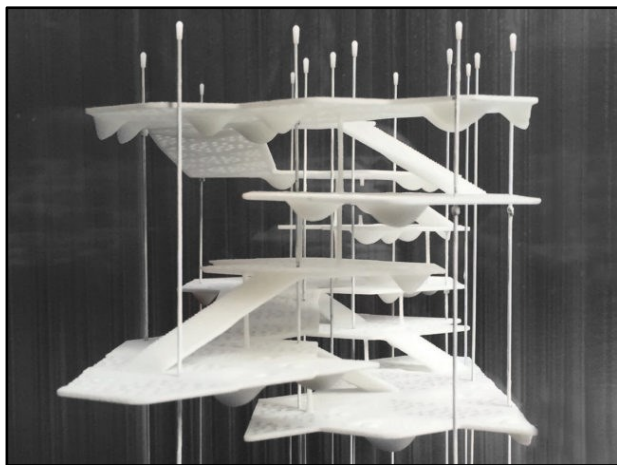


Figure 67: Maquette, Columbia GSAPP DeathLAB



Figure 67: Contexte, Columbia GSAPP DeathLAB

<sup>71</sup> « Sylvan Constellation – GSAPP | DeathLAB ».

de type moderne alliant environnement et technologie, voulant mettre en avant de nouvelles formes de commémorations quant aux pratiques funéraires de types plus « traditionnelles ».

Il est alors question de proposer une infrastructure qui se voudra écologique afin d'accueillir les défunts et d'amplifier le caractère sacré qu'évoque une mort en permettant à ces derniers de vivre parmi les vivants et d'interagir d'une certaine façon avec eux. Cette structure proposant un aspect multifonctionnel aura d'autant plus un rôle à jouer dans le cadre de l'espace public. Une vision revisitée du rapport de notre corps à la terre et de la relation culturelle que l'on peut avoir face à la mort sera mise en lumière.

Le projet se situe alors dans l'espace boisé du cimetière d'Amos Vale. La densité des arbres existants sera conservée en accueillant en son sein la proposition funéraire adaptée à cet environnement. Celle-ci transformera la biomasse<sup>72</sup> et épousera cette dernière sous forme d'une constellation de lumière diffuse et ; comme l'essence de la proposition le veut ; de manière perpétuelle. Cette lumière émise dans la forêt épouse les cheminements de nouveaux sentiers où viendront ceux voulant se recueillir ou encore ceux voulant entrer dans la sacralité de ces lieux sans forcément être présent pour des raisons de recueillement. En somme, ce lieu dans sa multifonctionnalité apportera un espace propice au monde funéraire, un espace public, un apport environnemental et technologique. Le directeur du centre, Dr John Troyer , gérant ce projet déclara dans un communiqué de presse :

*« La proposition a capturé les grands thèmes du concours de conception du futur cimetière en présentant un mélange de différentes technologies durables »*

Concrètement, les défunts sont bien enterrés dans cet espace mais non de façon traditionnelle auprès de pierres tombales mais dans des « vaisseaux commémoratifs », ils sont au nombre de 150, de part des procédés techniques visant à utiliser l'énergie du corps du défunt il est possible de proposer un cadre cyclique de « vitalité et de souvenir ». En effet, l'énergie produite par les corps permettra de produire de la lumière alimentant un réseau de lanternes érigées aux extrémités de pylônes en acier qui eux font office de structure de cette architecture funéraire. Ce réseau lumineux produit de façon écologique a un caractère perpétuel au rythme de l'accueil des défunts. Psychologiquement ce procédé reconforte et apaise les proches en leur permettant d'avoir un apport visuel de la présence des disparus.

Le contexte de la vie contemporaine permet cette forme de mémorialisation de l'identité de chaque individu au travers du numérique et de la technologie. Ce cas de figure est l'exemple même que l'unicité de chaque défunt est importante pour qu'un tel mécanisme fonctionne.

Le projet « Sylvan Constellation » a remporté le concours Arnos Vale en février 2016. L'équipe travaille en Angleterre avec les partenaires locaux afin d'apporter une réflexion et mise en œuvre d'espaces publics et funéraires s'alliant dans des buts écologiques en maintenant sensibilité et sacralité des lieux.

Ce projet est un exemple de mode de sépulture innovant. De nombreuses nouvelles formes de sépultures (humusation, aquamation, lyophilisation, etc.) ont un intérêt sur le plan écologique,

---

<sup>72</sup> « Biomasse : Dans le domaine de l'énergie, la biomasse est la matière organique d'origine végétale, animale, bactérienne ou fongique, utilisable comme source d'énergie »

environnemental, esthétique et en termes de gain de place par rapport à une inhumation classique. Néanmoins, leur mise en œuvre n'est pas encore garantie en Belgique, notamment du fait des contraintes réglementaires sur les sépultures. A l'avenir, la réglementation pourrait être adaptée sur base des retours positifs venant de projets innovants menés dans d'autres pays.

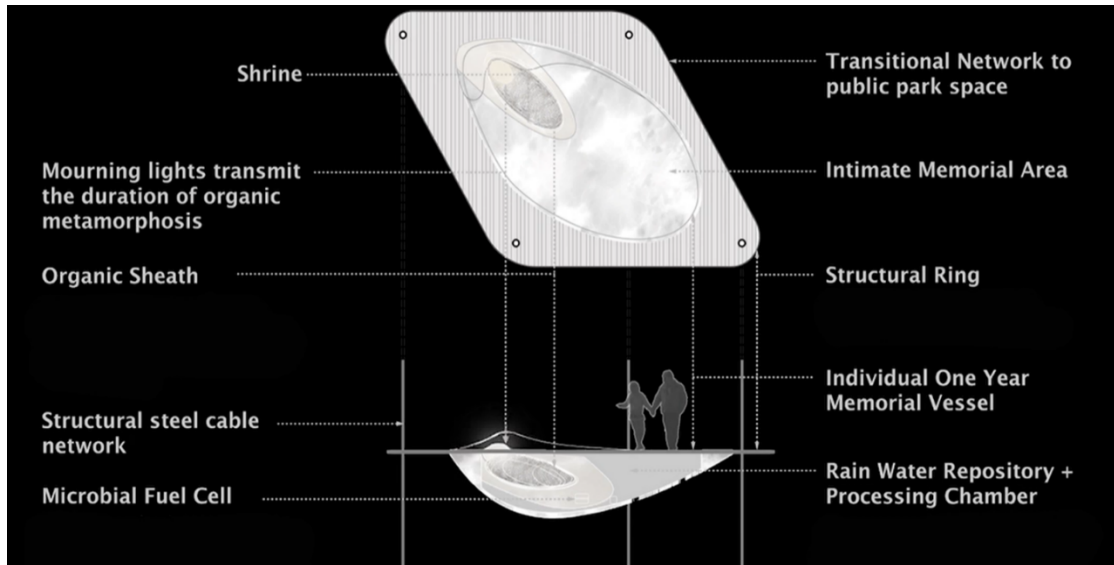


Figure 68: Composition d'un vaisseau, Columbia GSAPP DeathLAB

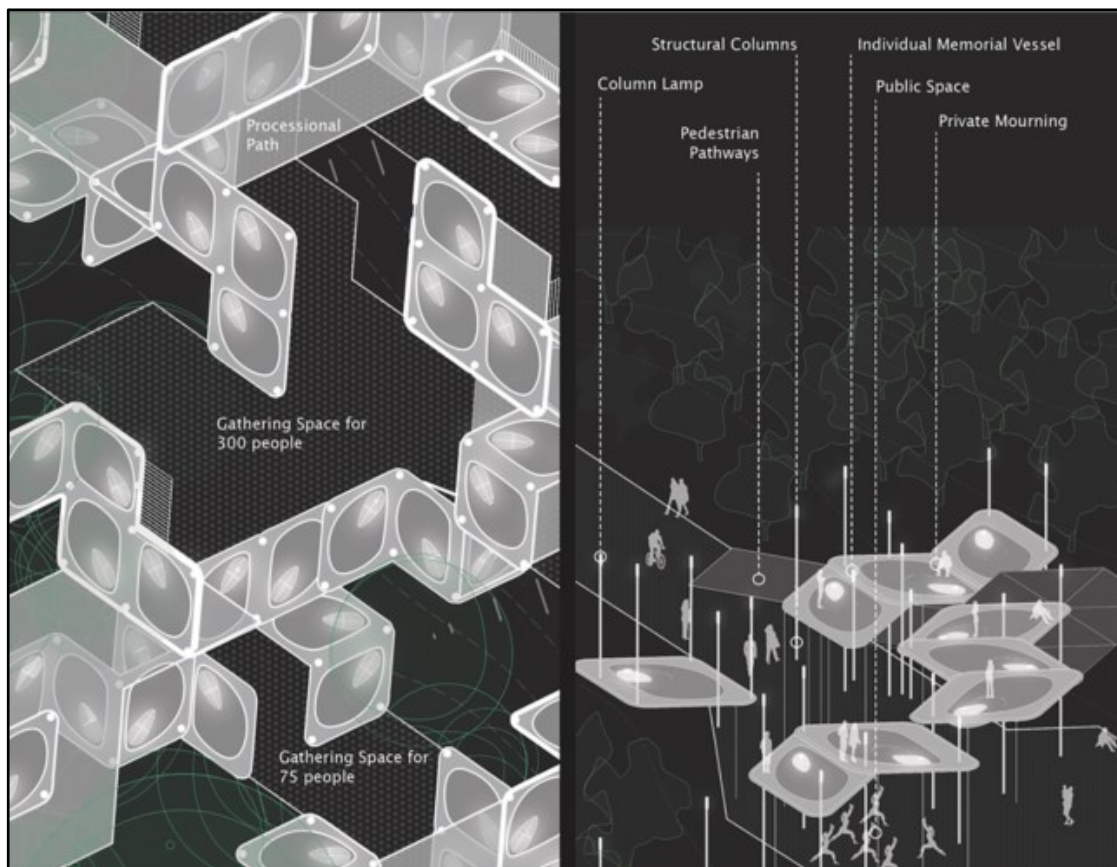


Figure 69: Structure dans l'espace, Columbia GSAPP DeathLAB



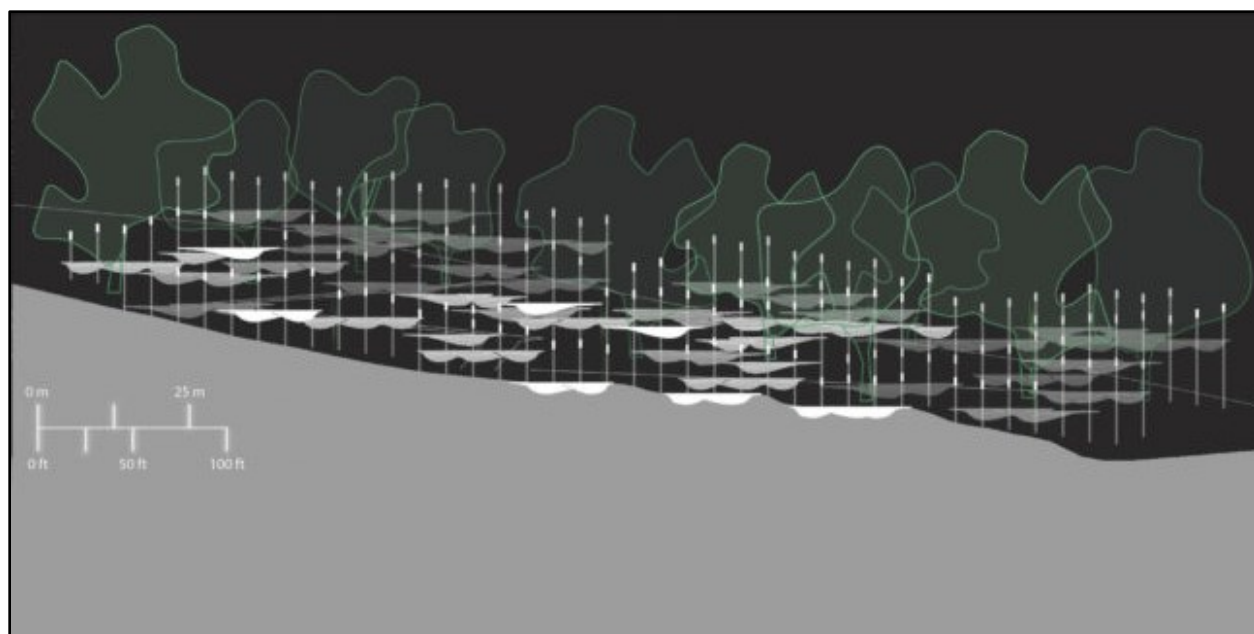


Figure 71: Coupe dans le site, Columbia GSAPP DeathLAB

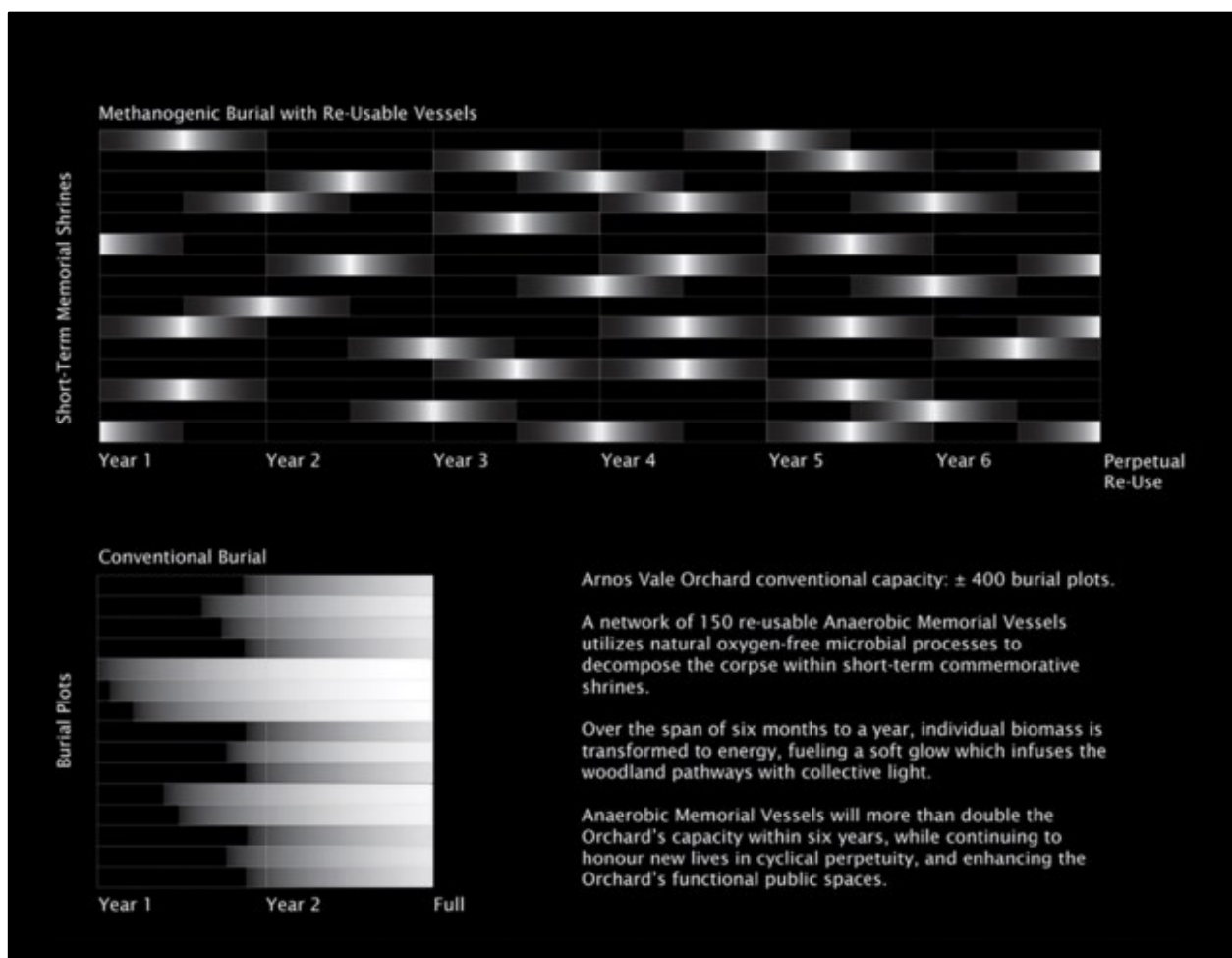


Figure 70: Concept au fil des années, Columbia GSAPP DeathLAB

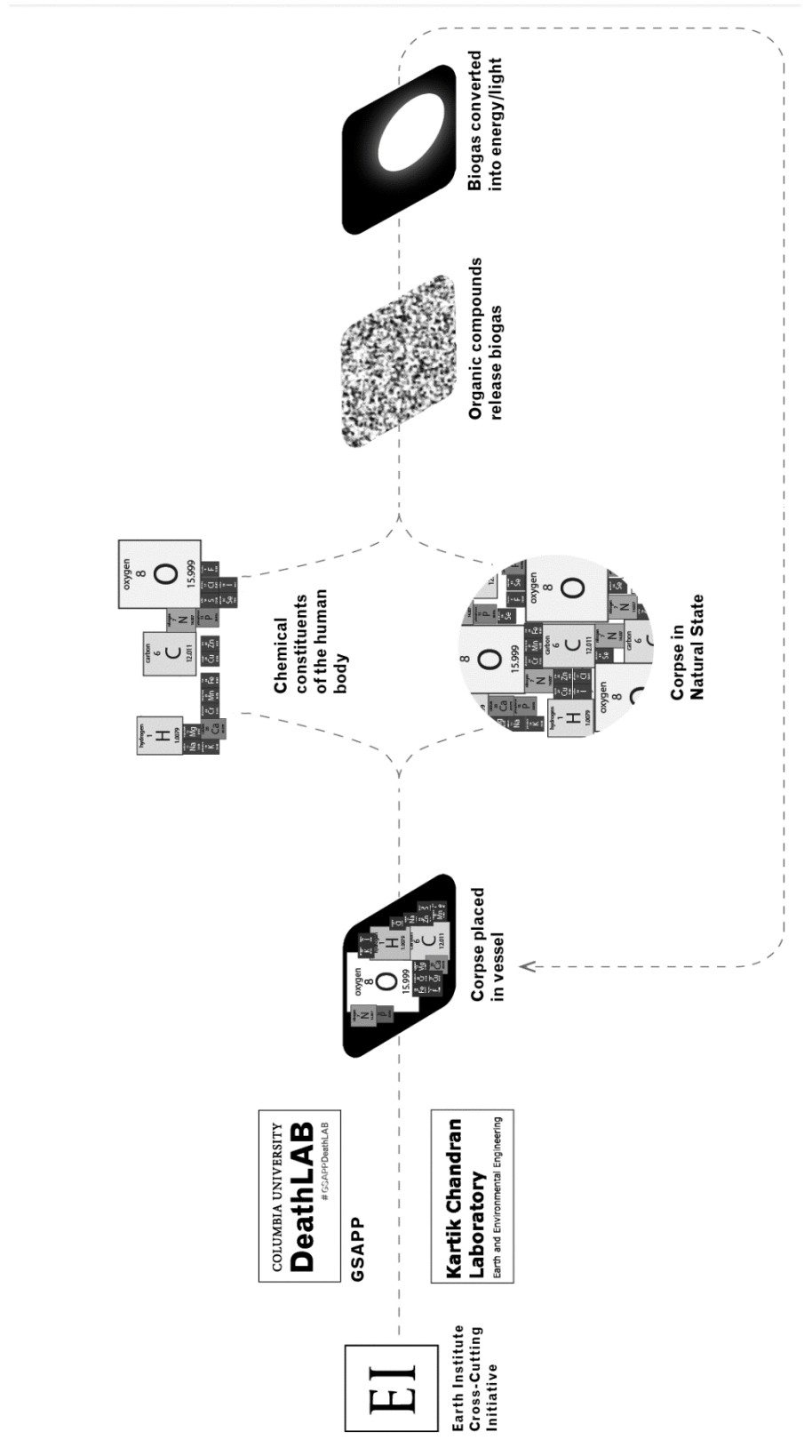


Figure 72: Concept au fil des années, Columbia GSAPP DeathLAB

## Ceinture d'enterrement

Le projet « Burial Belt » élaboré par le bureau *Other Architects* en 2019<sup>73</sup> a été exposé à la Triennale d'Oslo avec pour thème moteur ; l'architecture de la décroissance. L'idée étant de trouver des solutions en faveur de l'environnement, afin de limiter voir de supprimer tant que possible ce qui pourrait nuire au climat. L'impact architectural du projet que nous allons étudier à présent étant quasiment inexistant dans le cadre d'un cimetière permet alors de remettre en question les différentes typologies de cimetières que nous avons élaborés précédemment.

Le terrain d'étude se situe au niveau de la périphérie de la ville de Sydney en Australie. Cette ville fait face à ce moment à une hausse des morts en son sein et comme toute villes en développement on y observe une saturation des cimetières présents. Le choix n'est d'autre que de trouver de nouveaux terrains dans lesquels y enterrer les défunts. Dans le cadre de ville comme Sydney, les parcelles de terrain intramuros se raréfient et donc en termes d'accession deviennent plus chères. De plus, que les terrains restants soient proposés pour l'accueil de nouveaux cimetières n'est pas bienvenues par la population. Ainsi, les cimetières sont, comme nous avons pu le voir tout le long du mémoire, placés en dehors des villes, favorisant alors l'étalement urbain. Ce dernier menaçant l'écosystème des lieux est fortement pris en compte lors de l'élaboration de ce projet qui se trouvera être de nature urbanistique car à l'échelle de la ville sous l'aspect et l'appellation de la « ceinture d'enterrement ». Le concept permettra de répondre au problème du manque de place funéraires en y proposant des espaces renouvelables car naturels. De plus l'aspect qui aura le plus d'impact sur la structure de la ville sera le ceinture freinant l'étalement urbain. Le développement en périphérie de la ville se fera d'une part de façon naturelle en termes d'enterrement et d'expansion de la végétation, d'autre part grâce au besoin d'établir un renforcement de la faune et la flore pour protéger l'écosystème.

Structurellement, on observe un étalement végétal sous la forme d'une forêt très dense qui se place en périphérie de la zone sud-ouest de Sydney, les friches se retrouvant prise dans la ceinture. Ponctuellement on observe des espaces dits « clairières » de forme géométrique simple telle qu'un cercle, un carré ou rectangle. Ces clairières sont reliées entre elles et avec l'extérieur

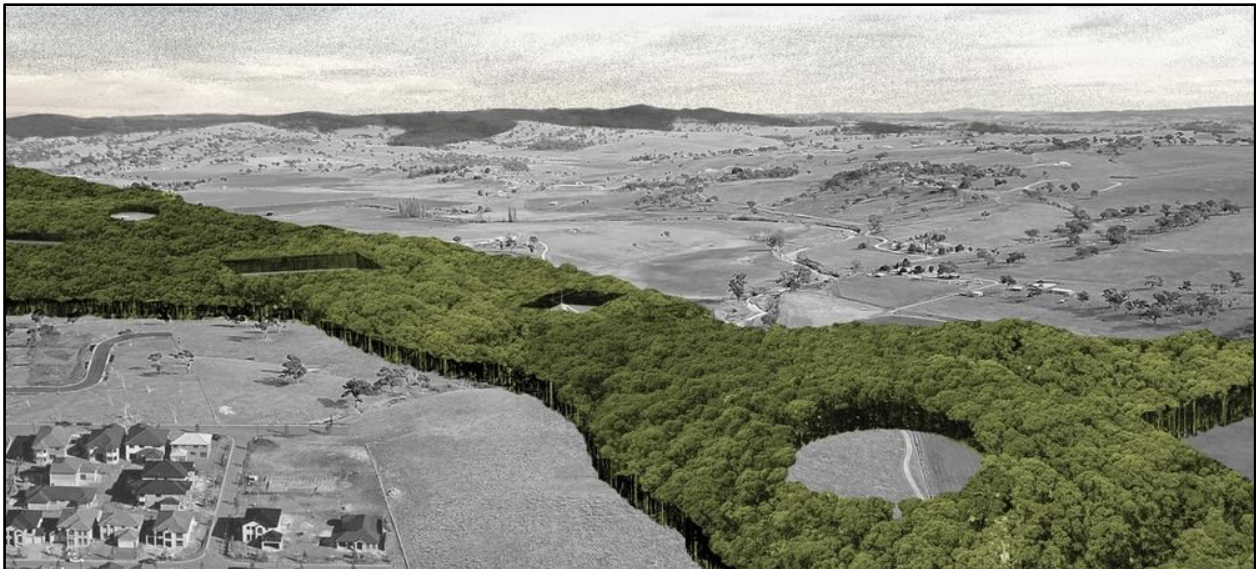


Figure 73: Vue aérienne de la Ceinture d'enterrement, *Other Architects*

<sup>73</sup> « Other Architects – Burial Belt ».



par des passages tracés à faible impact sur l'environnement (tel que des chemins en terres ou des passages fait de bois) et reçoivent en leur sein les espaces dédiés aux enterrements naturels. Les défunts sont enterrés de la façon la plus simple qui soit à savoir sans la présence de soin de thanatopraxie, ni de présence de cercueils ou urnes en tout genre. Pas de repère tel que les pierres tombales ou des plaques. Le bureau en charge du projet évoque le rôle important de la présence et l'expansion de la végétation comme remplacement des monuments aux morts (tel que les pierres tombales). La sacralité des lieux en plus de sa grandeur sera apportée par la disposition des corps disposés en cercle de façon alternative avec les arbres le long des bordures des clairières. L'impact environnemental est moindre et minime. Les corps prennent certes plus de temps de décomposition que dans le cadre d'une humusation (qui se veut à l'air libre), puisqu'ils sont enterrés. Cependant, ils permettront une décomposition naturelle et sans besoin d'entretien jusqu'au prochain accueil de défunts. La réutilisation perpétuelle des terres permet alors d'envisager une limite à l'extension urbaine des cimetières classiques en y trouvant un caractère cyclique. Le projet en lui-même se dessine sans limites définies, car sujet à une évolution dans le temps face au rapport démographique des lieux et des conditions de vie.

Afin de mettre en place cette ceinture, il existera un phasage du projet. Premièrement il s'agira de repérer les points clé et stratégiques des lieux afin de permettre une première intégration du concept. Leurs étalements respectifs les mèneront alors à se joindre et donc à établir la ceinture en périphérie de Sydney. Ce cimetière vert ne représente pas un espace clos mais bel et bien un



Figure 74: Clairière en pleine forêt, Other Architects

élément de la toile urbaine de la ville. Tout comme le précédent exemple on observe un caractère actif des morts. Leurs positionnements dans la ville mis en relation étroite avec la nature permettent de rendre solides les éléments de la biodiversité et surtout apportent un frein à l'étalement urbain. La présence des cimetières rendant les terrains alentours moins prisés par de futurs acquéreurs. Le monde funéraire est donc confronté à une nouvelle approche qui est l'utilité des morts pour la ville. Cette vision est importante dans le sens où la modernisation des pratiques funéraires est délicate quant à la peur de perdre le caractère sacré du processus mortuaire. Ici, la sacralité et le respect des défunts sont cruciaux et assoient une position importante pour le bien du développement de la ville et de son environnement. La réponse au thème de l'architecture de la décroissance est donc bien présente au travers de ce projet. Il n'y a quasiment pas de constructions présentes hormis l'élaboration de pontons de bois pour les cheminements par exemple. Le cimetière nécessite un faible apport de main d'œuvre et d'entretien, points qui reviennent énormément lors des remises en question sur nos cimetières traditionnels. Ce procédé hautement bénéfique pour l'environnement entre donc dans les critères des cimetières du futur pouvant être appliqués à bien d'autres villes que celle de Sydney.

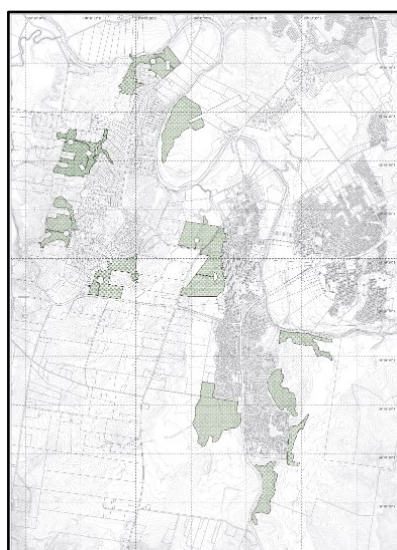


Figure 80: Burial Belt (1), Other Architects



Figure 80: Burial Belt (2), Other Architects



Figure 80: Burial Belt (3), Other Architects



Figure 80: Burial Belt 1917, Other Architects

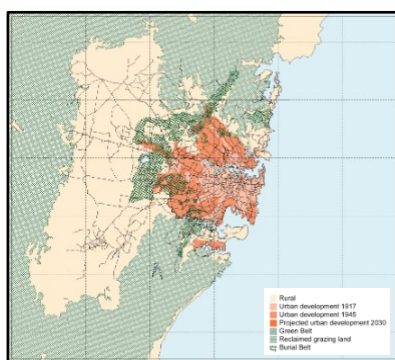


Figure 80: Burial Belt 1945, Other Architects

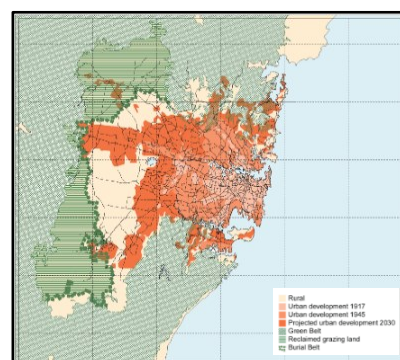


Figure 80: Burial Belt 2030, Other Architects





Figure 81: *Espaces funéraires "plantés" dans la terre, Other Architects*



## PAD défense

Portons notre attention sur un projet actuellement en étude à Bruxelles qui est celui du PAD<sup>74</sup> Défense<sup>75</sup>. Le périmètre d'étude s'étale sur la Région bruxelloise dans la commune d'Evere, de Schaarbeek et celle de la Ville de Bruxelles, puis sur la Région flamande à savoir dans la commune de Zaventem. Anciennement site de l'OTAN, le site aujourd'hui dit de la Défense est en proie à un aménagement représentant un intérêt pour la métropole Bruxelloise mais aussi un intérêt interrégional partagé avec la Flandre. Ainsi le site longe le boulevard Léopold III sur 90 hectares avec 50 hectares situés en Flandre et 40 hectares à Bruxelles. Pour collaborer sur ce projet différents acteurs ont été désignés en 2020 : les architectes paysagistes de Michel Devigne Paysagistes, le bureau d'architectes XDGA, Tractebel et E-biom.

Rudi Vervoort, ministre président de Bruxelles-Capitale se félicite

*« de l'ambition affichée pour l'aménagement de ce territoire stratégique, situé en bordure de la Région. Je me réjouis de l'excellente collaboration avec toutes les parties prenantes en vue de créer un nouveau quartier et surtout un espace métropolitain vert et ouvert dont de nombreux citoyens bénéficieront ».*



Figure 83: Localisation dans la région, Perspective Brussels

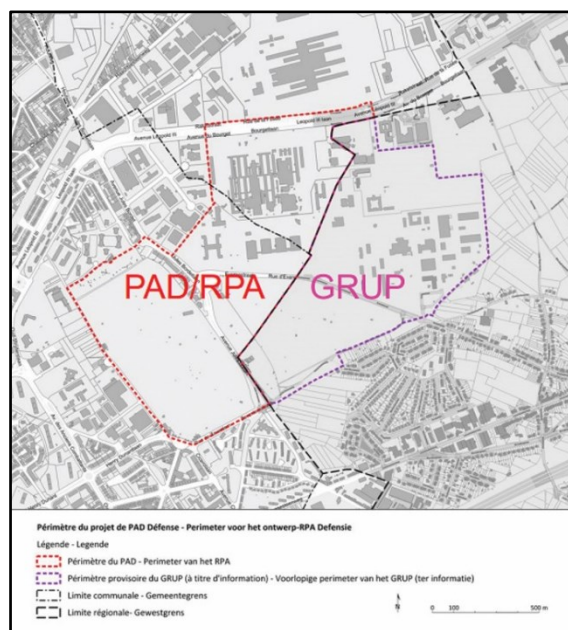


Figure 83: Carte du périmètre, Perspective Brussels

<sup>74</sup> Le PAD, pour Plan d'Aménagement Directeur, est un outil d'aménagement du territoire créé en 2018 par la Région bruxelloise.

<sup>75</sup> carole, « Site Défense ».

Selon les informations apportées par Perspectives Brussels, quatre axes majeurs seront les guides de l'étude. Ceux-ci étant :

- 1- La création d'un espace urbain longeant le boulevard Léopold III. Il s'agira de proposer un environnement pouvant accueillir des infrastructures propre aux grandes villes tels que des logements, entreprises et commerces. La qualité de vie étant importante, l'aspect paysager sera fortement étudié pour qu'il soit qualitatif.
- 2- La création d'un parc-forêt situé au sud du périmètre d'étude. Sur une étendue de 20 hectares au moins se trouveront une forêt et un parc écologique proposant en leurs seins différentes occupations comme des fermes de découverte, des parcs animaliers, des parcours de découvertes de la nature...
- 3- Une attention particulière sera attribuée à la gérance des cimetières situés dans le périmètre d'études étant ceux de Bruxelles, Schaerbeek et Evere. Il sera important d'aller vers une gestion écologique de ces derniers en mettant en avant leurs atouts environnementaux et urbanistiques qu'ils peuvent apporter à la métropole et principalement dans le cadre du projet.
- 4- La création d'une maille de mobilité active s'étalant sur près de 200 hectares. Celle-ci sera dénuée d'automobiles laissant place à la mobilité douce, et cela au niveau des cimetières, de la partie de Woluweveld et la partie parc forêt qui sera mise en place au sud du périmètre d'étude. La planification de ce réseau permettra de créer des liaisons entre les passages du RER vélo et la Promenade Verte mise en place.

Le volet environnemental se concentre essentiellement sur la partie sud de la zone en addition aux cimetières bruxellois (communes de la Ville de Bruxelles, Schaerbeek, Evere et Intercommunale d'inhumation) et aux zones agricoles situés en Région flamande.

La planification du projet a pour but d'établir des bases solides écologiquement parlant pour réussir à protéger et développer en premier lieu la biodiversité. Le site du PAD Défense devient alors le liant entre la partie agricole en Flandre et les cimetières de Bruxelles, Schaerbeek et Evere. Dans un maillage vert présent à Bruxelles, ce lien entre ces trois éléments ne vient que renforcer les mailles et permettre l'élaboration d'une nouvelle force environnementale dans la ville. Il est question dans le cadre de ce projet de « corridor écologique » qui se met en place, élément moteur voire directeur de ce projet. Mis à part son apport unificateur entre Régions, il permet d'être un soutien à la faune et à la flore, tout en permettant une régulation locale du climat et de permettre aux eaux de pluie de pénétrer dans les sols. Suite aux inondations survenues durant l'été 2021 à Bruxelles, les questions de catastrophes naturelles telles que les inondations ne peuvent être ignorées et ont mis en lumière la nécessité d'avoir des espaces perméables au sein de la ville. Ainsi, le volet paysager s'étalera sur près de 200 hectares en étant composé de différents types d'espace vert (forêts, parcs, cimetières...). Ces derniers participeront à l'image

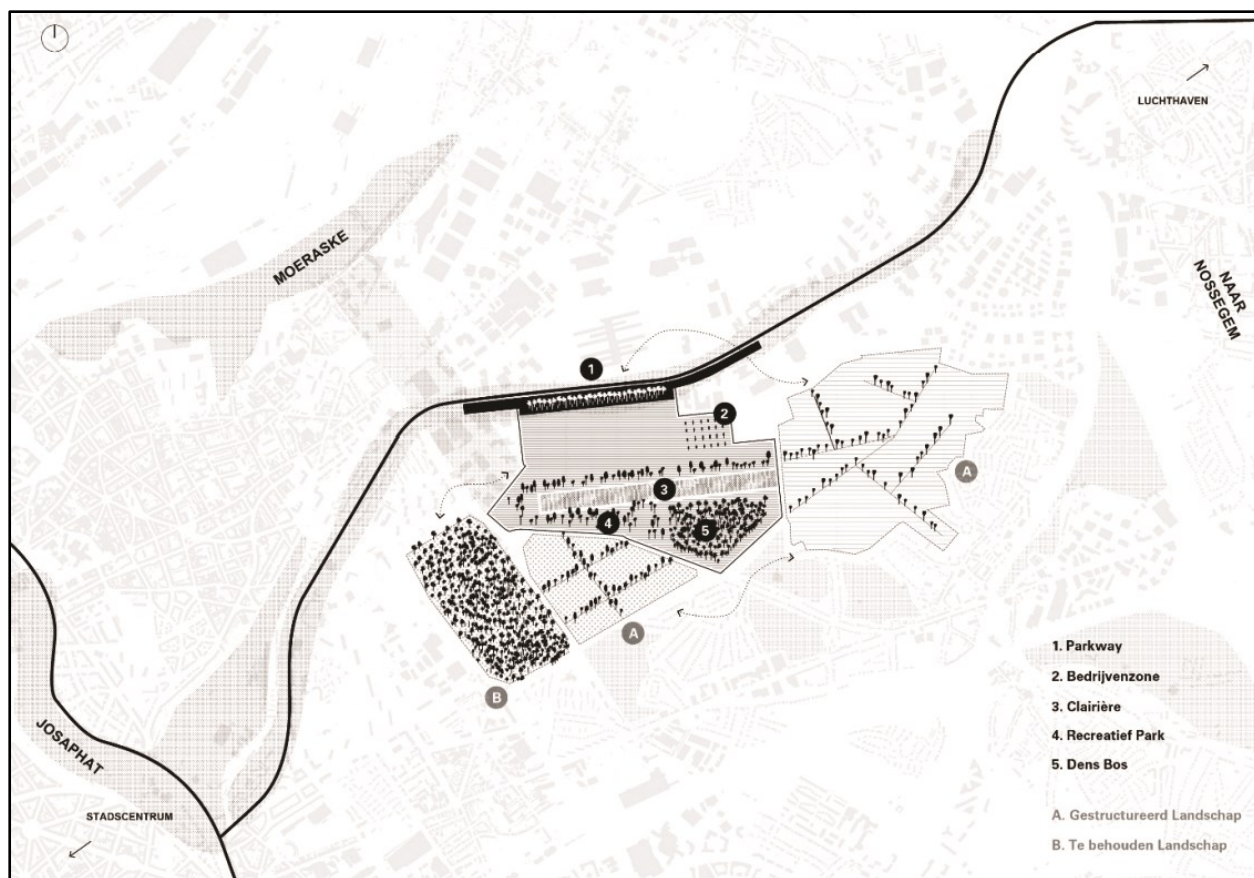


Figure 84: Schéma sur les objectifs de valorisation, structuration et renforcement, Departement Omgeving- Perspective Brussels-Vlaamse Overheid

du précédent exemple (Ceinture d'enterrement), à la mise en valeur et la protection de l'environnement. Il est question de « gestion verte » quant à l'avenir du site.

Au niveau de la mobilité, le défi est de composer avec le maillage déjà existant et d'en faire une hiérarchie adéquate au bon fonctionnement du projet. Une sélection judicieuse devra se faire en fonction des pôles situés à différentes échelles.

Premièrement au niveau des Régions, il sera important de fournir une bonne élaboration des transports publics dans les deux sens. Pour poursuivre, il est important de fournir de bonnes connexions avec le point multimodal que sera Bordet. Le réseau de mobilité s'élabore grâce à un travail de connexion aux éléments existants du site comme celui du RER Vélo, des sentiers du Woluweveld ou encore de la Promenade Verte. Quand certains chemins sont utilisés pour leurs fonctions premières, d'autres comme la rue d'Evere va voir sa nature se modifier passant d'une voirie accueillant des voitures à une voirie accueillant une mobilité douce uniquement. Ce changement permet principalement d'apporter un soutien dans la pénétrante du corridor écologique jusqu'au cœur du cimetière de Bruxelles. Les accès en voiture aux cimetières et crématorium seront disponibles au niveau de l'avenue Jules Bordet. La toile de mobilité se tissant au sein du projet permettra dans ses raffinements de se déplacer en vélo ou à pied dans les cimetières. Evoquer ces lieux comme des lieux de passage est un avancement dans la conquête de l'espace public par le monde funéraire.



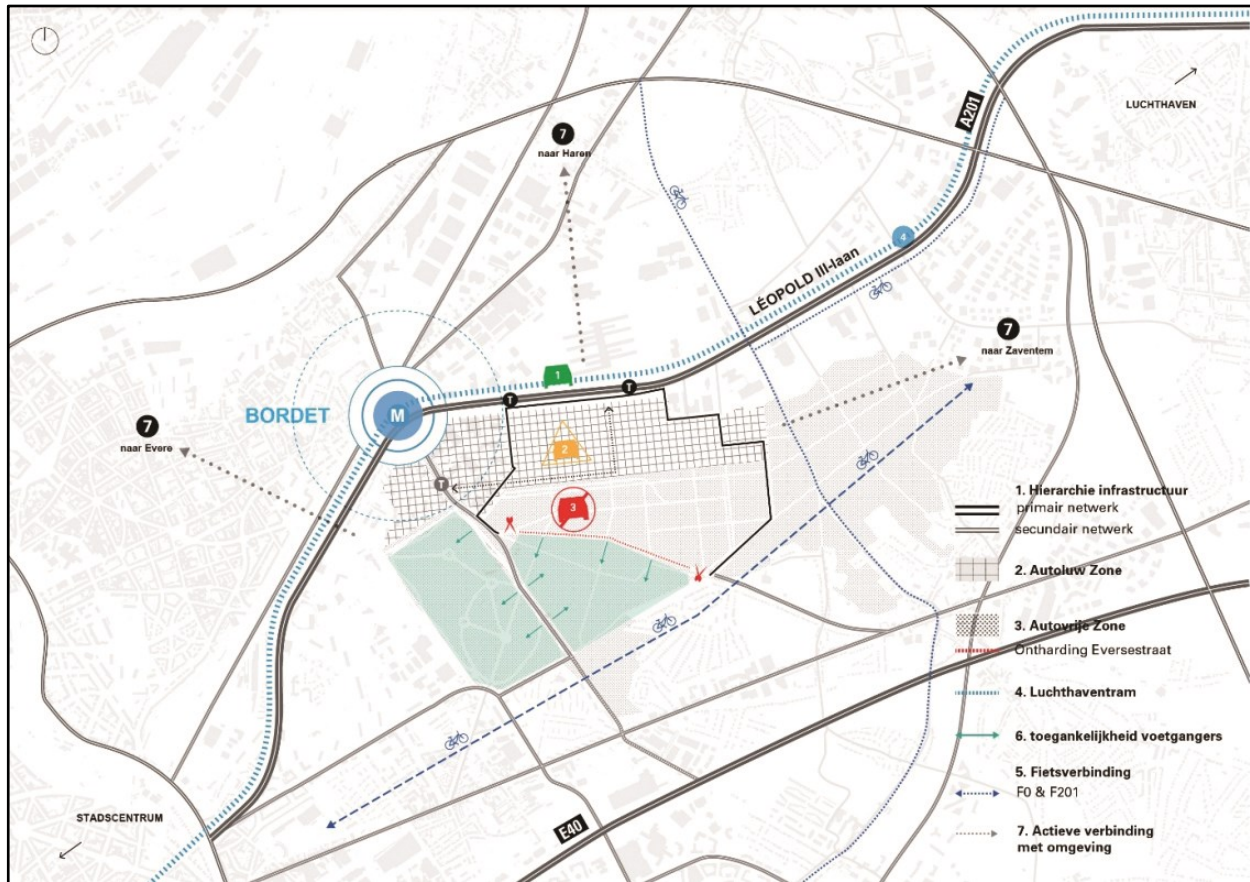


Figure 85: Diagramme objectif de mobilité, Département Omgeving- Perspective Brussels- Vlaamse Overheid

Concernant les cimetières, à savoir celui de Bruxelles, de Schaerbeek et celui d'Evere, il sera important de déterminer les procédés par lesquels leurs atouts pour ce corridor écologique pourront être développés. Leur caractère non mutable les place en bonne position pour asseoir une structure écologique stable à long terme. Ainsi, le corridor écologique mis en place de par les cimetières, la forêt, le parc et la zone agricole auront pour mission de renforcer la biodiversité et d'être maintenue et gérée de façon écologique et respectueuse de la nature. L'ouverture des cimetières face à leurs environnements aura pour but de permettre l'accessibilité aux différents modes actifs qui seront permis en leurs sein, améliorant ainsi la fluidité des mobilités dans ces zones autrefois enclavées dans la ville. Le retrait de voirie automobile tel que la voirie d'Evere permettra d'autant plus d'accentuer les modes doux importants dans le cadre des objectifs de réductions des gaz à effet de serre. Les cimetières ont donc un rôle majeur dans ce projet, ces nécropoles vues comme des points négatifs dans une ville pour des raisons que nous avons élaborés précédemment, se voient mis en lumière pour leur force écologique et pérenne dans le temps. Etant des poches silencieuses, ils contribueront par ailleurs au caractère agréable et serein pour un environnement qui développera nombreuses fonctions telles que des logements, commerces, bureaux...

Bruxelles étant une métropole puissante n'aurait-elle pas le pouvoir de proposer des solutions innovatrices et modernes telles que la Ceinture d'enterrement ou la Constellation Sylvan sur des projets tels que celui du Pad Défense?



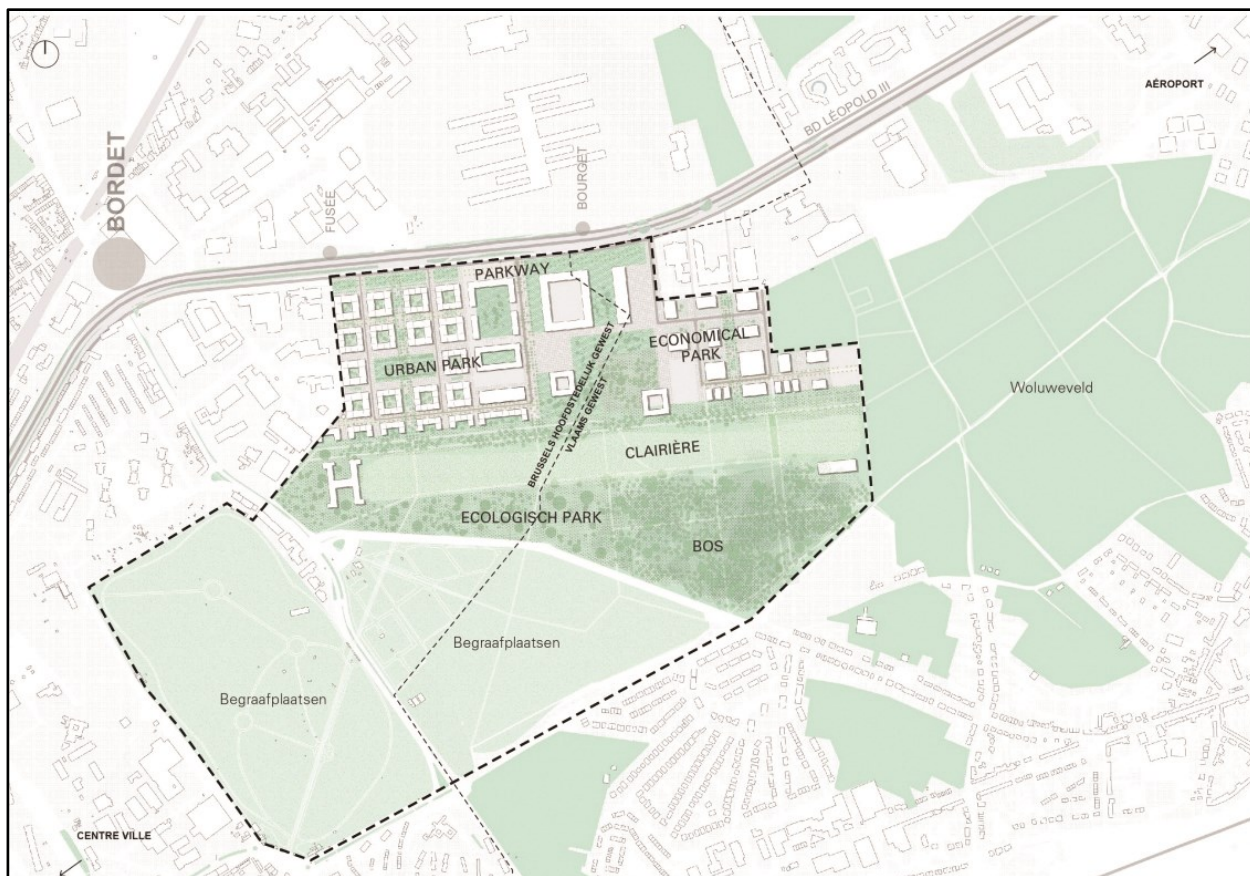


Figure 87: Développement paysager, Departement Omgeving- Perspective Brussels- Vlaamse Overheid



Figure 86: Schéma de principe, Perspective Brussels

# CONCLUSION

Les cimetières évoluent à chaque période historique, reflétant les changements sociaux et culturels de l'époque. Ils ont toujours respecté une structure spatiale uniforme qui reflète leurs rôles d'extension de l'espace urbain et d'élément de notre vie quotidienne. Ils ont la possibilité d'améliorer la structure géographique et physique d'une zone urbaine, dans le respect de la dignité des défunts et pour répondre à toute une série d'objectifs de développement tels que la création d'espaces verts et de zones de loisirs, l'amélioration de quartiers existants ou de zones commerciales limitrophes, l'attraction de nouveaux résidents ou de visiteurs dans un quartier, la création d'emplois et la stimulation du développement économique.

Au travers de ce mémoire, nous avons détaillé leur caractère multifonctionnel. Ces espaces, qui au fil des années se sont vus adorés puis rejetés, se sont retrouvés pris dans un tissu urbain s'émancipant, ne leur laissant d'autres choix que de se fondre silencieusement de façon à ne pas être source de désagréments pour le développement l'encerclant. Les cimetières ont la force d'être des maillons solides dans l'avenir des villes. Ils peuvent être considérés comme des zones de transition entre le bâti et le non-bâti, mais pas seulement : ils peuvent être des espaces où l'urbanité est proche de la nature mais pas identique à elle. Ce qui fait une ville est souvent le lieu où elle se situe et comment elle a évolué au cours du temps. Les cimetières sont susceptibles d'être des lieux en transition généralement invisibles car situés loin du centre, mais dont l'importance grandit cependant à mesure que nous nous attaquons au problème de notre surpopulation urbaine. Population qui ne cesse de croître et dont les modes de vie ont été et sont toujours en corrélation avec les développements techniques, technologiques, l'évolution des mentalités permise par la science, le multiculturalisme, l'accès à l'information. Le respect des défunts est relatif à chacun, dépendamment des cultures auxquelles on s'associe. Il reste néanmoins important aux yeux de tous de maintenir une ambiance permettant mise en œuvre des pratiques funéraires. Les analyses que nous avons pu établir indiquant une baisse des croyances et pratiques religieuses, associées à la montée de pratiques tel que la crémation sont des points forts et leviers des changements dont peut profiter le cadre urbain.

Avoir de nouvelles méthodes d'inhumations permettant une limitation de l'emprise au sol dans les cimetières est une aubaine dans une ville qui lutte contre l'étalement urbain et cherche à développer des espaces ouverts accessibles à la population. La multitude de cimetières formant alors cette couronne funéraire autour de Bruxelles a la capacité de renforcer le maillage vert et le maillage écologique. Avec le développement des cimetières parcs, les cimetières pourraient de nouveaux intégrer l'essence de la ville, selon leurs tailles et leurs localisations, ils peuvent devenir des lieux de rencontres sociales. Aborder ces lieux mortuaires de son vivant est une manière de prendre conscience de la valeur de la vie et de son importance. Du point de vue humain, urbain ou scientifique. Ne sont-ils donc pas une source de vie ?



# LEXIQUE

## Obsèques

**Bière** : Synonyme de cercueil. Ce mot est principalement utilisé dans l'expression "mise en bière" qui désigne littéralement la mise en cercueil.

**Cendres** : Lors d'une crémation, le défunt est incinéré ainsi que son cercueil. Après cela, les cendres résultant de l'opération sont rendues à la famille dans une urne. La famille peut soit réaliser la dispersion des cendres, soit inhumer l'urne dans une case de columbarium ou dans un caveau, soit sceller l'urne sur le dessus d'une sépulture.

**Crémation** : Avec l'inhumation, il s'agit de l'autre choix possible pour un défunt. Un cercueil est obligatoire, même dans le cas d'une crémation. Les cendres sont ensuite rendues à la famille qui a le choix entre disperser les cendres du défunt en pleine nature en dehors des voies publiques, d'inhumer l'urne dans une case de columbarium ou dans une sépulture, ou de sceller l'urne sur le dessus d'une sépulture.

**Exhumation** : Fait de sortir un corps de sa sépulture. Cela nécessite une autorisation du préfet de police ou du département. Cela se pratique généralement lorsqu'on souhaite transférer un défunt d'une sépulture à une autre, ou lorsqu'on souhaite réaliser une réduction.

**Funérailles** : Synonyme d'obsèques. Elles désignent l'ensemble des actions nécessaires menant à l'inhumation ou à la crémation du défunt.

**Incinération** : Synonyme de crémation. Avec l'inhumation, il s'agit de l'autre choix possible pour un défunt. Un cercueil est obligatoire, même dans le cas d'une crémation. Les cendres sont ensuite rendues à la famille qui a le choix entre disperser les cendres du défunt en pleine nature en dehors des voies publiques, d'inhumer l'urne dans une case de columbarium ou dans une sépulture, ou de sceller l'urne sur le dessus d'une sépulture.

**Inhumation** : Synonyme d'enterrement. Il consiste à mettre en terre le défunt, nécessairement placé dans un cercueil au préalable. Elle s'oppose à la crémation. Dans certains cas inhumation et crémation sont possibles. On peut en effet procéder à une crémation puis inhumer l'urne contenant les cendres du défunt.

**Mise en Bière** : Bière est synonyme de cercueil. La mise en bière est donc littéralement le placement du défunt dans le cercueil.

**Morgue** : Endroit des hôpitaux et cliniques où sont conservés les défunts jusqu'au jour des obsèques. Les hôpitaux faisant face à plus de 200 décès par an ont l'obligation de disposer d'une chambre mortuaire.

**Thanatopraxie** : Synonyme de thanatopraxie ou soins de conservation. Ils s'agit de soins permettant une meilleure conservation et présentation du défunt. Ils lui rendent un aspect apaisé et assure sa conservation en bon état en l'attente de la crémation ou de l'inhumation.

## Tombes et cimetières

**Caveau** : Ouvrage en béton situé dans une fosse sous une sépulture et s'opposant à la "pleine terre". Il permet de disposer cercueils et urnes dans la fosse sans que ceux-ci ne soient en contact avec la terre.

**Cavurne** : Synonyme du caveau mais spécifique pour des urnes. En général plus petits, ils sont moins fréquents.

**Épitaphe** : Inscription funéraire en l'hommage du défunt, gravée sur une pierre tombale ou un monument funéraire.

**Fossoyeur** : Personne réalisant l'action de fossoyage, donc de creusement des fosses dans un cimetière.

**Jardin du souvenir** : Lieu destiné à recueillir les cendres des personnes crématisées. On peut en trouver dans les cimetières ou à proximité des crématoriums. C'est donc un lieu spécialement dédié qui permet de combiner la dispersion des cendres avec la conservation d'un lieu de souvenir.

**Monument cinéraire** : Monument funéraire spécialement dédié à la crémation. Il ne permet d'inhumer que des urnes et est donc généralement plus petit.

**Monument funéraire** : Synonyme de sépulture ou tombe. Il s'agit de l'élément décoratif, souvent en marbre, qui est disposé au-dessus de la fosse où est inhumé le défunt. Il peut avoir des formes et couleurs variées et il peut être personnalisé grâce à des gravures par exemple. Son utilisation n'est pas obligatoire et est soumise au règlement intérieur de chaque cimetière.

**Pleine terre** : Opposé de "caveau". En effet, l'inhumation en pleine terre consiste à placer le cercueil directement dans la fosse creusée à cet effet sans que celle-ci n'ait été renforcée par un ouvrage en béton (appelé caveau). La sépulture est placée simplement par-dessus la fosse. Une sépulture "pleine terre" est moins chère qu'un caveau.

**Sépulture** : Synonyme de monument funéraire ou tombe. Il s'agit de l'élément décoratif, souvent en marbre, qui est disposé au-dessus de la fosse où est inhumé le défunt. Il peut avoir des formes et couleurs variées et il peut être personnalisé grâce à des gravures par exemple. Son utilisation n'est pas obligatoire et est soumise au règlement intérieur de chaque cimetière.

**Tombe** : Synonyme de sépulture ou monument funéraire. Il s'agit de l'élément décoratif, souvent en marbre, qui est disposé au-dessus de la fosse où est inhumé le défunt. Il peut avoir des formes et couleurs variées et il peut être personnalisé grâce à des gravures par exemple. Son utilisation n'est pas obligatoire et est soumise au règlement intérieur de chaque cimetière.

**Urne cinéraire** : Synonyme d'urne funéraire ou plus simplement d'urne. Elle a pour vocation de recueillir les cendres du défunt après une crémation.

# LISTE DES TABLEAUX ET SCHÉMAS

|                                                                                                                                                                                          |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1: Le Penseur, sépulture Dillen, Cimetière de Laeken, Belgique .....                                                                                                              | 4  |
| Figure 2: Sépulture de Skhul V , 100 000 ans, source :Hominidés.....                                                                                                                     | 12 |
| Figure 3: Tombe de Raqefet, Mont Carmel , source : Radio-Canada.ca.....                                                                                                                  | 15 |
| Figure 4: Charon et Psyché, source: Lankaart.....                                                                                                                                        | 16 |
| Figure 5: Représentation d'une plateforme Sioux ,source :Karl Bodmer .....                                                                                                               | 17 |
| Figure 6: Vautours du Tibet, illustration de Landis Blair.....                                                                                                                           | 17 |
| Figure 7: Sokushinbutsu , Devian art , source: bamsbabe911.....                                                                                                                          | 19 |
| Figure 8: Les débuts du christianisme , Source: Le Web pédagogique.....                                                                                                                  | 20 |
| Figure 9: Le Cimetière des Innocents, source : Bamboo / Grand Angle - 2018 .....                                                                                                         | 21 |
| Figure 10: Illustration d'un four crématoire de la fin du XIXème siècle, source : Wikipédia .....                                                                                        | 23 |
| Figure 11: Cimetière du Père Lachaise en 1815 , un parc à l'anglaise, source : Pariszigzag.....                                                                                          | 25 |
| Figure 12: Paris en 1842, source: inconnue.....                                                                                                                                          | 26 |
| Figure 13: Plan du cimetière Père Lachaise en 1937, source : inconnue.....                                                                                                               | 26 |
| Figure 14: Urbanisation suite à la création du cimetière parisien, source :Pantin-Bobigny .....                                                                                          | 27 |
| Figure 15: Assistens Kierkegaard à Copenhague, Google Maps .....                                                                                                                         | 29 |
| Figure 16: Entrée du cimetière, Assistens Kierkegaard à Copenhague l'espace doit être partagé entre les différentes catégories d'usagers de la route, source : Assistenskierkegaard..... | 29 |
| Figure 17: Cimetière paysager, photographie de Photo Porcelaine.....                                                                                                                     | 30 |
| Figure 18: Cénotaphe d'Hiroshima, photographie de Giuseppe Civica .....                                                                                                                  | 31 |
| Figure 19: Indice de performance environnementale des pays d'Europe, Source Yale University 2019 ...                                                                                     | 33 |
| Figure 20: Comparatif des émissions de gaz à effet de serre selon les différents rites funéraires, source : Novethic.....                                                                | 34 |
| Figure 23: Cercueil en carton.....                                                                                                                                                       | 35 |
| Figure 23: Cercueil en rotin.....                                                                                                                                                        | 35 |
| Figure 23: Urne biodégradable .....                                                                                                                                                      | 35 |
| Figure 24: Cendres surmontée d'une pierre calcaire.....                                                                                                                                  | 36 |
| Figure 25: Esquisse du cimetière naturel de Souché, source :SouchéNiort .....                                                                                                            | 36 |
| Figure 26: Humusation, comment ça marche? source: humusation.org .....                                                                                                                   | 37 |
| Figure 27:Les différents niveaux de pouvoir en Belgique, source: LaLibre .....                                                                                                           | 39 |
| Figure 28: Acteurs dans le développement des cimetières, source : Claudia Bejjani .....                                                                                                  | 40 |
| Figure 31: Bruxelles et cimetières en 1944, Brugis.....                                                                                                                                  | 43 |
| Figure 31: Bruxelles et cimetières en 1961, Brugis.....                                                                                                                                  | 43 |
| Figure 31: Bruxelles et cimetières en 1996, Brugis.....                                                                                                                                  | 43 |



|                                                                                                                                                                                           |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 32: Localisation des cimetières de Bruxelles-Capitale, source: Claudia Bejjani .....                                                                                               | 44 |
| Figure 33 : Evolution et prévision de la population à Bruxelles, source : Statbel.....                                                                                                    | 45 |
| Figure 34: Emprise des cimetières à Bruxelles, source : Claudia Bejjani .....                                                                                                             | 46 |
| Figure 35: Densité de la population au sein de la région bruxelloise, source: données Statbel 2006 .....                                                                                  | 47 |
| Figure 36: Évolution de la fréquentation des messes, ATAM 2012 .....                                                                                                                      | 48 |
| Figure 37: Évolution des pratiques catholiques , ATAM 2012 .....                                                                                                                          | 48 |
| Figure 38: Crémation et inhumation traditionnelle en 2021 en Belgique, source: Neomansio.....                                                                                             | 49 |
| Figure 39: Plan Régional d'Affectation du Sol, Source: Brussels Urbis .....                                                                                                               | 52 |
| Figure 40: Etudes des affectations limitrophes aux cimetières selon le PRAS, source: Claudia Bejjani.....                                                                                 | 53 |
| Figure 41: Cimetière de Saint-Josse à Bruxelles, rapport entre le cimetière et son environnement ,<br>Claudia Bejjani.....                                                                | 54 |
| Figure 42: Cimetière d'Ixelles à Bruxelles, rapport entre le cimetière et son environnement , Claudia<br>Bejjani .....                                                                    | 55 |
| Figure 43: “The noise/stress concept risk assessment and research needs” .....                                                                                                            | 56 |
| Figure 44 : Carte de bruit .....                                                                                                                                                          | 58 |
| Figure 45: Niveaux d'actions du plan Quiet Brussels, source: Bruxelles Environnement.....                                                                                                 | 59 |
| Figure 46: Tourisme de périphérie et les cimetières, , Bruxelles Environnement.....                                                                                                       | 60 |
| Figure 50: REB, Zones centrale, Bruxelles Environnement .....                                                                                                                             | 63 |
| Figure 50: REB, Zones centrales et de développement .....                                                                                                                                 | 63 |
| Figure 50: REB, Zones centrales, de développement et de liaisons, , Bruxelles Environnement .....                                                                                         | 63 |
| Figure 50: REB, Zones centrales, de développement, de liaisons avec cimetières, , Bruxelles<br>Environnement .....                                                                        | 63 |
| Figure 51: Carte de la végétation, Bruxelles Environnement .....                                                                                                                          | 64 |
| Figure 52: Maillage vert, Bruxelles Environnement.....                                                                                                                                    | 65 |
| Figure 53: Carte du renforcement des espaces ouverts à l'échelle métropolitaine, PRDD Bruxelles .....                                                                                     | 66 |
| Figure 54:p Profil thermique caractéristique d'un îlot de chaleur urbain, source: Akbari et al. (1992).<br>"Cooling our communities – a guidebook on tree planting and light colored..... | 67 |
| Figure 55: Classification des cimetières, du minéral au paysager, source : Claudia Bejjani .....                                                                                          | 70 |
| Figure 56: Tableau synoptique 1, Claudia Bejjani .....                                                                                                                                    | 74 |
| Figure 57:Tableau synoptique 2, Claudia Bejjani .....                                                                                                                                     | 75 |
| Figure 58:Tableau synoptique 3, Claudia Bejjani .....                                                                                                                                     | 76 |
| Figure 59:Tableau synoptique 4, Claudia Bejjani .....                                                                                                                                     | 77 |
| Figure 60:Tableau synoptique 5, Claudia Bejjani .....                                                                                                                                     | 78 |
| Figure 61:Tableau synoptique 6, Claudia Bejjani .....                                                                                                                                     | 79 |
| Figure 62: Diagnostic, Natureparif .....                                                                                                                                                  | 80 |
| Figure 63: Guide de conception et gestion écologique des cimetières, Natureparif .....                                                                                                    | 81 |
| Figure 67: Sylvan Constellation, Columbia GSAPP DeathLAB .....                                                                                                                            | 83 |
| Figure 67:Sylvan Constellation, Columbia GSAPP DeathLAB .....                                                                                                                             | 83 |
| Figure 67: Maquette, Columbia GSAPP DeathLAB.....                                                                                                                                         | 83 |
| Figure 67: Contexte, Columbia GSAPP DeathLAB .....                                                                                                                                        | 83 |
| Figure 68: Composition d'un vaisseau, Columbia GSAPP DeathLAB.....                                                                                                                        | 85 |
| Figure 69: Structure dans l'espace, Columbia GSAPP DeathLAB .....                                                                                                                         | 85 |
| Figure 70: Concept au fil des années, Columbia GSAPP DeathLAB .....                                                                                                                       | 86 |
| Figure 71: Coupe dans le site, Columbia GSAPP DeathLAB .....                                                                                                                              | 86 |

|                                                                                                                                                           |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 72: Concept au fil des années, Columbia GSAPP DeathLAB .....                                                                                       | 87 |
| Figure 73: Vue aérienne de la Ceinture d'enterrement, Other Architects .....                                                                              | 88 |
| Figure 74: Clairière en pleine forêt, Other Architects.....                                                                                               | 89 |
| Figure 80: Burial Belt (1), Other Architects.....                                                                                                         | 90 |
| Figure 80: Burial Belt (2), Other Architects.....                                                                                                         | 90 |
| Figure 80: Burial Belt (3), Other Architects.....                                                                                                         | 90 |
| Figure 80: Burial Belt 1917, Other Architects .....                                                                                                       | 90 |
| Figure 80: Burial Belt 1945, Other Architects .....                                                                                                       | 90 |
| Figure 80: Burial Belt 2030, Other Architects .....                                                                                                       | 90 |
| Figure 81: Espaces funéraires "plantés" dans la terre, Other Architects.....                                                                              | 91 |
| Figure 83: Localisation dans la région, Perspective Brussels.....                                                                                         | 92 |
| Figure 83: Carte du périmètre, Perspective Brussels.....                                                                                                  | 92 |
| Figure 84: Schéma sur les objectifs de valorisation, structuration et renforcement, Departement<br>Omgeving- Perspective Brussels- Vlaamse Overheid ..... | 94 |
| Figure 85: Diagramme objectif de mobilité, Departement Omgeving- Perspective Brussels- Vlaamse<br>Overheid.....                                           | 95 |
| Figure 86: Schéma de principe, Perspective Brussels.....                                                                                                  | 96 |
| Figure 87: Développement paysager, Departement Omgeving- Perspective Brussels- Vlaamse Overheid<br>.....                                                  | 96 |

# BIBLIOGRAPHIE

- 16h45, Par Charles de Saint SauveurLe 2 novembre 2018 à. « Quand les morts débordaient du cimetière de Paris ». leparisien.fr, 2 novembre 2018. <https://www.leparisien.fr/paris-75/quand-les-morts-debordaient-du-cimetiere-de-paris-02-11-2018-7933800.php>.
- « 162,4 km<sup>2</sup> est la superficie de la Région de Bruxelles-Capitale | IBSA ». Consulté le 25 août 2022. <https://ibsa.brussels/le-saviez-vous/162-4-km2-est-la-superficie-de-la-region-de-bruxelles-capitale>.
- admin. « Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT) ». Text. perspective.brussels, 18 septembre 2017. <https://perspective.brussels/fr/plans-reglements/code-bruxellois-de-lamenagement-du-territoire-cobat>.
- ——. « perspective.brussels ». Text. perspective.brussels, 31 août 2017. <https://perspective.brussels/fr/node/610>.
- La-Philosophie.com : Cours, Résumés & Citations de Philosophie. « Aristote : L'homme est un animal politique », 20 février 2018. <https://la-philosophie.com/homme-animal-politique-aristote>.
- Babisch, Wolfgang. « The Noise/Stress Concept, Risk Assessment and Research Needs ». *Noise & Health* 4, n° 16 (2002): 1-11.
- Barles, Sabine. « Les villes transformées par la santé, XVIIIe-XXe siècles ». *Les Tribunes de la santé* 33, n° 4 (2011): 31-37. <https://doi.org/10.3917/seve.033.0031>.
- Bertrand, Régis. « Origines et caractéristiques du cimetière français contemporain ». *Insaniyat /* *Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, n° 68 (30 juin 2015): 107-35. <https://doi.org/10.4000/insaniyat.15129>.
- Bruxelles Environnement. « Bruxelles Environnement ». Text. Consulté le 25 août 2022. <https://environnement.brussels/>.
- « Bureau fédéral du Plan - Publication - Perspectives démographiques 2021-2070 : Hausse de 1,3 million d'habitants d'ici à 2070, par rapport à 1,5 million durant les 30 dernières années. La crise sanitaire n'influence pas cette croissance ». Consulté le 25 août 2022. [https://www.plan.be/publications/publication-2205-fr-perspectives\\_demographiques\\_2021\\_2070\\_hausse\\_de\\_1\\_3\\_million\\_d\\_habitants\\_d\\_ici\\_a\\_2070\\_par\\_rapport\\_a\\_1](https://www.plan.be/publications/publication-2205-fr-perspectives_demographiques_2021_2070_hausse_de_1_3_million_d_habitants_d_ici_a_2070_par_rapport_a_1).
- carole. « Site Défense ». Text. perspective.brussels, 25 août 2017. <https://perspective.brussels/fr/projets/poles-strategiques/site-defense>.



- « Chaleur urbaine : pourquoi les villes ont tout intérêt à devenir résilientes ? » Consulté le 25 août 2022. <https://www.enviesdeville.fr/transition-ecologique/chaleur-urbaine-pourquoi-les-villes-ont-tout-interet-a-devenir-resilientes/>.
- « Changement climatique: ce que fait l'UE ». Consulté le 25 août 2022. <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/climate-change/>.
- Le Monde.fr. « Cité martyre, ville-mémoire », 25 juillet 2005. [https://www.lemonde.fr/asie-pacifique/article/2005/07/25/cite-martyre-ville-memoire\\_674566\\_3216.html](https://www.lemonde.fr/asie-pacifique/article/2005/07/25/cite-martyre-ville-memoire_674566_3216.html).
- ijbxl.be. « Comprendre le système politique belge ». Consulté le 25 août 2022. <https://ijbxl.be/citoyennete/le-systeme-politique-belge/>.
- écoconso. « Enterrement, crémation : en quoi les funérailles sont-elles polluantes ? », 3 octobre 2019. <https://www.ecoconso.be/fr/content/enterrement-cremation-en-quoi-les-funerailles-sont-elles-polluantes>.
- « Évolution chiffrée des religions en Belgique ». Consulté le 25 août 2022. <https://www.jchr.be/religion/evolution-en-Belgique.htm>.
- Détours Madagascar Voyages. « Famadihana ou le retournement des morts », 9 octobre 2018. <https://www.voyagemadagascar.com/famadihana-retournement-morts>.
- Gerbeaud. « Introduction au jardin anglais ». Consulté le 25 août 2022. <https://www.gerbeaud.com/jardin/amenagement/introduction-au-jardin-anglais.php>.
- « Guide pratique : Conception et gestion écologique des cimetières | Association ATBVB ». Consulté le 25 août 2022. <http://atbvb.fr/documentation/guide-pratique-conception-et-gestion-ecologique-des-cimetieres>.
- « Hausse du nombre de crémations en France - ADP Assurances ». Consulté le 25 août 2022. <https://www.adpassurances.fr/articles/hausse-du-nombre-de-cremations-en-france.html>.
- Fédération française de Crémation. « Histoire de la crémation ». Consulté le 25 août 2022. <https://cremation-ffc.fr/histoire-de-la-cremation/>.
- HUMUSATION. « Humusation - Pourquoi et Comment ? » Consulté le 25 août 2022. <https://www.humusation.org/humusation-pourquoi-comment/>.
- ICI.Radio-Canada.ca, Zone Science-. « Des fleurs mortuaires depuis 13 700 ans ». Radio-Canada.ca. Radio-Canada.ca. Consulté le 25 août 2022. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/621854/rites-funeraires-fleurs-natoufiens>.
- Île-de-France, Agence Régionale de la Biodiversité en. « Cimetières vivants, étude de la biodiversité des cimetières franciliens - ARB ». Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France. Consulté le 25 août 2022. <https://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/cimetieres-vivants-etude-de-la-biodiversite-des-cimetieres-franciliens/>.

- Jardi22.fr. « Jardi22.fr : conseils sur les jardins et plantes ». Consulté le 25 août 2022. <https://www.jardi22.fr/>.
- Kamal, Abdelhak. « Industrialisation et concentration urbaine », s. d., 188.
- König, Claire. « Les origines de l'Homme ». Futura. Consulté le 25 août 2022. <https://www.futura-sciences.com/sciences/dossiers/anthropologie-hommes-nom-famille-homo-711/page/2/>.
- « La mort et les rites funéraires Amerindiens ». Consulté le 25 août 2022. <http://amerindien.e-monsite.com/pages/la-mort-et-les-rites-funeraires-amerindiens.html>.
- « La taphophilie ou la passion pour les cimetières ! - Dans Nos Coeurs », 12 mars 2020. <https://www.dansnoscoeurs.fr/articles/taphophilie-cimetiere-passion>.
- « Le cimetière de Laeken fera partie de la Route européenne des cimetières - BX1 ». Consulté le 25 août 2022. <https://bx1.be/categories/news/le-cimetiere-de-laeken-fera-partie-de-la-route-europeenne-des-cimetieres/>.
- Lassurance obseques.fr. « Le jardin du souvenir : un espace où disperser les cendres ». Consulté le 25 août 2022. <https://www.lassurance-obseques.fr/guide-obseques/jardin-du-souvenir/>.
- Vivre à Bruxelles. « Les 19 communes de Bruxelles-Capitale », 27 octobre 2018. <https://vivreabruelles.be/les-19-communes-de-bruxelles-capitale.html>.
- RTBF. « Les crémations ont augmenté de 48% en 10 ans: près de 6 Belges sur 10 se font incinérer ». Consulté le 25 août 2022. <https://www.rtf.be/article/les-cremations-ont-augmente-de-48-en-10-ans-pres-de-6-belges-sur-10-se-font-incinerer-10062027>.
- Musée protestant. « Les lieux d'enterrement des protestants ». Consulté le 25 août 2022. <https://museeprotestant.org/notice/les-lieux-denterrement-des-protestants-3/>.
- « L'humusation, pratique funéraire écologique | Ouest-France ». Consulté le 25 août 2022. <https://avis-de-deces.ouest-france.fr>.
- Maciej. « Romantique cimetière Assistens Kierkegaard à Copenhague [Nørrebro] ». Vanupied, 25 septembre 2017. <https://www.vanupied.com/copenhague/parcs-copenhague/cimetiere-assistens-kierkegaard-a-copenhague-norrebro.html>.
- magazine, Le Point. « Premier "cimetière naturel" en France pour un repos éternel "écologique et pas cher" ». Le Point, 29 octobre 2015. [https://www.lepoint.fr/societe/premier-cimetiere-naturel-en-france-pour-un-repos-eternel-ecolo-et-pas-cher-29-10-2015-1977864\\_23.php](https://www.lepoint.fr/societe/premier-cimetiere-naturel-en-france-pour-un-repos-eternel-ecolo-et-pas-cher-29-10-2015-1977864_23.php).
- meur, michel le. « Crémation : une pratique funéraire en hausse (2) - Organisation Obsèques ». Consulté le 25 août 2022. <https://www.obseques-organisation.com/fr/autour-des-obseques/actualites-du-monde-du-funeraire/item/721-cremation-une-pratique-funeraire-en-hausse-partie-2.html>.

- Mexique, Visiter le. « La Fête des Morts au Mexique, une fête traditionnelle, joyeuse et colorée! » *Visiter le Mexique* (blog), 22 août 2021. <https://visiterlemexique.com/la-fete-des-morts-au-mexique/>.
- mildrey. « Les cartes d'analyse Nature ». Text. Bruxelles Environnement, 20 septembre 2021. <https://environnement.brussels/thematiques/espaces-verts-et-biodiversite/la-gestion-ecologique/les-cartes-danalyse-nature>.
- ——. « Plan Energie-climat (PNEC) ». Text. Bruxelles Environnement, 20 décembre 2018. <https://environnement.brussels/thematiques/batiment-et-energie/bilan-energetique-et-action-de-la-region/plan-energie-climat-pnec>.
- Miñano, Par Pascal Hansens et Leïla. « En Europe, une nouvelle bataille pour la réduction des pesticides commence ». *Investigate Europe* (blog), 24 juin 2022. <https://www.investigate-europe.eu/fr/2022/nouvelle-bataille-pour-la-reduction-des-pesticides-commence/>.
- « Moniteur Belge - Belgisch Staatsblad ». Consulté le 25 août 2022. <http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/ordonnance/2018/11/29/2018015061/moniteur>.
- « Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval ». Consulté le 25 août 2022. <https://www.lhistoire.fr/naissance-du-cimetiere-lieux-sacres-et-terre-des-morts-dans-loccident-medieval>.
- « Other Architects – Burial Belt ». Consulté le 25 août 2022. <https://www.otherarchitects.com/project/burial-belt/>.
- « Perspectives de la population | Statbel ». Consulté le 25 août 2022. <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/perspectives-de-la-population>.
- « Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) — fr ». Consulté le 25 août 2022. <https://urbanisme.irisnet.be/lesreglesdujeu/les-plans-daffectation-du-sol/le-plan-regional-daffectation-du-sol-pras>.
- Egliseinfo.be. « Pleine terre ou crémation ? Ce que dit l'Église Catholique. » Consulté le 25 août 2022. <https://blog.egliseinfo.be/fetes/fetes-liturgiques/toussaint/pleine-terre-ou-cremation-ce-que-dit-leglise-catholique-a-ce-sujet/>.
- MPF. « Pompes funèbres : toutes les agences par ville et devis en ligne », 15 septembre 2021. <https://meilleures-pompes-funebres.com/conseils/obseques-cenotaphe-definition>.
- « Que faire ». Consulté le 25 août 2022. <https://www.visit.brussels/fr/visiteurs/que-faire>.
- Queffelec, Derwell. « Pourquoi on porte du noir aux enterrements ». France Culture, 16 avril 2020. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/pourquoi-on-porte-du-noir-aux-enterrements-5602043>.
- vie-publique.fr. « Qu'est-ce que le Protocole de Kyoto ? » Consulté le 25 août 2022. <https://www.vie-publique.fr/fiches/274835-quest-ce-que-le-protocole-de-kyoto>.



- « Quiet.brussels: Plan de prévention et de lutte contre le bruit et les vibrations en milieu urbain », s. d., 80.
- « Règlement (UE) 2021/ du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2021 établissant un programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE), et abrogeant le règlement (UE) no 1293/2013 », s. d., 26.
- RICHARDERIE, Steve LA. « L'Ordonnance royale relative aux cimetières du 6 décembre 1843 ». Resonance-funeraire.com. Consulté le 25 août 2022. <https://www.resonance-funeraire.com/reglementation/4936-l-ordonnance-royale-relative-aux-cimetieres-du-6-decembre-1843>.
- Routard.com. « 13 cimetières à visiter dans le monde ». Routard.com. Consulté le 25 août 2022. <https://www.routard.com/contenu-dossier/cid139785-13-cimetieres-a-visiter-dans-le-monde.html>.
- « Se libérer de la mort, objectif ultime du transhumanisme ». Consulté le 25 août 2022. <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/les-eclaireurs/segments/entrevue/104906/transhumanisme-technologie-humain-corps-croyance-mort-conquete>.
- secours. « Le plan Nature adopté à Bruxelles : plus de nature pour tous ». Text. Bruxelles Environnement, 25 avril 2016. <https://environnement.brussels/news/le-plan-nature-adopte-bruxelles-plus-de-nature-pour-tous>.
- « Situation, enjeux urbains et d'aménagement des cimetières du Sifurep | 2008 / 2017 | S'imaginer Paris et le Grand Paris | 50ans.apur.org ». Consulté le 25 août 2022. <https://50ans.apur.org/fr/home/2008-2017/situation-enjeux-urbains-et-damenagement-des-cimetieres-du-sifurep-1342.html>.
- nippon.com. « « Sokushinbutsu » : ascèse extrême et momification pour atteindre le Nirvana », 25 janvier 2022. <https://www.nippon.com/fr/japan-topics/g02008/>.
- « Sylvan Constellation – GSAPP | DeathLAB ». Consulté le 25 août 2022. <http://deathlab.org/sylvan-constellation/>.
- Publikationsdatabase. « Udviklingsplan for Assistens Kirkegård 2019 2019 ». Consulté le 25 août 2022. [https://kk.sites.itera.dk/apps/kk\\_pub2/index.asp?mode=detalje&id=1914](https://kk.sites.itera.dk/apps/kk_pub2/index.asp?mode=detalje&id=1914).
- Trends Public Sector. « Une compétence communale délicate à gérer ». Consulté le 25 août 2022. <http://actions.trends.levif.be/actions/trends/publicsector/archive/2016-10/index.jsp>.
- Visit Brussels - Site. « Visiteurs ». Consulté le 25 août 2022. <https://www.visit.brussels/fr/visiteurs.html>.
- Zeller, Olivier. « La pollution par les cimetières urbains. Pratiques funéraires et discours médical à Lyon en 1777 ». *Histoire urbaine* 5, n° 1 (2002): 67-83. <https://doi.org/10.3917/rhu.005.0067>.

○

# ANNEXES



## Plan d'Aménagement Directeur DÉFENSE

### Bruxelles bouge ! Participez !

Cher.e habitant.e,  
Cher.e usager.e,

La Région bruxelloise travaille à l'amélioration de votre quartier : définir les bases d'un projet urbain durable articulé autour d'un parc métropolitain, d'un quartier mixte, d'une école européenne et du nouveau siège de la Défense.

Pour en parler et en savoir plus, nous vous invitons à une réunion publique le **mardi 17 septembre 2019 de 19h30 à 21h** au **Da Vinci Science Park** (Avenue Jules Bordet 11, 1140 Evre).

Au plaisir de vous rencontrer !

**Du 2 septembre au 17 octobre 2019, vous pouvez également adresser vos observations et suggestions :**

Sur [www.perspective.brussels](http://www.perspective.brussels)

Chez perspective, rue de Namur 59, 1000 Bruxelles

Les mercredis, de 13h30 à 16h30

Les jeudis, de 17h à 19h (uniquement sur rendez-vous)

Les vendredis, de 9h30 à 12h30

À la Ville de Bruxelles, bd. Anspach 6, 1000 Bruxelles

Le mardi 8 octobre, de 9h à 11h30

À la commune d'Evre, sq. Hoedemaekers 10, 1140 Bruxelles

Le mardi 24 septembre, de 17h à 19h30

Informations complémentaires, prises de rendez-vous, invitations à la réunion publique :

courriel : [defense@perspective.brussels](mailto:defense@perspective.brussels)  
courrier : perspective.brussels, Département  
Stratégie, rue de Namur 59, 1000 Bruxelles

[www.perspective.brussels](http://www.perspective.brussels)

## Richtplan van Aanleg DEFENSIE

### Brussel in beweging! Doe mee!

Beste bewoner,  
Beste geïnteresseerde,

Het Brussels Gewest werkt aan de verbetering van uw buurt door het definiëren van een duurzaam stadsproject met een grootstedelijk landschapspark, een gemengde wijk, een Europese school en de nieuwe hoofdzetel van Defensie.

Kom er meer over te weten, wij nodigen u uit voor een openbare vergadering op dinsdag **17 september 2019 van 19u30 tot 21u** in het **Da Vinci Science Park** (Avenue Jules Bordet 11, 1140 Evre).

Wij hopen u daar te mogen ontmoeten !

**Vanaf 2 september tot 17 oktober 2019, kunt u ons ook uw opmerkingen en suggesties sturen :**

Op [www.perspective.brussels](http://www.perspective.brussels)

Bij perspective, Naamsestraat 59, 1000 Brussel

Elke woensdag, van 13u30 tot 16u30

Elke donderdag, van 17u tot 19u (enkel op afspraak)

Elke vrijdag, van 9u30 tot 12u30

In de Stad Brussel, Anspachlaan 6, 1000 Brussel

Dinsdag 8 oktober, van 9u tot 11u30

In de gemeente Evre, sq. Hoedemaekers 10, 1140 Brussel

Dinsdag 24 september, van 17u tot 19u30

Voor bijkomende informatie, het maken van een afspraak of uitnodigingen voor de openbare vergadering :

e-mail : [defense@perspective.brussels](mailto:defense@perspective.brussels)  
postadres : perspective.brussels, Departement  
Strategie, Naamsestraat 59, 1000 Brussel

[www.perspective.brussels](http://www.perspective.brussels)





## Cimetière Assistens Kierkegaard, Copenhague Danemark. Etude pour plan de développement

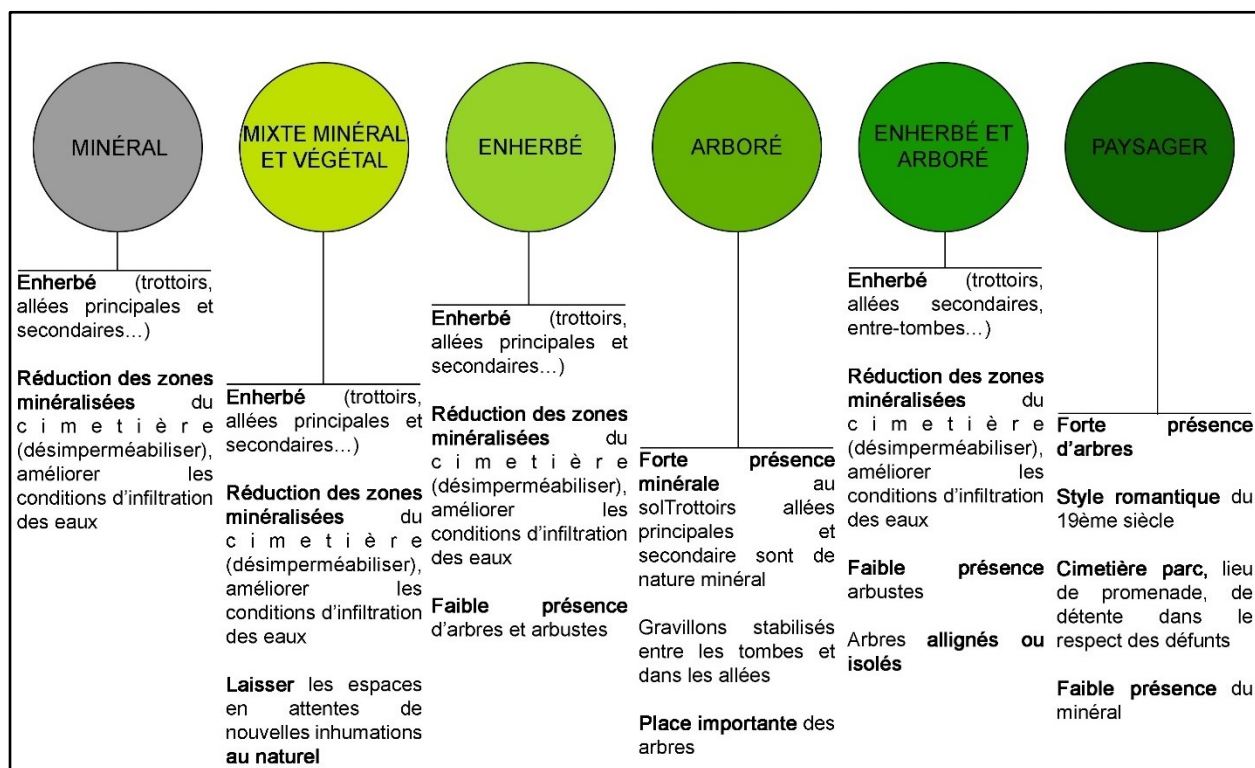




## Classement par typologies des cimetières de Bruxelles

| CATÉGORISATION SELON SIX TYPOLOGIES DE CIMETIÈRES: DU MOINS AU PLUS VÉGÉTAL |         |                          |         |        |                   |          |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------|--------------------------|---------|--------|-------------------|----------|
| Cimetière \ Typologie                                                       | MINÉRAL | MIXTE MINÉRAL ET VÉGÉTAL | ENHERBÉ | ARBORÉ | ENHERBÉ ET ARBORÉ | PAYSAGER |
| ANCIEN EVERE                                                                |         |                          |         |        |                   |          |
| ANCIEN WOLUWE                                                               |         |                          |         |        |                   |          |
| ST-LAMBERT                                                                  |         |                          |         |        |                   |          |
| ANDERLECHT                                                                  |         |                          |         |        |                   |          |
| AUDERGHEM                                                                   |         |                          |         |        |                   |          |
| BERCHEM ST-AGATHE                                                           |         |                          |         |        |                   |          |
| BRUXELLES                                                                   |         |                          |         |        |                   |          |
| DIEWEG                                                                      |         |                          |         |        |                   |          |
| ETTERBEEK                                                                   |         |                          |         |        |                   |          |
| EVERE                                                                       |         |                          |         |        |                   |          |
| FOREST                                                                      |         |                          |         |        |                   |          |
| GANSOREN                                                                    |         |                          |         |        |                   |          |
| HAREN                                                                       |         |                          |         |        |                   |          |
| IXELLES                                                                     |         |                          |         |        |                   |          |
| JETTE                                                                       |         |                          |         |        |                   |          |
| KOEKELBERG                                                                  |         |                          |         |        |                   |          |
| LAECEN                                                                      |         |                          |         |        |                   |          |
| MOLNBEEK                                                                    |         |                          |         |        |                   |          |
| NEDER OVER HEMBEEK                                                          |         |                          |         |        |                   |          |
| SCHAEERBEEK                                                                 |         |                          |         |        |                   |          |
| ST-GILLES                                                                   |         |                          |         |        |                   |          |
| ST-JOSSE                                                                    |         |                          |         |        |                   |          |
| VERREWINKEL                                                                 |         |                          |         |        |                   |          |
| WATERMAEL BOISFORT                                                          |         |                          |         |        |                   |          |
| WOLUWE ST-PIERRE                                                            |         |                          |         |        |                   |          |

## Éléments des différentes typologies



## Tableau synoptique

